

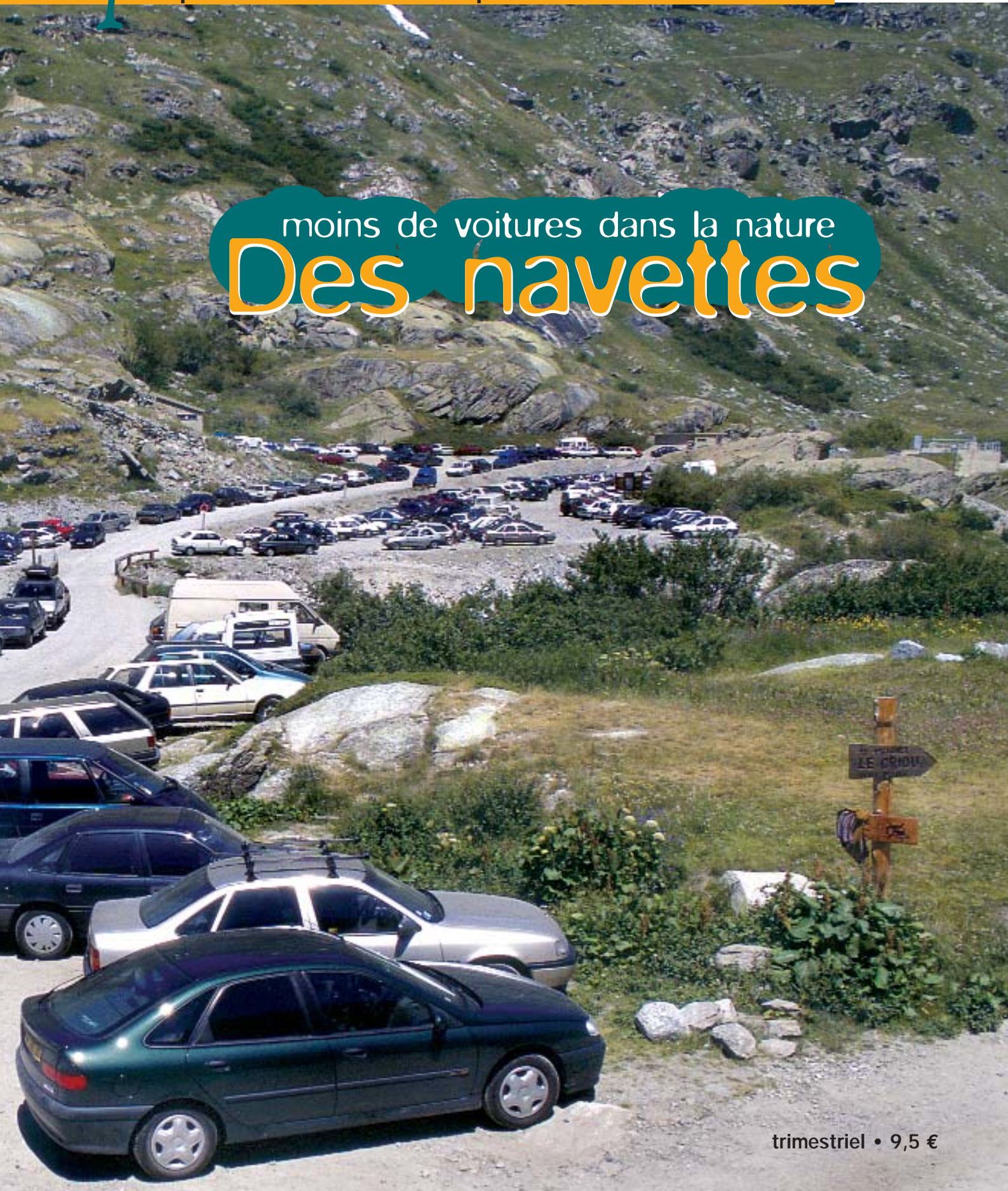
# Espaces NATURELS

16

Revue des professionnels des espaces naturels

moins de voitures dans la nature

## Des navettes



# Espaces NATURELS

## sommaire

octobre 2006 • n° 16

Photo de couverture : Parking de l'Écot, hameau du village classé de Bonneval-sur-Arc.  
© Christophe Gotti - Parc national de la Vanoise

- 3 **ÉDITO**  
Les Agences de l'eau  
sortent de l'apesanteur législative

- 4 **L'ÉCHO DES PROS** Actualités



© Stephan Zimmermann - PNR ballons des Vosges



## 7 Dossier

### DOSSIER

#### Moins de voitures dans la nature

- 7 Moins de voitures dans la nature.  
8 Minibus dans la Vallée de la Clarée :  
la pérennité du transport collectif  
dépend des crédits publics.  
9 Jean-Louis Chevalier : « Il faut  
un certain courage politique. »  
10 L'authentique, c'est très technique.  
Le Syndicat mixte de Canigò Grand site  
instaure des navettes en attelage.  
11 L'auto, stop ! Est-ce acceptable  
pour le public ?  
12 La navette des crêtes : complexe !  
Il fallait pourtant faire simple.  
13 Les navettes, les voies, le droit.  
14 Navettes en bus pour le Puy-de-Dôme :  
quinze ans d'expérience.  
15 En débat : qui va payer ?

### ÉTUDES • RECHERCHES

- 16 Réserve biologique de Goulien :  
concevoir un planning organisationnel  
pour optimiser un suivi ornithologique.  
18 Le sociologue peut-il être neutre ?  
La sociologie de la nature est une jungle.  
20 Sciences sociales et sciences de la  
conservation, une alliance de bon aloi.

### PÉDAGOGIE • ANIMATION

- 22 Un dessin animé. Le cinéma fait l'école  
sur l'île de Porquerolles.

Tarif des abonnements : 1 an (4 numéros) : 33,50 €  
ISSN N° 1637-9896 - Commission paritaire 0510 G 83179

### GESTION PATRIMONIALE

- 23 Seuls dans la Dombes... Ils ont signé  
un contrat Natura 2000. Et après ?

### MANAGEMENT • MÉTIERS

- 24 Un homme, une flamme.  
Gérard Zapata, garde du littoral.  
26 Consolidation des emplois.  
Les associations aidées.  
27 Vincent Santune : « Nous avons mis  
en place un plan d'action sur dix ans. »

### INITIATIVES • PARTENAIRES

- 28 Les Envies Rhônements.  
La pratique artistique pour éveiller  
la conscience environnementale.  
30 PNR des caps et marais d'Opale.  
Estaminets randonnée labellisés !  
31 Kaddour-Jean Derrar : « Il reste encore  
beaucoup à faire. »

### DROIT • POLICE DE LA NATURE

- 32 L'outrage à agent.

### MÉTHODES • TECHNIQUES

- 34 Banc d'essai dans le Gers. J'ai testé  
le logiciel d'évaluation des Docobs.

### AMÉNAGEMENT • DÉVELOPPEMENT • TERRITOIRE

- 35 Nîmes Métropole. Photographier les paysages  
pour souder le territoire.  
36 Programme Loire nature.  
La Loire fraye avec la biodiversité.  
38 Loire nature en pratique.

### DES MOTS POUR LE DIRE

- 39 Gouvernance.  
40 **LECTEUR PENSEUR**  
42 **VIENT DE PARAÎTRE**  
43 **L'AGENDA**

Les propositions de  
sujets d'articles à  
traiter dans la revue  
sont à adresser à :  
[comite.editorial@  
espaces-naturels.fr](mailto:comite.editorial@espaces-naturels.fr)

Adresse du forum :  
[http://www.espaces-  
naturels.fr/forum](http://www.espaces-naturels.fr/forum)

## 30

### Un atlas du paysage à Nîmes

© Gilles Martin-Raget - Atlas photo des paysages de Nîmes Métropole



## L'ATELIER

technique des espaces naturels

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Yves Vérilhac

### COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier

• Secrétariat : Gwénaëlle Arons  
• Rubriques : *Actualités* Pascal Danneels, Laurence Boussand  
• *Études, Recherches* Emmanuel Michau • *Gestion patrimoniale* Valérie Fiers, Hélène Michaud • *Accueil, Fréquentation* Lydiane Estève, Jean-Marie Petit, Anne Vourc'h  
• *Pédagogie, Animation* Nicolas Gérardin • *Management, Métiers* Monique Fabbro, Florence Lespine • *Droit, Police de la nature* Fabienne Martin-Therriaud • *Méthodes, Techniques* Bernard Commandré, Véronique Petit-Uzac • *Initiatives, Partenaires* Cécile Birard, Bruno Mounier • *Aménagement, Développement, Territoire* Jean-Claude Bonnafé, Arnaud Callec, Jacques Plan • *Ailleurs* Marc Lutz.

### RÉDACTION

Directrice de la rédaction : Michelle Sabatier  
Rédactrice en chef : Moune Poli  
• Rédactrice graphiste : Camille Prosperi • Assistante graphiste : Vanina Bellini • Rédaction : Moune Poli, Joël Demasson • Correctrice : Magali Flori  
**Mediaterra** Route Royale  
20600 Bastia  
Mél : espaces-naturels@mediaterra.fr  
Tél. : 04 95 31 12 21

### ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

**Mediaterra** Laetizia Giampietri  
Route Royale - 20600 Bastia  
Tél. : 04 95 31 12 21

### ÉDITEUR

Aten  
Atelier technique  
des espaces naturels  
Ensam - 2 place Viala  
34060 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 04 30 30

### IMPRESSION

Imprimerie Chirat  
744, rue de Sainte-Colombe  
42540 Saint-Just-la-Pendue

par

## VINCENT FREY

# Projet de loi Les Agences de l'eau sortent de l'apesanteur législative

**VINCENT FREY**  
EST DIRECTEUR  
DE L'AGENCE  
DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE.

>>> Mél :  
vincent.frey@eau-adour-garonne.fr



© beatrice.trosselle@picturefrom.com

Voté en avril 2005 au Sénat, puis en première lecture à l'Assemblée nationale en mai 2006, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) poursuit son examen en deuxième lecture dès le début de la session d'automne. Conjugué avec d'autres textes de loi récents, il offre des ouvertures nouvelles et marque une inflexion nette dans les missions des Agences de l'eau. L'article 36 de la Lema définit les orientations prioritaires pour le 9<sup>e</sup> programme d'intervention (2007-2012) des agences, notamment : la contribution à la réalisation des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage/Sage) ; la sécurité et qualité de l'eau distribuée par la prévention en amont des captages ; la sécurité par la régulation des crues ; la solidarité financière avec les communes rurales pour l'eau et l'assainissement ; la solidarité entre amont et aval des bassins ; la promotion d'un développement durable dans les activités économiques utilisatrices d'eau (fuites, économies, recyclage, équilibre : ressources/consommations) ; l'amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques et des zones humides conciliant leurs usages professionnels, sportifs et de loisir.

Rien de révolutionnaire, sans doute, mais voilà gravées dans le marbre des lignes de force qui enracinent les Agences de l'eau dans leurs territoires et consolident de nombreuses actions jusqu'à présent engagées en « apesanteur législative ». Remarquons au passage que cet état de fait a été rendu possible par une forte demande sociale et la complicité active des gestionnaires responsables des espaces naturels. Il est maintenant bien clair que pour atteindre le bon état écologique des eaux, il faut obtenir des résultats décisifs sur nos bassins versants, cibler les interventions et parvenir à une vision collective des objectifs, dans chaque territoire.

Certes, la loi rend opposables aux tiers les Sdage et Sage mais nous savons tous, par expérience, que la règle est efficace à condition que la concertation préalable entraîne l'adhésion. Notre travail commun d'animation va donc s'avérer essentiel.

Animation ne veut pas dire agitation. Il faut donc beaucoup de professionnalisme. Nous savons qu'en agissant ainsi, des gains écologiques importants peuvent être obtenus par de « simples » modifications des pratiques et des comportements. Les Agences de l'eau prévoient des moyens pour que nous puissions remplir pleinement nos rôles respectifs. Elles ont besoin de vous. Soyez au rendez-vous. ■



Labellisés!

## Les Cafés de Pays

Le label « Café de Pays® » a officiellement été lancé cet été. Les Cafés de Pays® s'engagent à valoriser le patrimoine gastronomique, culturel et bâti qui fait la richesse de nos campagnes. Ces bars proposent un casse-croûte de pays, des produits du terroir, de l'information touristique... et de la bonne humeur, aiment à ajouter leurs défenseurs. Ils sont vingt-trois en Aquitaine à avoir reçu le label. Ce sont d'abord des lieux conviviaux, animés par des femmes et des hommes qui veulent faire de leur établissement une vitrine de l'ambiance de leur territoire. Amoureux des produits du terroir, passionnés d'histoire et de traditions locales, ils connaissent leur environnement et aiment le partager. Les vins proposés sont choisis parmi les AOC locales et le cafetier est capable d'en parler. Enfin, les cafetiers savent toujours orienter le client vers un spectacle organisé à proximité ou par les autres Cafés de Pays®, quand ils n'en produisent pas eux-mêmes. ■

>>> [www.assiettecafedepays.com](http://www.assiettecafedepays.com)

## ● Réalisé!

### Le forum d'échange pour les forestiers



© Pierre-Marie Luciani - ONF Corsica

Échanger sur les évolutions et les incertitudes du contexte forestier, débattre des adaptations que l'on pourrait mettre en œuvre...c'est désormais possible sur le site web d'Écofor'. Le dialogue s'articule autour de trois forums de discussion :

1. Comment adapter l'action forestière? Quelles devraient être les composantes d'une gestion forestière adaptative épousant au mieux les évolutions du contexte et de la connaissance? Rompant avec la tradition forestière, ne faut-il

pas, dans le contexte évolutif actuel, donner plus d'importance au moyen terme qu'au long terme?

2. Comment faire progresser les connaissances et, notamment, comment instaurer une meilleure compréhension entre chercheurs et gestionnaires?

La traduction des problèmes de gestion en questions de recherche et des résultats de recherche en applications de terrain est-elle suffisante?

Faut-il repenser la formation des forestiers?

3. Comment évolue le contexte forestier? Appelle-t-il une plus grande contribution des parties prenantes à la décision? Comment imaginer cette participation de manière à instaurer une meilleure adhésion aux choix et une responsabilité partagée face à l'incertitude du futur? ■

Pour s'inscrire: <http://marengo.dsi.cnrs.fr/forum/login.php?site=ecoforum>

1. Écofor est un groupement d'intérêt public créé en 1993. Il permet d'animer des programmes de recherche sur les écosystèmes forestiers et leur gestion. Il regroupe neuf organismes scientifiques ou techniques (Cemagref, Cirad, CNRS, CNPPF, Engref, IFN, Inra, IRD et ONF).

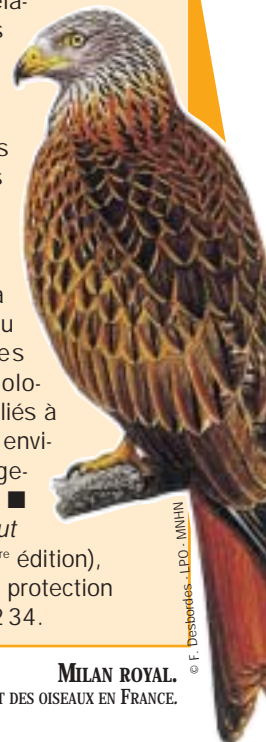
## Bilan de santé des oiseaux de France

À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la loi sur la protection de la nature (10 juillet 1976), le Muséum national d'histoire naturelle et la Ligue pour la protection des oiseaux publient le premier bilan de santé des différentes populations d'oiseaux. À ce jour, plus de 545 espèces d'oiseaux ont été inventoriées en France métropolitaine. Parmi elles, près de 400 y sont observées de façon régulière, 306 s'y reproduisent et une centaine ne sont présentes qu'en période de migration et/ou d'hivernage.

Dans cet état des lieux, on apprend ainsi : • que l'aigle royal, le faucon pèlerin, la cigogne blanche ont failli disparaître dans les années 70 avant de reconquérir les territoires abandonnés ; • que quarante-deux espèces d'oiseaux d'eau hivernants se portent nettement mieux (cygnes, oies) et, qu'à l'inverse, d'autres voient une érosion de leurs effectifs sans que le statut de protection de la loi de 1976 n'ait changé les choses : aigle de Bonelli, râle des genêts, outarde canepetière, sterne de Dougall, macareux moine, mais aussi

des espèces communes (bouvreuil pivoine, bruant jaune, moineau friquet, perdrix grise...); • que des espèces ont profité de la constitution du réseau d'espaces protégés, et notamment les oiseaux marins, sterne caugek, fou de Bassan, mouette mélanocéphale, les hérons cendrés, gardeboeuf et l'aigrette garzette.

Le Muséum et la LPO publieront dorénavant tous les deux ans l'état des connaissances sur l'avifaune française. Ils posent ainsi les bases d'un observatoire de la nature en France grâce au suivi des oiseaux : les meilleurs indicateurs biologiques des changements liés à la dégradation de notre environnement ou du changement climatique en cours. ■ Pour obtenir le livret *Statut des oiseaux en France* (1<sup>re</sup> édition), contacter la Ligue pour la protection des oiseaux : 05 46 82 12 34.



© F. Desportes - LPO - MNHN

● **Adopté!**

**Le dispositif sur le bon état écologique de l'eau**

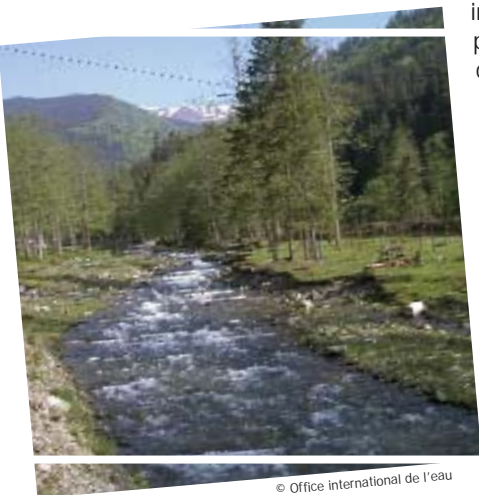
La directive cadre européenne sur l'eau de 2000 vise d'ici à 2015 la protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, voire leur restauration dans leur état naturel. Elle a demandé en premier lieu d'identifier des « masses d'eau ». Des indicateurs de qualité et des valeurs de référence du « bon état » sont en passe d'être définis pour chaque type, rendant alors possible, par exemple, la comparaison de la qualité des eaux des cours d'eau de montagne des Alpes entre la France, l'Autriche, l'Allemagne, la Slovénie ou l'Italie... En tout, vingt-neuf pays se sont engagés à mettre en place un dispositif visant au « bon état écologique ». Ont été identifiées pour l'instant : 7 193 « masses d'eau » en Allemagne, 4 789 en France, 5 709 en Pologne... En France, sur 3 522 « masses d'eau de rivières » : 900 sont en bon état, 863 présentent un doute ou un manque de données, 847 sont à risques et 912 sont classées « artificielles » ou « fortement modifiées » (non concernées par la directive). La gestion intégrée des ressources en eau, organisée par bassins versants, est désormais une priorité. Conduire des actions particulières d'aménagement et de gestion

permettra de mieux se protéger contre les inondations et l'érosion, de lutter contre les pollutions et d'optimiser les ressources en eau disponibles pour les partager entre les différents usagers d'amont comme d'aval. Maintenant, il faut passer à l'acte et mettre en place les actions concrètes. Le congrès international de Megève, « L'eau en montagne, gestion intégrée des hauts bassins versants » du 20 au 23 septembre 2006, a présenté des expériences de terrain qui peuvent être généralisées ou dont on peut s'inspirer pour progresser. ■

>>> Office international de l'eau : [www.oieau.org](http://www.oieau.org)

1. Des espaces aquatiques homogènes : rivière de plaine, torrent de montagne, estuaire, lac, nappe alluviale, système karstique, côte sableuse...

**TORRENT DE MONTAGNE EN ROUMANIE.**



© Office international de l'eau

● **Suspendu!**

**Le traitement contre la chenille processionnaire du pin**

Par mesure de précaution, le Parc national de Port-Cros suspend le traitement contre la chenille processionnaire du pin. Traditionnellement, c'est le Parc national de Port-Cros qui joue le rôle d'agent de vigilance par rapport au niveau d'infestation de la chenille processionnaire. En fonction des observations recueillies, le Parc coordonne une demande de traitement aérien sur les zones proches des habitations concernées. Il s'agit surtout de pinèdes à pins d'Alep. Les enjeux sont essentiellement d'ordre sanitaire car l'espèce provoque des allergies avérées chez l'Homme et les animaux. Cependant, sur le plan naturaliste et au stade de nos connaissances, les modalités de la lutte aérienne restent très discutables. En effet, le produit utilisé<sup>1</sup> n'est pas sélectif et donc susceptible de détruire d'autres chenilles que la chenille cible. Comment alors répondre à des habitants inquiets sachant que les foyers refuges de ces chenilles se situent en grande partie sur la propriété du Parc ? Existe-t-il des alternatives réalistes à ces traitements ?

Pour apporter réponse à ces questions, le comité scientifique du Parc propose deux angles d'étude : un aspect éthique, écologique et un aspect connaissance scientifique. Ce second point touche la nature exacte des produits et des traitements utilisés ainsi que leur évolution en s'appuyant éventuellement sur des exemples étudiés ailleurs. L'évaluation des impacts collatéraux sur d'autres espèces de chenilles, voire d'autres insectes, doit aussi être prise en compte. Dans l'attente de résultats, les services du Parc suspendront les traitements ou, du moins, n'en prendront plus l'initiative. ■ Pierre Boesch - Chef de secteur Parc national de Port-Cros

1. Un insecticide « biologique » à base de *bacillus thuringiensis*.

● **Paru!**

**Le Guide méthodologique des plans de gestion de Réserves naturelles**

Depuis 1991, les gestionnaires de Réserves naturelles utilisent un guide méthodologique pour élaborer le plan de gestion de l'espace dont ils ont la responsabilité. Actualisé une première fois en 1998, il l'est de nouveau en 2006. Pour cette nouvelle édition, Réserves naturelles de France propose une méthode « pas à pas » permettant une meilleure définition des objectifs de gestion et des opérations qui en découlent, fondée sur un diagnostic le plus complet possible du patrimoine naturel et des enjeux clairement identifiés. Pour se faire, l'évaluation de la valeur patrimoniale a été précisée, une plus grande place est donnée à la géologie, le diagnostic socio-économique et la concertation prennent également plus d'importance. Cette nouvelle méthodologie prépare ainsi davantage à l'évaluation annuelle et quinquennale du plan de gestion. Un séminaire d'information a eu lieu le 20 juin dernier au ministère de l'Écologie, auquel participaient quatre-vingts personnes représentant principalement les organismes gestionnaires de Réserves, mais aussi plusieurs Conseils régionaux en quête d'information pour la gestion de Réserves naturelles régionales. ■ Édition Aten, Cahier technique n° 79. 20 euros. [centrededoc@espaces-naturels.fr](mailto:centrededoc@espaces-naturels.fr)



## Biodiversité au menu des abeilles

### Jachères apicoles dans 26 départements

Le Réseau « biodiversité pour les abeilles » vient de mettre en place quarante-quatre jachères apicoles dans vingt-six départements. Chaque jachère s'étend sur des surfaces allant de 3 à 99 ha suivant les régions. La jachère apicole est un outil qui permet, dans le respect de la réglementation de la Politique agricole commune, d'apporter les compléments alimentaires nécessaires aux abeilles et autres insectes pollinisateurs, dans les situations de déficits constatés et qui pourraient expliquer l'affaiblissement des abeilles en France depuis dix ans.

Les spécialistes ont notamment observé que le pollen et le nectar ne sont pas présents de façon suffisante tout au long de l'année, les conditions climatiques pouvant influencer de manière forte sur le niveau de récolte possible. Ainsi, toute sécheresse prolongée peut fragiliser la colonie d'abeilles. Les jachères permettent donc à l'abeille de trouver une diversité de fleurs qui leur apportent du pollen de bonne qualité ainsi que du nectar. Ces jachères sont réalisées en partenariat entre les différents acteurs de la filière (agriculteurs, apiculteurs, organisations agricoles et apicoles, entreprises partenaires). Le réseau « biodiversité pour les abeilles » compte multiplier ce type d'initiatives en 2006-2007. ■

>>> [www.jacheres-apicoles.fr](http://www.jacheres-apicoles.fr)



## Évolution de la situation

### Éradiquer l'écureuil gris américain

L'écureuil gris est un animal d'origine nord-américaine qui poursuit, depuis plus d'un siècle, une expansion spectaculaire dans les îles britanniques. Des propriétaires forestiers y ont constitué une association, l'*European squirrel initiative* (ESI), qui s'est donné pour mission de mettre en garde contre lui. Ils lui reprochent d'écorcer des troncs d'arbres, de consommer des semences forestières, des œufs et des oisillons, et d'avoir complètement remplacé sur de vastes surfaces l'écureuil roux d'Europe. Ces reproches ont conduit les autorités françaises à donner pour instruction de détruire immédiatement tout écureuil gris, si l'observation de cette espèce venait à être confirmée dans notre pays.

En avril dernier, l'ESI a reçu plusieurs observateurs français du Muséum national d'histoire naturelle, de l'ONF et du ministère de l'Écologie, qu'elle avait invités au Royaume-Uni. Les cartes présentées par l'ESI montrent que les derniers grands secteurs des îles britanniques à être encore fréquentées par l'écureuil roux européen ne se situent plus désormais qu'en Irlande, en Écosse, et au nord de l'Angleterre.

En Italie, une population d'écureuils gris est en expansion entre Turin et la frontière française. L'ESI estime que, si sa progression se poursuit au rythme actuel, l'écureuil gris devrait atteindre la frontière française vers 2050. Cette échéance pourrait être retardée du fait que, selon l'ESI, les populations d'altitude seraient plus dynamiques chez l'écureuil roux que chez l'écureuil gris. Quoiqu'il en soit, les acquis de l'expérience italienne seront précieux ; les efforts déployés en Italie sont donc suivis de près par les autorités françaises. ■

Vincent Bentata - Ministère de l'Écologie  
Mél : [Vincent.bentata@ecologie.gouv.fr](mailto:Vincent.bentata@ecologie.gouv.fr)  
voir aussi : [europeansquirrelinitiative.org](http://europeansquirrelinitiative.org)

## Natura 2000

### Trouver des moyens pour financer des actions

Les 13 et 14 juin derniers, un séminaire « Contribution financière de l'Union européenne pour la période 2007-2013 ; chances et enjeux pour la mise en œuvre de Natura 2000 en France » a été organisé par l'Aten en étroite concertation avec les équipes du ministère de l'Écologie et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les documents remis et les communications réalisées durant ce séminaire sont accessibles sur <http://finatura2000.espaces-naturels.fr> Plus de quatre-vingts personnes représentant l'ensemble des réseaux d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de Natura 2000 ont suivi ces journées durant lesquelles le dispositif d'intégration de la Commission européenne pour financer Natura 2000 a été présenté. Parallèlement, les participants ont reçu une information sur la mise en place du dispositif français pour mobiliser ces différents fonds. Un *Manuel d'orientation* présentant le dispositif financier mis en place par la Commission européenne pour Natura 2000 durant la période 2007-2013 leur a été remis. Une lecture de ce document au regard du dispositif français permettra de préciser utilement

les informations contenues. L'Aten mettra en place, dans les prochains mois, un dispositif d'accompagnement des acteurs engagés dans la mise en œuvre de Natura 2000, notamment au travers d'une formation inscrite à son catalogue 2007-2008. ■





Film 5015

© www.pedibus-gieres.fr

16623

À GIÈRES (ISÈRE), LE PÉDIBUS EMMÈNE LES ENFANTS À L'ÉCOLE. ICI, LORS DU PREMIER ANNIVERSAIRE DU PÉDIBUS.

des navettes  
dans les espaces naturels

Préparé par  
Lydiane Estève  
et Anne Vourc'h,  
Réseau des  
Grands sites  
de France ;  
Jean-Marie Petit,  
Mission inter  
Parcs nationaux

## Moins de voitures dans la nature

**C**omme chaque matin, une petite troupe d'enfants attend son « pédibus ». Un véritable « autobus » de ramassage pédestre, le pédibus : pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des arrêts, un horaire... Cela se passe à Laussane ou à Tassin-la-demi-Lune. En ville, partout depuis trente ans, un identique souci : faire reculer la voiture individuelle.

Or, aujourd'hui les espaces naturels empruntent le pas. Le mouvement est amorcé : « la Victorine », petite navette, permet d'accéder à Sainte-Victoire pour randonner. De Sainte-Maxime à Saint-Tropez, en période estivale, il est plus rapide « d'adopter » le bateau collectif. À Cassis, un vaste réseau de parkings, au-dessus de la ville, est relayé par une navette permettant d'accéder aux Calanques. Dans les Pyrénées, depuis le parking de la Réserve naturelle de Néouvielle, la navette vous « porte » à 2 100 m d'altitude. À la pointe du Raz, le stationnement des voitures a reculé d'un kilomètre et c'est une navette « au gaz naturel » qui permet aux moins valides d'approcher le confin.

L'accès aux sites majeurs est ainsi aménagé afin que la découverte des monuments naturels les plus spectaculaires ou des témoignages les plus forts de la culture humaine soit précédée d'une approche préparant le visiteur.

Un rapport, édité en 2003 à la demande du ministère de l'Écologie et du Développement durable (voir encadré), fait état de plus de cinquante initiatives dont certaines de mobilité douce (sans moteur). On y apprend

que la gestion des flux touristiques est le principal problème en montagne, avec la gestion des flux de marchandises. « Ces flux touristiques, en perpétuelle croissance, représentent 20% de la mobilité journalière de l'arc alpin. Ils engendrent l'équipement des bassins touristiques (parkings, routes d'accès, remontées...) très coûteux et souvent victimes de leur propre succès. Le trafic automobile devient la nuisance principale (pollution, bruit) pour le développement touristique des Alpes. Au-delà de politiques volontaristes et d'aides financières européennes en matière de mobilité durable, la France marque un retard certain vis-à-vis de ses voisins alpins. Bien que généralement favorables à de telles initiatives, les touristes (et les responsables locaux) y opposent encore le temps – les navettes seraient moins rapides – et le confort (sécurité, commodité). »

La Semaine européenne de la mobilité s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2006, elle traitait du changement climatique, et son slogan national s'est décliné en « Bougez autrement. La meilleure énergie, c'est la vôtre... ». Il faut alors reconnaître que la réduction de la consommation d'énergie et de la pollution dues aux transports concernent aussi la nature. Pour s'associer à ces démarches, *Espaces naturels* fait le point sur quelques opérations « Navettes » qui ont fait l'objet d'enquêtes plus approfondies. ■

**JEAN-MARIE PETIT**

CHEF DE LA MISSION INTER PARCS NATIONAUX

>>> Mél : [jean-marie.petit@espaces-naturels.fr](mailto:jean-marie.petit@espaces-naturels.fr)

### ensavoirplus

► Inventaire des initiatives et outils de sensibilisation en matière de mobilité durable, Mountain Wilderness, France nature environnement, Commission internationale pour la protection des Alpes France, 2003. Étude de cas dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges et le Jura. Téléchargeable sur le site : <http://france.mountainwilderness.org/index.php?action=afficher&rub=59&from=1>



© Communauté de communes du Briançonnais



Minibus dans la Vallée de la Clarée (Hautes-Alpes)

# La pérennité du transport collectif dépend des crédits publics

Sans étude préalable, il a été possible d'agir vite et d'instituer, sans attendre, un système de navettes jusqu'au cœur du massif. *Quid* de sa pérennité ?

**3 500** véhicules par jour en moyenne, et des pointes jusqu'à cinq mille ! Comme la Vallée Étroite, la Vallée de la Clarée fait l'objet d'une forte attractivité. Aussi, fin 2002, constatant les importantes difficultés de circulation, le parcage illicite, la saturation et la dégradation globale du site, le Conseil général des Hautes-Alpes<sup>1</sup> offre aux visiteurs la possibilité d'emprunter des navettes entre Névache et le lieu-dit Laval (dix kilomètres, trente minutes). Cette expérimentation s'accompagne d'une réglementation de l'accès au site pour les véhicules à moteur.

Agir vite. C'est bien ainsi qu'il faut qualifier cette volonté politique. En effet, les élus ont souhaité intervenir sans tarder et éviter les études préalables longues et coûteuses. Le dispositif de navettes mis en place dès l'été 2003 répond au souhait d'une

>>> Mél :  
s.barelle@ccbriançonnais.fr



© Jean-Marie Veit

démarche pragmatique, les décideurs préconisant « d'affiner le système » en fonction des effets produits. D'importants moyens sont alors dégagés : systèmes de comptage, recrutement de quatre personnes, installation d'un panneau électronique à messages variables. La tarification, elle, est voulue très attractive : un euro la première année.

Première saison : le succès est au rendez-vous. On note notamment le désengorgement du site et l'amélioration de l'accueil. À ces effets constatés, il faut ajouter que 98 % des personnes interrogées trouvent l'initiative bonne ou excellente.

Cependant, ce plébiscite ne doit pas dissimuler les difficultés et notamment les préoccupations financières mettant en question la pérennisation du dispositif. En effet, le coût de fonctionnement s'avère important et les recettes sont faibles. L'année suivante, les gestionnaires se voient donc obligés de corriger le dispositif, de revoir sa durée, sa tarification, ses rotations. D'essais en ajustements, la période de mise en fonctionnement des navettes, par exemple, a été successivement de trente-sept jours en 2003, cinquante et un en 2004, trente-huit en 2005 (voir tableau).

▼ NAVETTES ENTRE NÉVACHE ET LAVAL.  
▼ AJUSTEMENT DES HORAIRES, PÉRIODES DE FONCTIONNEMENT ET RÉSULTATS CHIFFRÉS TTC.

|      | Nb de tickets | Nombre de jours | Horaire   | Période              | Fonctionnement | Recettes | Recettes par jour |
|------|---------------|-----------------|-----------|----------------------|----------------|----------|-------------------|
| 2003 | 43 000        | 37              | 9h<br>18h | du 12/06<br>au 17/08 | 140 000 €      | 18 864 € | 509 €             |
| 2004 | 54 000        | 51              | 9h<br>18h | du 12/06<br>au 29/08 | 126 250 €      | 30 700 € | 588 €             |
| 2005 | 60 000        | 38              | 9h<br>18h | du 14/06<br>au 21/08 | 72 803 €       | 32 964 € | 867 €             |

Source : Service transport du CG 05

**ON POURRAIT S'ÉTONNER DU MONTANT ÉLEVÉ DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2004. CETTE PREMIÈRE ANNÉE A ÉTÉ L'OCCASION DE METTRE DES INVESTISSEMENTS LOURDS EN PLACE : DISPOSITIFS DE COMPTAGE, DE DEUX PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES (50 000 €), CE QUI A FAIT CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTER LE BUDGET.**





LA VALLÉE DE LA CLARÉE ET LA VALLÉE ÉTROITE. CE TERRITOIRE A ÉTÉ CLASSÉ EN 1992 AU TITRE DE LA LOI DU 2 MAI 1930 (RELATIVE À LA PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES À CARACTÈRE ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE OU PITTORESQUE).



Questions à Jean-Louis Chevalier  
maire de Névache\*

## « Il faut un certain courage politique »

**En 2003, vous avez choisi de fermer l'accès de la Haute-Vallée de la Clarée à la circulation automobile. Cela a dû provoquer quelques levées de boucliers...**

Des réticences? Effectivement. Dans la Haute-Vallée, une centaine de chalets d'alpage sont transformés en résidences d'été. Il y a également des commerces, un camping... Les gens craignent que la réglementation génère des retombées économiques négatives. C'était sans compter, aussi, quelques adversaires politiques qui se sont manifestés sur le thème « comment vont faire les agriculteurs? ». Nous avons pris des risques et il fallait un certain courage politique pour aller ainsi à contre-courant. Les navettes étaient déjà prévues dans le cahier des charges de l'opération Grand site de France en 1999 mais elles n'avaient jamais été mises en œuvre parce que c'était politiquement suicidaire.

**Vous avez commencé doucement...**

Nous avons surtout fait preuve d'imagination pour ne pas léser les résidents. Les agriculteurs – pour leur tracteur – disposent d'un laissez-passer. De même, les entreprises et les habitants de la Haute-Vallée, les personnes handicapées peuvent circuler librement. Néanmoins, cela ne va pas sans contrôle, car les gens ont tendance à vouloir contourner la règle.

**Sur quelle base avez-vous établi votre politique tarifaire?**

Nous voulions un tarif attractif. Cependant, une chose est sûre: nous ne voulions pas que cela soit gratuit. Nous n'aurions pas pu revenir en arrière. Sans compter qu'on ne peut pas tout subventionner! La première année, nous avons conçu un produit d'appel à un euro le trajet et nous avons prévu de modifier les choses en fonction des enseignements de cette première expérience.

\* Dans les Hautes-Alpes. 300 habitants permanents. 3 000 résidents l'été et un flux de 4 000 voitures/jour (1 500 l'hiver).

**Comment vous y êtes-vous pris pour convaincre?**

Il y avait une volonté politique forte de la part du conseil municipal et l'appui du président du Conseil général. Et puis, malgré tout, les habitants étaient conscients que quelque chose n'allait pas. Il faut dire qu'il y avait vraiment des voitures partout...

Aujourd'hui, depuis quatre ans, les avis sur le sujet commencent à changer. C'est même devenu un argument. Fin juillet, une voiture pouvait mettre 1 h 30 pour descendre jusqu'à Névache. Il y a douze kilomètres. Maintenant, on peut se promener, on a retrouvé le plaisir de flâner.

**Êtes-vous satisfait du résultat ou comptez-vous aller plus loin?**

Les années précédentes, nous fermions la route quand la Haute-Vallée était saturée. Cette année, la route a été fermée à 11h tous les matins. Ce qui est possible aujourd'hui ne l'aurait pas été en 2003. Mais, nous n'avons pas fini de régler le problème, d'autant que la question du stationnement des voitures a été reportée en bas de la vallée.

**D'après vous, que faut-il pour qu'un tel système de navettes fonctionne?**

Prendre en compte les aspirations des habitants permanents. Mais il faut aussi que les transporteurs connaissent parfaitement le pays. Qu'ils puissent, presque, jouer les guides touristiques dans le bus. Dans les petits bus, il y a d'ailleurs beaucoup de convivialité, les gens discutent entre eux, demandent des renseignements. Du reste, nous avons prévu cette clause au cahier des charges de l'appel d'offres.

Et puis, il faut peut-être savoir qu'il n'y a pas de schéma à appliquer. Il faut s'adapter chaque année et essayer de trouver les bonnes solutions. ■

À ce jour, les navettes sont toujours en place, les impacts sur l'environnement sont considérablement réduits, la pollution atmosphérique et visuelle est diminuée... les infrastructures routières sont moins dégradées... cependant, la pérennisation du système n'est toujours pas acquise.

Après trois années d'ajustements techniques, le système n'est toujours pas consolidé et l'inquiétude des gestionnaires réside dans la recherche de l'équilibre financier. En effet, malgré l'augmentation des recettes (liée notamment à l'augmentation du prix du billet) et la diminution des coûts de fonctionnement (rotations moins fréquentes et période de fonctionnement plus courte, moins d'investissements en équipement), le financement à la charge de la collectivité a pu être évalué à 40 000 euros en 2005.

En 2006, l'instauration d'un nouveau tarif (2 € le ticket par trajet montée ou descente) répond à la préoccupation de voir peser la charge du service sur le consommateur et non sur le contribuable. Elle conforte l'intérêt d'une fermeture systématique de l'accès à la Haute-Vallée en fin de matinée (sens montant).

Si cette démarche pragmatique a eu l'intérêt de démarrer vite, l'expérience en montre aussi les limites. Certes, un retour à la situation antérieure est peu probable mais le paramètre économique reste problématique. Il aurait pu être mieux apprécié s'il avait été intégré dans une étude de faisabilité préalable. ■

**STÉPHANE BARELLE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

1. En collaboration avec la commune de Névache et la Communauté de communes du Briançonnais.



LES PERSONNES HANDICAPÉES  
PEUVENT ÉGALEMENT  
ACCÉDER AU REFUGE, TRACTÉES  
PAR UN ÂNE BÂTÉ.



© Frédéric Revel

© Frédéric Revel

>>> Circulation douce

# L'authentique, c'est très technique

Le syndicat mixte de Canigò Grand site<sup>1</sup> instaure des navettes en attelage

Pari : faire d'un mode de transport un outil d'initiation à l'écologie montagnarde et un moyen de découverte de l'histoire locale des tragniers (muletiers) catalans. Maîtriser définitivement la circulation automobile en zone d'altitude. Assurer des retombées économiques significatives.



1. Le Syndicat mixte du Canigou réunit trente-cinq communes. Cet établissement public administratif se compose du Conseil général, du Syndicat intercommunal pour l'aménagement rationnel du Canigò (en catalan), de l'Office national des forêts.

2. Sur le projet de réintroduction de l'attelage, voir notamment la revue *L'Accent catalan de la République française*, décembre 2004.

3. L'intégralité du projet est financée par le Conseil général des Pyrénées-Orientales, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, le Pays des terres romanes, programme Leader +.

L'alchimie opère naturellement. Au coude à coude, les trois grands gaillards de chevaux de Mérens tirent leur attelage lourdement chargé de huit personnes. Le cocher gère avec calme la croisée d'un cycliste qui descend le massif, tandis que les touristes, installés dans la nacelle, abondent en joyeux commentaires. Mais ils reprennent vite leur silence... attentifs à nouveau à l'esprit du paysage.

« C'est ce que nous souhaitons, explique Aldo Rizzi avec la passion qui anime ce chef de projet, couper la route à la circulation automobile, et se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, on ne croisait ici que des animaux de bât pour des opérations de débardage, de transport de fer ou de charbon... Faire sentir, faire aimer nos montagnes catalanes et les protéger... » L'idée de la traction animale a germé il y a deux ans, en fin de saison. Elle a éclôt joyeusement, presque violemment, avec l'énergie de ceux qui risquent de se perdre, s'ils ne retrouvent pas rapidement leur âme. Le Syndicat mixte du Canigò<sup>1</sup> voulait maîtriser l'impact de la fréquentation sur l'environnement. « En une semaine, il a fallu imaginer l'itinéraire pour accéder au refuge et tester sa faisabilité avant l'arrivée de la neige. Nous avons ensuite quelques mois pour convaincre, trouver des financements<sup>2</sup>, se procurer des chevaux, construire des attelages<sup>2</sup>, former les personnels, bâtir des écuries, trouver des

partenaires<sup>3</sup>... » Quelques mois pour que tout soit prêt. Le projet est alors arrêté en ces termes : à l'été 2005, la route sera coupée à la circulation à 1 900 m d'altitude. Il sera possible à pied, à vélo, en attelage, en fauteuil roulant, de se rendre au refuge, but ultime du voyage, à 2 150 m d'altitude. Et, entorse à la règle, la voiture sera tolérée avant neuf heures et après dix-sept heures.

## Le cheval de Mérens, figure emblématique des Pyrénées

Coup de cœur des conseillers généraux et des maires locaux qui testent le voyage en avant-première... ce projet « authentique » les séduit d'emblée. Ils financeront. Ça roule... Mais le montage d'un tel projet est infiniment technique. D'abord, où trouver quinze chevaux et qu'en faire, le soir, ou à la saison creuse ? Le haras national d'Uzès vient porter main forte au projet. Il loue quinze chevaux de Mérens, figures emblématiques des Pyrénées. Le Syndicat mixte est d'ailleurs aujourd'hui en train de faire leur acquisition. Dorénavant, l'hiver, les équidés travailleront sur des opérations de débardage ou d'entretien de sentiers. Le grand site s'étend sur 75 000 ha, aussi, tout compte fait, l'opération sera rentable. Pour conduire l'expérience jusqu'au bout de sa



LE PRIX D'UN ALLER-RETOUR : CINQ EUROS POUR LES ADULTES, DEUX POUR LES ENFANTS.

cohérence écologique, les animaux sont parqués, chaque nuit sur des zones différentes, afin que leurs piétinements soient profitables à la réouverture des milieux. Et, comme ils piétinent notamment du rhododendron et du genêt, les éleveurs du massif ont, eux aussi, soutenu ce projet. Voici comment on engrange les partenaires!

### Un moteur à hydrogène pour récupérer l'énergie de la descente

Le calcul des rotations suppose de bien connaître la résistance des chevaux. Ainsi, l'implantation du stationnement des véhicules à moteur à 1900 m d'altitude a été décidé en fonction de la possibilité de récupération des animaux: cinq rotations par jour, pas davantage! Descendre à 1700 m la barre de fréquentation automobile supposerait de disposer d'un cheptel plus important. Difficile sans prévoir une écurie plus grande, mais aussi une ressource en eau adaptée. Dans deux ans sans doute...

Une écurie en bois a été spécialement construite par l'Office national des forêts, en montagne, et trois voitures hippomobiles ont été achetées. Une quatrième, en préparation, sera dotée d'un moteur à hydrogène alimenté par un système solaire afin d'éviter que les chevaux ne se fatiguent trop.

Et toc, c'est l'occasion d'un autre partenariat avec une école d'ingénieurs de Catalogne (Ripolle) qui doit imaginer comment récupérer de l'énergie à la descente. L'alliance de la tradition et de la haute technologie pour découvrir un espace naturel fragile: le concept est séduisant!

Mais puisqu'il faut penser à tout, il n'aurait pas fallu omettre le volet formation. Celle des équidés bien sûr, qui ont suivi un entraînement spécial leur permettant de résister au travail d'endurance que réclame un tel dénivelé. Mais aussi celle des hommes. Certains personnels ont passé un diplôme

équestre; d'autres, avec le syndicat des accompagnateurs en montagne, ont suivi une formation spécifique afin d'obtenir le certificat de qualification handisport. Les personnes handicapées aussi doivent pouvoir parvenir au refuge grâce au fauteuil tout terrain (voir photo).

### Retour d'investissement sur l'emploi

Parlons chiffres... Quelle rentabilité conduit l'ensemble des partenaires à financer un tel projet? Le prix d'achat moyen d'un cheval entraîné, préparé et adulte, est de l'ordre de 3200€. Une voiture hippomobile revient à 6000€. Il faut aussi compter la nourriture, les frais vétérinaires, les investissements lourds pour la construction de l'écurie, le personnel... Ce budget, c'est d'abord un choix politique du Syndicat mixte en faveur de l'environnement; choix relayé par la Diren qui a inscrit l'opération dans la convention Opération Grand site de France II, signée en septembre 2006. Mais il faut voir les choses autrement, éclaircit le chef de projet, «l'entretien des pistes d'altitude nous coûtait cher et l'insatisfaction était générale: les automobilistes auraient souhaité que l'on goudronne, tandis que des randonneurs, VTTistes et cavaliers se sentaient dépossédés du site. Aujourd'hui, cela nous coûte un peu d'argent, mais le public est satisfait et il revient chez nous avec un état d'esprit favorable aux espaces naturels. Les communes ne s'y trompent pas, elles connaissent un retour d'investissement sur leur développement économique et sur l'emploi».

Allez, une indication simplement: depuis trente ans que cette piste est ouverte, pour la première fois en 2005, la circulation était filtrée. Eh bien, cette même année, le refuge des Cortalets a augmenté sa fréquentation de plus de cinq pour cent. ■

MOUNE POLI

>>> En savoir plus : [canigougrandsite@wanadoo.fr](mailto:canigougrandsite@wanadoo.fr)



© Frédéric Revel

L'ESTHÉTIQUE DE L'ATTELAGE A AUSSI ÉTÉ ÉTUDIÉE.



© Frédéric Revel

LEVER DE SOLEIL AU REFUGE DES CORTALETS (PYRÉNÉES). ÉDIFIÉ EN 1899 - CLUB ALPIN FRANÇAIS.

# L'auto, stop!

## Est-ce acceptable pour le public?

Le public est prêt. Sans doute plus prêt que ne le croient les décideurs techniques, ou élus, à renoncer à la voiture. L'expérience des sites qui ont fait reculer les voitures le montre assez sûrement. En 1989, quand parmi les solutions envisagées, l'hypothèse de faire reculer le stationnement de la pointe du Raz a été émise, que n'a-t-on pas entendu! «Jamais les gens n'accepteront de marcher!», «Vous voulez faire fuir

nos touristes!», «Vous avez pensé aux personnes âgées et aux familles?» Encore ne s'agissait-il que d'un recul de un kilomètre, sur un site en cul-de-sac! Mais il a fallu aux élus locaux un courage certain pour faire ce choix, d'où la décision de l'accompagner par la mise en place d'une navette au gaz naturel offrant à ceux qui le souhaitent la liaison entre les lieux de stationnement et l'extrémité de la pointe. Contrairement à toutes les craintes, ce



nouveau fonctionnement a été très vite plébiscité par les visiteurs très «grand public» qui y découvraient un site naturel réhabilité, des aménagements de qualité, des services, des cheminements repensés dans leur parcours de façon à diversifier les approches et les points de

suite page 12 ●●●



# Complexe! Il fallait pourtant

Sur soixante-cinq kilomètres, la navette des crêtes...

● ● ● suite de la page 11

vue sur un site comme «élargi» du fait du recul de sa «porte d'entrée».

La perception de la voiture est sans doute en train de changer dans l'opinion. Non pas que les valeurs de confort et d'autonomie qui y sont attachées soient remises en cause, mais les aspects négatifs (pollution, nuisance, accident) sont plus présents dans les esprits. Un sondage TNS Sofres de 2003 montre que l'utilisation de la voiture est essentiellement un usage contraint, car si 85% des Français sont utilisateurs de la voiture, ils ne sont que 45% à la citer comme mode de transport préféré.

Et si proposer d'abandonner nos «vaches sacrées» aux abords des sites naturels n'était plus vécu comme une contrainte insupportable? Et si accéder à des sites naturels débarrassés des voitures était effectivement ressenti par un public de plus en plus large (au-delà des convaincus d'avance) comme un «plus» en termes d'environnement, de qualité de visite et de balade? À condition que le changement ne soit pas mis en place comme une punition, mais présenté positivement par le gestionnaire et accompagné d'un véritable message sur le sens de la mesure et d'informations pratiques associées facilitant la vie du visiteur (temps, difficultés, services sur le site, horaires de navettes lorsqu'elles existent...).

Les plus récalcitrants sont souvent ceux qui ont des habitudes ancrées au site: au-delà des professionnels locaux (éleveurs, agriculteurs, forestiers...) pour lesquels des mesures dérogatoires sont faciles à mettre en place et à justifier, il est plus difficile de convaincre les régionaux habitués des lieux, ou de gérer les contraintes particulières de ceux qui partent au petit matin pour les courses en montagne par exemple. Le pragmatisme doit prévaloir, mais, là aussi, attention à l'information de ceux qui ont fait l'effort de laisser leur voiture à la porte... et découvrent des poches de parkings combles en pleine nature! ■

**ANNE VOURC'H**  
DIRECTRICE DU RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

>>> Mél:  
annevourch@grandsitedefrance.com



Trois millions de personnes, habitant quatorze bassins de vie, peuvent rejoindre les sommets de la grande crête des Vosges en moins de

deux heures. Il n'existe aucune

sorte de limitation ou interdiction d'accès pour les véhicules. Le Parc naturel régional des ballons des Vosges s'est donc lancé un défi: convaincre le public de ne pas se déplacer en voiture mais d'utiliser les transports en commun. Une navette a été mise en place. Dix cars sont mis à la disposition du public. La tarification se veut incitative et son fonctionnement a été étudié au plus proche de l'attente des usagers<sup>1</sup>.

Afin de trouver un juste équilibre entre la protection des milieux et des paysages, l'intérêt écologique à long terme et l'usage touristique, plusieurs enquêtes de satisfaction ont permis d'affiner le système. Ainsi, concernant la tarification, le public dispose de deux formules: un Pass journée à deux euros ou un Pass saison à cinq euros. Les mineurs, quant à eux, bénéficient de la gratuité du service.

La navette circule les jours où la grande crête connaît les plus fortes fréquentations, à savoir les dimanches et jours fériés en période estivale. Elle dessert dix-neuf sites touristiques tout au long de soixante-cinq kilomètres. Les arrêts sont assurés toutes les demi-heures, temps au-delà duquel l'attente n'est plus «spontanément supportable par les publics». Chacun des arrêts est matérialisé par une balise comprenant des informations pratiques (nom de l'arrêt, horaires, itinéraire et tarification). Plusieurs vallées permettant d'accéder à la crête, neuf liaisons ont alors été mises en place. Près d'une trentaine de communes sont ainsi desservies ce qui représente près de cinquante-cinq arrêts sur les liaisons crêtes-vallées.

Afin d'élargir le nombre d'usagers potentiels, la question de la multimodalité des transports en commun s'est, elle aussi, posée. Des partenariats avec la SNCF, les Régions et les Départements ont alors été développés et les navettes sont en correspondance avec les trains TER dans chacune des vallées concernées.

Le Parc voulait que des véhicules à propulsion alternatifs (gaz, électricité, hydrogène) soient utilisés. Après étude, il s'est avéré que

les surcoûts entraînés par ce type d'énergie étaient trop conséquents pour être supportables. Par ailleurs, leur manque de puissance en milieu montagneux et leur autonomie insuffisante n'eussent pas permis leur utilisation. Le choix s'est donc porté sur les cars les moins polluants possible. Ceux-ci respectent les normes européennes anti-pollutions les plus strictes (Euro 3 et, dès 2007, Euro 4).

© Welcome Byzance pour le PNR ballons des Vosges



- Arrêt
- Sommet
- Parking
- Route des crêtes
- Sentier
- Ligne SNCF
- Gare SNCF

PAS PLUS D'UNE DEMI-HEURE... AU-DELÀ, LE PUBLIC N'ACCEPTE PLUS D'ATTENDRE LA NAVETTE. SEULES LES VACHES...



# faire simple

Par ailleurs, et afin d'assurer un service qualitatif, les chauffeurs ont suivi une formation leur permettant de répondre aux éventuelles questions des usagers sur le Parc naturel régional des ballons des Vosges.

Le volet communication est d'ailleurs une des clés essentielles du développement de l'opération. Marquage des bus, pose de kakémonos, site Internet (21 837 connexions pour les six mois de mise en ligne du site en 2005), plaquettes de présentation de la navette avec les horaires (135 000 exemplaires en français et 15 000 exemplaires en allemand), affiches, conférences de presse (et donc articles de presse), émissions de radio locales, encarts dans les bulletins des différentes collectivités locales... autant d'outils mis en œuvre auxquels on ajoutera encore les clubs de marche.

Le Parc a-t-il rempli sa mission? Pour évaluer l'impact de la navette, on peut retenir que la moyenne journalière de 3 000 véhicules légers les dimanches a connu une diminution de 7%. Ce n'est pas rien... ■

**STEPHAN ZIMMERMANN**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

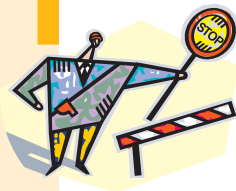
>>> Mél:

s.zimmermann@parc-ballons-vosges.fr

1. L'opération navette est financée par les Conseils régionaux d'Alsace et de Lorraine, l'État, les Communautés de communes, le Conseil général, les villes aux portes du Parc et la recette de la vente des billets.

Des raisons précises permettent de fermer une voie publique à la circulation

## Les navettes, les voies, le droit



Peut-on s'appuyer sur le droit pour réguler la circulation? Le principe de la loi est simple: pas de hors-piste. Un véhicule à moteur ne peut rouler que sur des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation des véhicules à moteur. À condition cependant que ce véhicule ait des caractéristiques conformes au code de la route et qu'il soit reçu comme tel par le service des Mines (Driré).

### Quelles sont ces voies ?

Tout est indiqué dans la loi, celle du 3 janvier 1991<sup>1</sup>. Il s'agit des routes nationales, départementales et communales, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation des véhicules à moteur.

- Les trois premières font partie du domaine public de l'État, du département ou de la commune, leur statut d'ouverture au public est inaliénable. Seules des questions de sécurité ou d'ordre public peuvent justifier leur fermeture.

- Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune mais, par destination, ils sont ouverts au public. Seul un arrêté du maire (article L 2213-4 du code général des collectivités territoriales - CGCT) ou du préfet (article L 2215-3 du CGCT) peut, pour des raisons d'environnement, interdire totalement ou partiellement la circulation de véhicules sur ce type de voies. Dans ce cas, un panneau doit être apposé aux abords du chemin fermé à la circulation des véhicules.

- Les voies privées appartiennent soit à des particuliers, soit à des collectivités (cas fréquent en forêt). Ces voies ne sont pas, par destination, ouvertes au public. Elles peuvent cependant être ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, soit selon un usage local (accord tacite du propriétaire), soit suivant une convention (accord explicite du propriétaire). La décision de fermeture de ce type de voie relève de la décision du propriétaire, qui n'est pas obligé d'en faire mention, même si le signalage par panneau de la fermeture de la voie se révèle plus commode pour un conducteur « étranger » à la région.

### Qui a le droit de fermer ces voies et pourquoi ?

Sur le territoire de sa commune, le maire a une compétence de police générale (il doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques) et une compétence de police de la circulation et du stationnement. À ce titre, le maire a la possibilité de fermer des voies ou des chemins pour assurer la tranquillité publique, préserver la qualité de l'air, protéger les espèces, les espaces naturels, les paysages et les sites ou permettre leur mise en valeur. L'arrêté doit être motivé, mais la liste des motifs est large et peut s'appliquer à toutes les communes.

Sur tout le département, le préfet a une compétence de police générale ainsi que de police de la circulation et du stationnement. Il peut se substituer au maire, en cas de défaillance avérée de ce dernier, pour fermer une ou plusieurs voies à la circulation de véhicules pour des motifs d'environnement.

### Navettes gratuites, navettes payantes

Les navettes routières ou ferroviaires peuvent venir compenser la fermeture temporaire d'une voie et réguler ainsi la fréquentation des espaces naturels. Les navettes routières ne peuvent qu'emprunter des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. S'il y a paiement, on ne paye pas l'accès, mais le service rendu.

**CLAUDINE ZYSBERG - MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

>>> Mél: claudine.zysberg@ecologie.gouv.fr

1. Codifiée aux articles L 362-1 et suivants du code de l'Environnement.



PUY-DE-DÔME. PLUS DE 48% DE GENS Y ACCÈDENT À PIED. CETTE ÉVOLUTION MARQUE UN CHANGEMENT DE PRATIQUES.



## Navettes en bus pour le Puy-de-Dôme

# Quinze ans d'expérience...

En 1992, le Conseil général instaure un système de navettes pour accéder au Puy-de-Dôme du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, de 11 h à 18 h. Ce transport collectif vise à diminuer le nombre de voitures au sommet. Le nouveau parking aménagé ne contient volontairement que 150 places. En 1999, le service est étendu aux week-ends et jours fériés des mois de mai, juin et septembre, de 12 h 30 à 18 h. Quinze ans plus tard, la fréquentation est en baisse et le modèle économique semble avoir trouvé ses limites. Le Conseil général réfléchit à un autre mode de transport.

© Carlos Da Costa - Conseil général du Puy-de-Dôme

**L**e montage juridique et financier de mise en œuvre de navettes jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme repose sur une délégation de service public - affermage. Le contrat d'exploitation de cinq ans prévoit une gestion aux risques et périls du délégataire, sachant qu'en juillet et août le Puy-de-Dôme reçoit en moyenne 200 000 visiteurs, soit presque la moitié de sa fréquentation annuelle. Le délégataire s'engage sur plusieurs obligations telles que l'attente limitée à douze minutes, le confort des bus, les normes ISO 9002. Il lui appartient aussi de proposer les tarifs.

Une redevance à la collectivité est prévue au-delà de 50 000 billets vendus : 0,16€ entre 50 001 et 110 000 billets ; 0,30€ au-delà de 110 000 billets.

Un exploitant privé s'est organisé en pool d'exploitation : en s'associant avec l'ensemble des transporteurs locaux, il bénéficie des bus les plus performants sans investissement supplémentaire.

Les tarifs du service ont évolué ainsi :

- tarif adulte : 2,74€ en 1992 ; 4€ en 2006
- tarif enfant : 1,83€ en 1992 ; 1€ en 2006.

Le succès de ce service est attesté par le doublement en sept ans du nombre de personnes transportées en juillet/août : soit 159 000 personnes en 1999, contre 80 000 en 1992.

Le service n'a pas d'impact sur l'évolution de la fréquentation annuelle du site qui augmente en moyenne de 1% par an depuis plus de vingt ans. Les navettes permettent cependant d'absorber cette évolution sans créer de nouveaux parkings au sommet.

**Politique tarifaire.** Selon une enquête réalisée en 2005, 40% des utilisateurs trouvent le service trop cher. Ces déclarations s'expliquent par l'absence de tarification adaptée (pas de tarif famille ni clientèle locale, pas d'abonnement...). À ceci, il convient d'ajouter le faible prix d'accès au site en véhicule individuel (4,5€ par voiture, inchangé depuis 1999) et l'absence d'informations à l'intérieur des bus. On note ainsi que la clientèle locale ne s'est pas appropriée le service et attend 18h pour accéder au sommet en voiture individuelle. Depuis 1999 et malgré

l'extension du service aux week-ends de mai, juin et septembre, la clientèle des navettes a diminué de 25%. Malgré ceci, le concessionnaire est réticent à proposer une modularité des tarifs. En effet, l'augmentation du prix des carburants a considérablement diminué sa marge. L'augmentation de clientèle que susciteraient de nouveaux tarifs ne saurait compenser le manque à gagner, d'autant plus que le chiffre d'affaires est très dépendant des conditions climatiques.

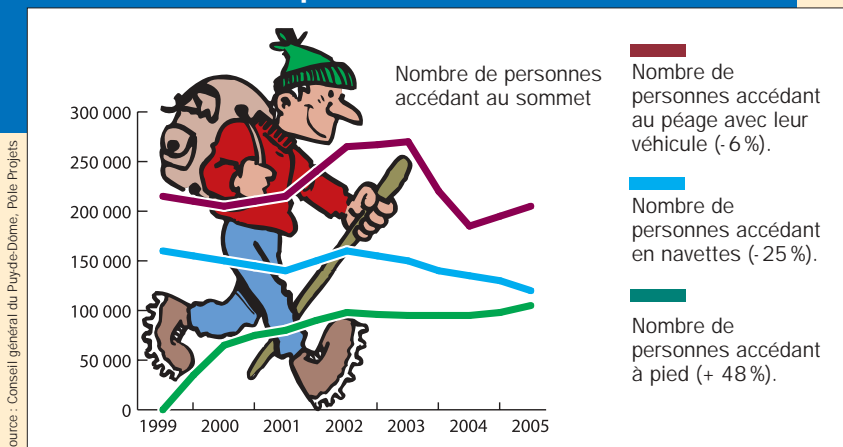
**Question de sécurité.** Avec un départ toutes les cinq minutes les jours de pointe, cinq à six bus véhiculent jusqu'à 1 200 personnes/heure. Ceci peut représenter jusqu'à cent allers et retours par jour (hors autres opérateurs) sur une route étroite ne permettant pas le croisement de bus sur le dernier kilomètre.

Avec du recul, il faut admettre que le système des navettes atteint aujourd'hui ses limites techniques et financières. La redevance versée à la collectivité diminue ; le contexte énergétique et la baisse de fréquentation ne permettent pas d'envisager un renversement de tendance. C'est pourquoi le Conseil général réfléchit à un autre mode de transport pour accéder au sommet du site le plus prestigieux d'Auvergne. ■

>>> Mél : Florence.  
Tastet@cg63.fr

**FLORENCE TASTET**  
CHARGÉE DE MISSION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME.

## Évolution de la fréquentation selon le mode d'accès



ICI, LE POSTE DE CONTRÔLE DE LA VALLÉE DE LA CLARÉE (HAUTES-ALPES). C'EST AUSSI LE LIEU OU LES VISITEURS PEUVENT RECEVOIR DES RÉPONSES À LEURS QUESTIONS.

© Jean-Marie Petit



Un service de navettes peut-il être gratuit ? Débat éthique, mais aussi juridique et, plus prosaïquement, financier.

# Qui va payer ?

**I**l faut le dire d'emblée : l'instauration d'un service de navettes est coûteux. Il en est ainsi même lorsque l'on use de véhicules existants tels des cars de ramassage scolaire, inutilisés l'été. En effet, en comparaison du coût d'amortissement des véhicules ou encore de celui des carburants, le salaire du (des) chauffeur(s) constitue le poste budgétaire principal. Dès lors, le gestionnaire est confronté à la question du mode de financement du service. Sera-t-il supporté par la collectivité ou par les usagers ?

S'agissant des espaces naturels, le débat est souvent placé sur le plan des grands principes, celui de la gratuité ou non de l'accès à la nature. Pour répondre on peut alors se référer au droit. Dans son article (page 13 de ce numéro), Claudine Zysberg explique clairement les obligations juridiques liées à la liberté d'aller et venir. L'accès à un espace naturel ne peut être payant. En revanche l'usager peut être amené à payer un service rendu, celui du parking de son véhicule, de son déplacement en navette. En conséquence, un randonneur à pied, en vélo, à cheval... sans voiture à stationner et délaissant la navette accède sans payer à la haute montagne ou à la plage. En pratique, trois politiques différentes de tarification des navettes se dégagent :

► **la gratuité** : une option incitative prise par des sites en phase test (les deux premières années sur la route des Crêtes), ou afin de ne pas ajouter à la contrainte l'idée « qu'en plus, il faudrait payer pour aller dans la nature ». La navette est un service offert au visiteur un peu en guise de compensation, celle de devoir abandonner sa voiture. Dans ce cas, c'est la collectivité qui finance le coût du service.

1. Voir la publication *Sites naturels. Contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien*, Anne Vourc'h et Jean-Marc Natali, Urbanis/Odit-France, la Documentation française, 2003.

► **la navette payante** : 1 € en Clarée et 2 € le pass journalier sur la route des Crêtes. La tarification ne couvre quasiment jamais la totalité du coût d'exploitation, plus ou moins largement pris en charge par la collectivité. Le Puy-de-Dôme présente un cas assez exceptionnel d'autofinancement du service à 100 % par l'usager, avec un tarif par passager de 4 € aller/retour par adulte (1 € par enfant).

► **le service global payant** : le visiteur ne paie pas la navette, mais finance, au travers du paiement du parking par exemple, un ensemble de services incluant la navette.

À la pointe du Raz, le stationnement à l'entrée du site est payant (5 € par voiture). Ces recettes permettent d'autofinancer l'entretien du site par le syndicat mixte gestionnaire, et, en sus, de mettre une navette à disposition du public.

Là encore, l'information du public est essentielle. Information sur le coût des services, aménagements et aménités dont il bénéficie directement mais aussi, au-delà, sur le coût de la préservation et l'entretien des espaces naturels et patrimoniaux. Le public doit comprendre que disposer d'espaces naturels de qualité, riches du point de vue de la biodiversité, gérés, organisés pour y accueillir du public... signifie de faire appel à du personnel et d'y affecter des moyens. Autant de choses qui ont un coût.

Alors qui doit payer ? Le contribuable ? L'usager direct ? Un peu les deux sans doute<sup>1</sup>. Le public est parfaitement à même de comprendre et d'accepter de participer à l'entretien et à la protection des sites qu'il visite. À condition cependant d'être informé du sens et de la destination de sa contribution financière. À condition aussi qu'il ait des garanties quant à son utilisation. ■

**ANNE VOURC'H**  
RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

>>> Mél :  
annevourch@grandsitedefrance.com



© Jean-Marie Petit

LE DROIT FRANÇAIS  
CONSACRE LA LIBRE  
CIRCULATION  
DES PERSONNES  
ET DES BIENS.

# Concevoir un planning opérationnel pour optimiser un suivi ornithologique...

Comment optimiser un suivi biologique, à court ou long terme ? Cette question se pose fréquemment pour les gestionnaires d'espaces naturels confrontés au problème de l'adéquation entre les objectifs fixés et les moyens financiers et humains disponibles.



>>> Réserve biologique de Goulien



© Damien Vedrenne

**SÉANCE  
D'OBSERVATION  
DES FALAISES POUR  
LE SUIVI DE LA  
REPRODUCTION DU  
FULMAR BORÉAL.**

**UN FULMAR BORÉAL  
INSTALLÉ SUR SA  
CORNICHE.**



© Gaëlle Vives

Le fulmar boréal commence à fréquenter les falaises bretonnes durant l'hiver. Les couples s'établissent sur des corniches, où l'œuf unique est pondu à même le sol. La ponte a lieu durant la seconde quinzaine de mai, l'incubation dure environ

quarante-neuf jours et la période d'élevage environ cinquante-trois jours : les jeunes quittent leur falaise natale fin août ou début septembre. Le fait que le fulmar ne construise pas de nid et que de nombreux individus ou couples non reproducteurs occupent régulièrement des sites de reproduction complique le recensement des couples nicheurs. L'unité de dénombrement à considérer est donc le site apparemment occupé (SAO), défini selon quelques critères précis (comportement de l'oiseau et caractéristiques du site).

Les falaises sont cartographiées et un numéro est attribué aux sites occupés par les fulmars. À chaque visite, pour chaque site potentiel de reproduction, différentes informations sont notées sur des bordereaux standardisés (nombre d'adultes présents, position d'incubation ou non, présence d'un œuf ou d'un poussin, etc.). Une session d'observation débute par un balayage rapide de l'ensemble des sites, réalisé avec des jumelles. Puis, dans un deuxième temps, chacun des sites est examiné minutieusement à la longue vue pour essayer d'en connaître le contenu exact. La présence effective d'un œuf sous un couveur potentiel est assez difficile à vérifier et demande parfois de nombreuses heures d'attente.

Le bilan de chaque journée d'observation permet d'obtenir le nombre total d'oiseaux fréquentant les falaises, le nombre de sites apparemment occupés ponctuels (SAOp), ainsi que le nombre de sites avec reproduction identifiables (SARi), c'est-à-dire les sites pour lesquels une preuve de reproduction est visible (observation d'un œuf ou d'un poussin, d'un bout de coquille...). Le bilan d'un tel suivi, quasi quotidien, est évidemment très précis.

**D**ans la Réserve biologique de Goulien (cap Sizun, Finistère sud), un suivi naturaliste de routine permet de recueillir un minimum d'informations sur la faune et la flore. Les données recueillies depuis les années 1980 ont mis en évidence un changement récent de situation pour le fulmar boréal. En 2004, vingt-deux pontes sont répertoriées mais seulement deux jeunes survivent jusqu'à l'envol. Les causes exactes de cet échec de la reproduction ne sont pas identifiées, mais des problèmes de disponibilité des ressources alimentaires sont probablement responsables. Dans ce contexte, la poursuite des suivis apparaissait donc primordiale. Durant la saison de reproduction 2005, une étude spécifique est alors réalisée. Elle vise, bien sûr, à mieux connaître la biologie du fulmar, mais également à optimiser la collecte de données en limitant les suivis à quelques périodes clés.

## Méthode de suivi

Le suivi s'effectue de mars à août, les différentes falaises occupées par les fulmars font l'objet de visites quasi quotidiennes.

## ersavoirplus

► *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*, Bernard Cadiou, Jean-Marc Pons, Pierre Yésou, Biotope, 2004, 218 p.

► *Études scientifiques en espaces naturels, cadre méthodologique pour le recueil et le traitement de données naturalistes - Cahier technique n° 72*, Aten, Valérie Fiers, RNF, 2003, 96 p.



## Fréquence des suivis et qualité de l'information

La question est alors de savoir s'il est possible de diminuer la fréquence des suivis sans perdre de qualité d'information. À partir des données collectées, d'autres fréquences de suivis sont alors simulées. Que se passe-t-il si l'on élimine une partie de l'information pour ne conserver que trois, puis un seul, passages hebdomadaires? Sur la base du suivi tri-hebdomadaire, l'évolution temporelle du nombre de SAOp et de SARi reste très proche de celle obtenue dans le cadre du suivi quasi quotidien. Les grands événements du cycle de reproduction sont bien mis en évidence, comme le maximum de fréquentation à la fin avril et la chute des effectifs durant la deuxième semaine de mai...

Sur la base d'un seul suivi hebdomadaire, les grands événements du cycle de reproduction demeurent bien mis en évidence et le schéma général des courbes d'évolution des SAOp et SARi reste inchangé. L'aspect très fluctuant de la fréquentation des falaises, mis en lumière par un suivi quasi quotidien, est par contre complètement occulté.

Chez cette espèce, ce sont surtout les informations concernant les preuves de reproduction qui deviennent moins précises avec la réduction de la fréquence des visites. La moyenne des SARi est réduite d'un tiers environ. La moyenne des SAOp reste quant à elle similaire.

## Mise en place d'un planning opérationnel

Sur la base de ces projections, un planning opérationnel détaillé des sorties sur le terrain a donc été élaboré. Il est basé sur l'identification des périodes clés du cycle de reproduction. Cet outil dynamique d'aide à la décision permet une adaptation permanente, en cours de saison, pour intensifier ou au contraire alléger la fréquence des suivis sans risque de perdre des informations biologiques essentielles. Cet outil permet d'envisager un meilleur aménagement du temps de travail du personnel selon les objectifs fixés (voir planning ci-contre).

Un suivi minimum nécessite trois passages répartis sur une quinzaine de jours en juin pour identifier les SAO, un passage, facultatif, durant la dernière semaine de juillet pour estimer le taux d'éclosion, et un passage obligatoire au début de la

deuxième quinzaine d'août pour estimer la production en jeunes.

Pour un suivi plus régulier, un passage hebdomadaire, au minimum, est recommandé à partir de la première semaine de mai.

Enfin, pour un suivi approfondi, il faut augmenter la fréquence des visites à certaines périodes clés: après la mi-avril, de la mi-mai à la mi-juin, en début juillet, et fin août-début septembre. Durant les périodes intermédiaires, un suivi de routine hebdomadaire est assuré et intensifié dès l'observation des premières pontes ou des premières éclosions. Seul ce suivi peut fournir des informations très précises sur le nombre exact de pontes, le taux d'éclosion, la nature et les périodes des échecs (au stade de l'œuf ou du poussin) et l'envol des jeunes.

## La même démarche peut être adaptée

Le cas présenté est simple. En effet, le fulmar est une espèce dont le déroulement du cycle de reproduction ne montre pas de variabilité interannuelle. Pour adapter cette méthode à des espèces dont les cycles de reproduction sont plus variables, il est nécessaire de commencer par quelques années de suivis approfondis. Ils permettent d'identifier les périodes clés et d'élaborer un planning opérationnel standard. Ensuite, des visites en début de saison permettent d'estimer le futur déroulement des pontes et d'ajuster le planning en le décalant, dans un sens ou dans l'autre. Cette approche peut aussi être envisagée en considérant plusieurs espèces à étudier au même endroit, avec la visualisation simultanée des périodes clés pour chacune d'entre elles.

Il ne faut pas oublier cependant que les suivis scientifiques, très précis, restent

Cette planification du suivi des colonies du fulmar boréal est conçue en fonction des événements clés du cycle de reproduction. Les périodes principales [P] ou secondaires [s] sont identifiées. Chaque ligne correspond à une période de cinq jours. La fréquence des suivis préconisée est fonction des informations à recueillir. Elle est exprimée en nombre de jours. Les parenthèses indiquent les périodes facultatives. Le lecteur se reportera utilement au paragraphe ci-contre à gauche « mise en place d'un planning opérationnel » pour comprendre comment ce suivi peut être plus au moins approfondi.

des outils incontournables, pour lesquels des moyens spécifiques doivent pouvoir être régulièrement débloqués. ■

**BERNARD CADIOU**

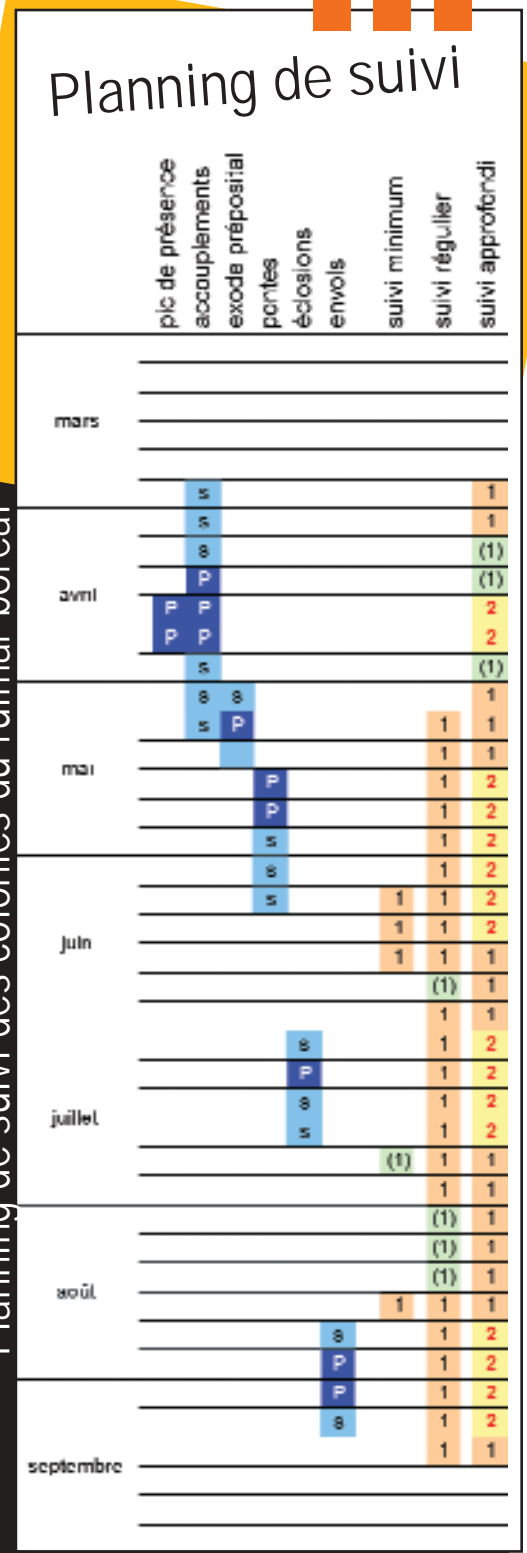
BRETAGNE VIVANTE - SEPNEB, BREST.  
CHARGÉ DE MISSION OISEAUX MARINS

**GAËLLE VIVES**

MASTER EEGB SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT  
TERRESTRE, UNIVERSITÉ MARSEILLE.

>>> Mèl : [conservation@bretagne-vivante.asso.fr](mailto:conservation@bretagne-vivante.asso.fr)

Planning de suivi des colonies du fulmar boréal



## Le sociologue peut-il être neutre ?

# La sociologie de la nature est une jungle

de l'observation à l'engagement militant



La position de neutralité du chercheur en sciences sociales est souvent mise en cause. Il faut dire que la sociologie a ceci de particulier que le scientifique est aussi un acteur social. À ce titre, il joue un certain rôle. Ainsi, certains travaux entendent dévoiler et modifier les rapports de force, d'autres explorent de nouveaux cadres de pensée. Repères...

**L**e métier des sociologues est d'étudier, avec des outils qui leur sont propres, la société dont ils sont membres. Leur conception de ce qu'est une société, de son fonctionnement et du rôle qu'y joue le sociologue introduit bien sûr des différences dans leurs travaux. La sociologie de la nature, qui s'est beaucoup développée ces vingt dernières années, n'échappe pas à la règle. Identifier quelques grands courants permet de s'y retrouver un peu plus facilement.

### En protégeant la nature, les dominants défendent leurs intérêts

Ainsi, un premier type de recherches rassemble des sociologues qui entendent peser dans les rapports de force et mettre leur analyse au service de certains acteurs et des causes qu'ils défendent. Ce groupe est lui-même hétérogène et une distinction de deuxième ordre peut être introduite, selon la nature des acteurs que les chercheurs s'attachent à soutenir. Certains sociologues s'efforcent d'apporter leur appui à des groupes qu'ils estiment dominés. Ils voient, dans la protection de la nature, une nouvelle façon pour les dominants d'asseoir leur suprématie et de défendre leurs intérêts. Par exemple, et en forçant le trait pour le rendre plus visible, les espaces protégés peuvent être interprétés comme une forme de colonisation des territoires ruraux par les urbains et comme une tentative d'imposer aux populations locales des valeurs

et des pratiques qui leur sont étrangères. Pour cette sociologie, que l'on propose de qualifier (pour faire bref) de « rouge », la présentation de la protection de la nature comme un impératif sert des intérêts et profite à certains. La mission du sociologue consiste alors à dévoiler les rapports de force masqués et à démonter les mécanismes du pouvoir qui s'exerce sur les plus faibles, sous couvert de protéger la nature. Dans le cas des espaces protégés, on s'appliquera à montrer qu'ils reposent sur un pouvoir scientifique et technico-administratif qui tend à exclure les habitants, ou encore que l'émergence d'une expertise environnementale s'accompagne de nouveaux marchés dont bénéficie une petite minorité. Lorsqu'il

en est question, les animaux, les plantes et les milieux naturels sont traités comme des moyens de défendre ou de conquérir des positions: il s'agit toujours d'observer et d'étudier les Hommes entre eux. D'où le reproche « d'obsession de l'autonomie » (Kalaora, 1993) et de « sociocentrisme » (Larrère, 1999), parfois adressé à la sociologie « rouge ».

### Faire pencher la balance du « bon » côté...

D'autres sociologues prennent parti pour des « êtres de nature », comme les grands prédateurs, et pour leurs protecteurs. Cette approche peut être qualifiée de sociologie « verte ».

« L'Analyse stratégique de la gestion environnementale (Asge) », dont les principes et les étapes ont été rappelés dans un article récent de Gérard Mermet (2005), offre sans doute l'un des exemples les plus manifestes et les plus aboutis de cette sociologie « verte ». Le sociologue commence par identifier un problème environnemental, par exemple la rareté des grands prédateurs. Il cherche alors à évaluer l'efficacité de la gestion et à traquer ses sources d'inefficacité: il veut faire pencher la balance du côté des « bons » acteurs, ceux qui, dans notre exemple, favorisent la progression des effectifs des grands prédateurs au détriment de ceux qui la freinent.

On le suppose clairvoyant: il sait repérer les problèmes environnementaux et démêler le jeu complexe et puissant des acteurs; son intervention est à même de modifier les poids respectifs des protagonistes.

« Rouge » et « verte », les deux approches sont *a priori* radicalement opposées puisque les uns regardent comme de pures constructions sociales ce que les

## ensavoirplus

### ► *Le Sociologue et l'Environnement.*

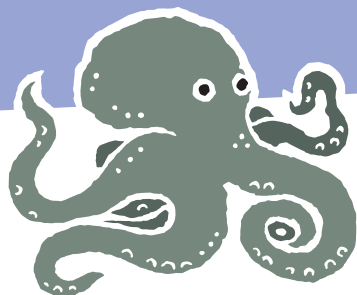
*La longue marche vers la science pragmatique: arpenteur du social ou conseiller du prince?*, Bernard Kalaora, Natures sciences sociétés, 1993.

► *Peut-on sortir du sociocentrisme?*, Raphaël Larrère, actes du colloque « Sociologie et environnement », Paris, 9-10 novembre 1999.

► *Changer de société, refaire de la sociologie*, Bruno Latour, La Découverte, 2006.

► *L'Analyse stratégique de la gestion environnementale: un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement*, Laurent Mermet, Raphaël Billé, Maya Leroy, Jean-Baptiste Narcy, Xavier Poux, Natures sciences sociétés, 2005. Téléchargeable sur le site: [www.rgte.centre-cired.fr/rgte/article.php3?id\\_article=87](http://www.rgte.centre-cired.fr/rgte/article.php3?id_article=87)

1. *La Sociologie est un sport de combat* est un film de Pierre Carles. Sorti en 2001, il dresse un portrait de Pierre Bourdieu. 2 h 26. Éditions du Montparnasse.



« Les Hommes seuls ne suffisent pas  
à faire une société humaine »



**POUR ANALYSER LES RAPPORTS DE POUVOIR QUI S'INSTAURENT AUTOUR DES PROBLÉMATIQUES DE LA NATURE, LES SOCIOLOGUES ADOPTENT DES GRILLES D'ANALYSE DIFFÉRENTES. ICI, RASSEMBLEMENT EN FAVEUR DU SENTIER LITTORAL EN BALAGNE, CORSE.**

autres considèrent comme des problèmes tout à fait réels exigeant une réponse. Mais, quelle que soit leur coloration, ces travaux ont en commun de privilégier les perspectives stratégiques et de considérer, avec Pierre Bourdieu, que « la sociologie est un sport de combat! ». Il s'agit pour le sociologue de s'impliquer dans des rapports de force entre des protagonistes aux intérêts divergents, et de prendre parti pour les populations locales contre l'État savant, ou pour les loups et les ours contre leurs opposants.

### Le travail du sociologue vise à décrire des collectifs

« Buts dans la nature, moyens dans la société » (Mermet *et al.*, 2005) : il suffit d'inverser cette devise de *L'Analyse stratégique de la gestion environnementale* pour décrire la sociologie « rouge ». Dans les deux cas, la fracture est nette entre nature et société, considérées tantôt comme une fin, tantôt comme un moyen. La pertinence d'un tel clivage est cependant de plus en plus contestée par certains, issus notamment de la nouvelle sociologie des sciences. Ceux-là regardent la dichotomie entre nature et culture comme une invention de la modernité, responsable des crises qui lui sont associées. Au face-à-face entre deux entités radicalement différentes, ils proposent de substituer des ensembles, appelés « collectifs », composés d'humains et de non-humains, à savoir des objets, plantes, animaux...

Combien de ces collectifs existe-t-il? Certainement plus d'un. Mais combien? Impossible de le dire. Tout juste peut-on affirmer qu'ils varient par le nombre et la nature des êtres qu'ils rassemblent, et par

la manière dont ils parviennent à les faire cohabiter, avec plus ou moins de bonheur et plus ou moins durablement.

Le travail du sociologue vise alors moins à dévoiler, à dénoncer et à conclure des alliances stratégiques qu'à enquêter sur la composition des collectifs et sur la capacité de leurs membres à vivre ensemble. Par exemple, l'arrivée de grands prédateurs devient un événement, dont le sociologue va chercher à rendre compte : peut-on s'entendre avec ces nouveaux venus qui réclament de faire partie du collectif et, le cas échéant, qu'est-ce que cela change?

En affirmant que les hommes seuls ne suffisent pas à faire une société humaine, en considérant les loups, les ours, les chiens de protection, les brebis et même les parcs de nuit comme des acteurs à part entière, la démarche entend bien révolutionner notre conception de la société et la pratique de la sociologie (Latour, 2006). Si elle peut sembler ambitieuse, cette approche peut aussi apparaître extrêmement modeste. En effet, le sociologue ne prétend pas connaître la réponse à la question « Pouvons-nous vivre ensemble? », ni révéler aux autres ce qui leur resterait caché. Le scientifique affirme se borner à « suivre les acteurs eux-mêmes » et à décrire les liens

qui se nouent et se dénouent. Notons qu'il est parfois accusé de masquer ses choix idéologiques sous des descriptions hyperréalistes : son absence d'engagement est alors suspectée d'être un leurre.

### Les frontières ne sont pas étanches

Ainsi, il n'existe pas une mais des sociologies de la nature, qui diffèrent tant par leur but que par leur méthode, et donc par leurs résultats. Les frontières entre ces différents courants sont cependant loin d'être étanches. Des auteurs sont ainsi progressivement passés du rouge au vert. Quant à la sociologie du collectif, elle se rapproche à certains égards des deux autres. Comme la sociologie « verte », elle prête une très grande attention aux non-humains, qu'elle refuse de saisir par le biais des « représentations sociales de la nature », mais sans leur conférer un statut supérieur d'objets de protection. Comme la sociologie « rouge », la « sociologie du collectif » s'intéresse à la construction et à la contestation des positions de pouvoir et des sources de légitimité. Cependant, elle postule que les positions ne sont jamais données d'emblée, ni définitivement acquises.

Si certains auteurs s'inscrivent clairement dans une seule de ces approches, beaucoup d'autres empruntent des éléments à deux ou trois d'entre elles, y compris parfois dans le cadre d'un même travail. Il faut donc voir ces trois courants sociologiques comme des pôles, entre lesquels s'étend tout un *continuum*. ■

**ISABELLE MAUZ** - CEMAGREF

>>> Mèl :  
isabelle.mauz@grenoble.cemagref.fr

De numéro en numéro, *Espaces naturels* abordera les différentes facettes de l'écologie de la conservation...

à contre-courant, ce premier chapitre aborde le sujet sous un angle qui surprendra peut-être : qu'apportent les sciences sociales et humaines au gestionnaire ?

## Sciences sociales et sciences de la conservation

## Une alliance de bon aloi



Apprendre comment travaille le chercheur en sciences sociales, c'est utiliser les sciences humaines au profit de la biologie de la conservation.

« Les chasseurs sont des viandards » ; « les hommes politiques ne s'intéressent qu'à leur réélection » ; « les défenseurs de la nature sont des intégristes ». Voilà c'est dit. On a tout compris, ou du moins le croit-on !

Mais, comme rien n'est simple, on peut aussi interroger les évidences et se persuader que, derrière les affirmations à l'emporte-pièce, il y a des choses à découvrir : des façons de faire, de vivre, de penser la nature. Le quotidien du chercheur en sciences sociales est fait de ce pain. Le sociologue, l'ethnologue, l'anthropologue – quelle que soit la discipline – peut apporter un précieux regard aux professionnels chargés de la mise en œuvre des politiques publiques et travailler de concert avec ses collègues, chercheurs en sciences de la conservation – en biologie, écologie...

### En cas de conflits d'usage

Le gestionnaire d'espace de nature (ordinaire ou remarquable) se portera-t-il mieux après une étude en sciences sociales ? Que peut lui apporter ce type de recherche quand il est confronté à l'obligation d'appliquer une mesure réglementaire dans un contexte conflictuel ?

Car de telles situations, il en connaît beaucoup. Le gestionnaire d'un territoire naturel peut se trouver aux prises avec des conflits d'usage impliquant des acteurs locaux. Il peut s'agir d'activités touristiques, cynégétiques, piscicoles, agro-pastorales, technico-scientifiques... Ce professionnel peut aussi être en devoir d'apprécier la faisabilité d'un projet : la création d'une aire protégée, la mise en œuvre de contrats territoriaux d'exploitation (CTE), la réintroduction d'espèces...

Alors oui, l'étude en sciences sociales permet au gestionnaire d'espace de nature d'identifier les enjeux, les logiques de discours et le positionnement des parties en présence. Elle l'autorise à garder de la distance, à trouver l'argument juste, à élaborer la stratégie adéquate.

Soit dit en passant, tout cela est également vrai pour d'autres types de projets moins conflictuels mais tout aussi délicats. On évoquera les démarches pour aboutir à la labellisation de produits de terroir<sup>1</sup>, à la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion des milieux ou encore à la mise en valeur de marqueurs identitaires dans des manifestations culturelles, ou liés au développement d'un savoir-faire...

### Cadrer l'étude

Pour aller dans le sens de collaborations scientifiques pluridisciplinaires en matière de gestion environnementale, il convient de savoir comment travaille le chercheur en sciences sociales. Il faut bien comprendre, en effet, qu'il a plusieurs manières d'aborder son sujet. Sa thématique de recherche peut le conduire soit à centrer son étude sur l'une des composantes de la société (catégorie socioprofessionnelle, communauté villageoise, unité régionale...), soit à l'étendre à la société tout entière. C'est ce qu'a fait, par exemple, une équipe de sociologues en travaillant sur les applications de Natura

2000, sur les conséquences de sa mise en œuvre et ses spécificités régionales (cf. en savoir plus, note 1). Cependant, le chercheur peut également resserrer son approche et questionner les enjeux d'un débat portant sur des mesures de gestion. Dans ce cas, il traitera par exemple, du projet de zonage du loup<sup>2</sup>; du déclassement d'une espèce protégée ou de pratiques sociales controversées telles les chasses traditionnelles (dont les officiants convoquent la tradition pour légitimer et revendiquer le maintien de leurs activités).

De la même manière, les « façons de faire » (d'aménager, de produire, de cultiver) et « les façons de dire » la nature peuvent aussi être appréhendées sous un angle spécifique – politique, scientifique, administratif, technique, religieux et symbolique – ou dans leur globalité.

Recherche finalisée ou recherche-action, les deux sont possibles (certains chercheurs préfèrent le terme de recherche-intervention qui correspond mieux à la posture qu'ils défendent<sup>3</sup>). Il va sans dire que l'échéancier et le budget orientent la construction de l'objet, mais aussi l'approche retenue, les choix méthodologiques et les résultats attendus (surtout s'il s'agit d'apporter des solutions, des arguments au commanditaire). Seront donc ainsi définies la durée des missions, la nature des entretiens, l'identification des interlocuteurs.

### Les méthodes en sciences sociales

Le scientifique peut privilégier une approche compréhensive ou une approche explicative. Dans le premier cas, il se met à la place de l'informateur pour retracer son propos ; dans le second cas, il vise à dégager les structures sous-jacentes de l'organisation sociale qui sont véhiculées à l'insu des acteurs sociaux. Les conditions et les objectifs définis,

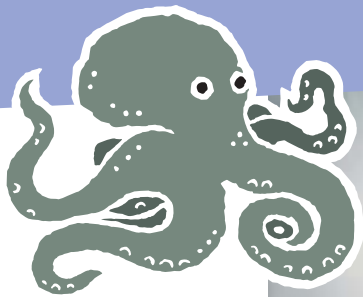
1. *Les Produits de terroir, entre culture et règlements*, P. Marchenay, L. Bérard, CNRS, 2004.

2. « Polémique autour du projet de zonage, appliqué à la gestion des loups dans l'arc alpin français », S. Bobbé, J-F Staszak, *Espaces et Sociétés*, n° 110-111, 2002.

3. Sur les positionnements du chercheur en sciences sociales, se référer à l'article d'Isabelle Mauz (pages 18 et 19 de ce numéro).

4. À ce sujet, lire *Espaces naturels* n° 8, article de Jacques Blondel.

5. André Micoud est directeur de recherche au CNRS.



derrière les mots...

... des schémas mentaux

© MT Corel

reste alors à réunir la « matière » de l'étude. Pour ce faire, et outre la recherche bibliographique, le scientifique procède à des enquêtes de terrain au cours desquelles il mène des entretiens (généralement semi-directifs). Le questionnaire peut également permettre le recueil de données. Celui-ci peut-être composé de questions fermées (imposant une réponse oui/non) ou ouvertes (appelant un commentaire).

Si le chercheur souhaite mettre en évidence des logiques de discours ou des positionnements, il choisira plutôt une méthode d'enquête qualitative (entretiens individuels par exemple). *A contrario*, il usera d'une méthode quantitative si elle vise un recensement plus exhaustif. Ces deux méthodes ne sont pas exclusives.

### S'étonner de tout

Interroger les stéréotypes et les idées reçues... questionner leurs conditions d'émergence, les stratégies et jeux d'alliance de ceux qui les véhiculent. Tel est un des rôles que le scientifique s'assigne. Il cherchera ce qui motive tel ou tel acteur lorsqu'il affirme: « Tous les agriculteurs sont des pollueurs », « Tous les gestionnaires parisiens sont des technocrates qui ignorent tout de la réalité de

terrain » ou encore « Tous les écologistes sont des religieux en puissance ».

Ainsi, le scientifique peut être appelé à interroger l'émergence d'un parti politique (« Chasse pêche nature tradition » par exemple), ou le changement de nom d'un établissement public (l'Office national de la chasse est, depuis peu, devenu l'Office national de la chasse et de la faune sauvage). Comme pour la plupart des exemples précédemment cités, ces faits sociaux imposent de prendre en considération la dimension historique. Le décodage des idées reçues nous en dit long sur les idéologies en présence.

### Changement de climax

Le chercheur en sciences sociales peut également analyser les notions fondatrices des sciences de la conservation. Dans cette perspective, il interrogera, par exemple, la conception de l'espace en lien avec la gestion du vivant. Il cherchera à décoder des notions telles que « capacité d'accueil », « écosystème », « biotope ».

Que l'on songe ici aux travaux de Raphaël Larrère sur la notion de climax. En écologie, le climax correspond à un état d'équilibre d'un milieu. Celui-ci est déterminé par les conditions « moyennes » des facteurs écologiques d'un biotope considéré<sup>4</sup>. Le sociologue a montré comment cette notion est essentielle à la compréhension de l'idéologie des forestiers. Il a interrogé la notion de climax sous l'angle du rapport des couples d'opposition « équilibre/déséquilibre », « dynamique/statique ».

Car les mots ne sont pas vides de sens social. Ainsi, André Micoud<sup>5</sup> proposait de substituer l'expression « momentanément et localement proliférant » au terme de « nuisible » apposée à certaines espèces. De même, on peut donc interroger l'érection de la biodiversité comme norme sociale, les conditions d'émergence d'une nouvelle profession telle l'écozootechnicien, ou encore l'évolution du métier de garde-monteur dans les Parcs nationaux. Des collaborations bien menées, avec des scientifiques d'autres disciplines (écologie, éthologie, biologie...) permettent d'étudier les pratiques sociales: leur évolution, leur transformation, leur spécificité et leurs incidences sur la nature. Pour exemple, celle réalisée dans les Cévennes. La recherche (cf. en savoir plus, note 2) menée sur les différentes pratiques d'équarrissage des éleveurs caussenards vivant dans des zones à rapaces nécrophages a permis à ces éleveurs de prendre conscience du bénéfice qu'ils pouvaient tirer de la présence des vautours fauves. Loin de lutter contre leur présence, ils ont su en tirer profit et participer à la pérennisation de cette espèce protégée. Concrètement, ils ont troqué leurs pratiques pour un équarrissage écologique. Bel exemple qui a permis un rapprochement entre agriculteurs et écologistes, deux catégories d'acteurs que l'on a trop souvent tendance à opposer. ■

**SOPHIE BOBBÉ** - ANTHROPOLOGUE

>>> Mél: [sbobbe@club-internet.fr](mailto:sbobbe@club-internet.fr)

## en savoir plus

1. ▶ *La Construction du réseau Natura 2000 en France. Une politique publique à l'épreuve des scènes locales*, P. Alphanéry, A. Fortier, C. Deverre, J-P Billaud, G. Geniaux, F. Pinton, Rapport du ministère de l'Écologie, La Documentation française, 2005.
2. ▶ *Rôle des rapaces nécrophages dans la gestion de l'équarrissage*, François Sarrazin, Sophie Bobbé, Thierry Buronfosse, Rapport Medd (appel d'offres Diva), 2006.
- ▶ « Les nouvelles figures du sauvage », Sophie Bobbé, *Communications*, n° 76, 2004.
- ▶ *L'Utopie de la nature*, Sergio Dalla Bernardina, Imago, 1996.
- ▶ *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Catherine et Raphaël Larrère, Aubier, 1997.
- ▶ *Des Bêtes et des Hommes. Le rapport à l'animal: un jeu sur la distance*, Bernadette Lizet et Georges Ravis-Giordani, CTHS, 1995.



FAÇADE DU CINÉMA ALHAMBRA À MARSEILLE.  
CENTRE CULTUREL CINÉMATOGRAPHIQUE.  
CI-DESSOUS EXTRAITS DES FILMS TOURNÉS AVEC  
LES ENFANTS ET ADOLESCENTS.  
1 ET 4- Poulpe. 2- CROCODILE. 3- GABIAN.



# Un dessein animé

## Le cinéma fait l'école sur l'île de Porquerolles

L'Alhambra est un centre culturel cinématographique de la ville de Marseille, engagé depuis plus de dix ans dans un travail pédagogique d'éducation artistique avec les élèves des écoles et lycées du nord de la ville. Le centre privilégie la rencontre avec des œuvres de l'art du cinéma. Mais il développe aussi des situations éducatives qui favorisent une découverte du processus de création pour produire des sons et des images animées ; puis les monter, les diffuser... Ainsi est née l'aventure « École et cinéma sur l'île de Porquerolles ». Cheville ouvrière pédagogique et passionnée, Jean-Pierre Daniel raconte...

Partir en voyage pendant cinq jours avec une classe, s'éloigner de la ville et s'immerger dans un territoire regroupant, sur un petit périmètre, une nature flamboyante et des espaces naturels d'une grande diversité, provoquant, par leurs beautés, l'imaginaire des jeunes élèves. Un territoire où se construit une relation complexe entre la nature, les animaux et les Hommes.

Partir avec, dans nos bagages, quelques outils légers de prise de vues et de sons pour faire du cinéma. Tel était notre projet. Il s'agit pour moi non d'enseigner "le" cinéma, mais de faire découvrir et expérimenter le rapport de chacun au cinéma, conçu non comme un fait culturel mais comme un outil de lecture du monde contemporain» disait Jean-Louis Comolli, cinéaste et critique de cinéma!

Eh bien, ce territoire, nous l'avons trouvé, sur l'île de Porquerolles!

Nous avons fait ce voyage plus d'une vingtaine de fois en dix ans. Au printemps, à

l'automne sous le soleil, la pluie et dans le vent, parfois fou, quand le mistral se lève. Hébergés confortablement dans le village de vacances de l'Igesa<sup>1</sup>, nous partions chaque jour à l'aventure, sans scénario, sans plan de tournage, prêt à raconter, avec des images et des sons, nos mille et unes rencontres. Travail d'enregistrement improvisé, de visionnage collectif et de retour sur le terrain, travail de montage et de lente élaboration de petites formes, dans le temps même du séjour.

Pendant dix ans, ces ateliers précaires ont produit de très nombreux petits films. Vous parlerais-je du *Poulpe*, où l'on voit l'apprivoisement d'un poulpe sur la plage de Notre-Dame; du *Crocodile*, ou comment un petit bout de bois devient crocodile; des *Gabians*, qui sont filmés au plus près.

Ces films, nous les avons souvent montrés pour parler de notre recherche pédagogique. Nous avons alors pu mesurer la force de ces très courts récits, au-delà de

leur qualité de témoin d'un moment privilégié d'éducation artistique cinématographique. Tous nous disent quelque chose des enfants qui les ont faits, mais aussi du territoire où ils ont été élaborés. Car, au-delà de sa richesse scientifique, l'importance d'un territoire se mesure à sa capacité à provoquer une émotion esthétique. Un « grand » territoire a la force d'une œuvre d'art. Sa rencontre déplie en nous une multitude de pensées qui nous interpellent, sur nous-même et hors de nous-même.

L'important dans ces petits récits improvisés par ces jeunes enfants, c'est ce qu'ils révèlent: la complexité des émotions ressenties au cours de leurs marches dans l'île. Ils ne s'arrêtent pas à la simple description des paysages, ils ne font pas des inventaires systématiques, ils ne plaquent pas sur l'île toutes les narrations qui surgissent au quotidien de leurs écrans de télévision, ils racontent la peur, l'angoisse, le lointain, l'amour. Ils interrogent les rapports de l'Homme et de l'animal. Ils participent à la construction de leur rapport symbolique au monde.

Quand le cinéma fait école, il participe au jeu de la nature et de la rencontre avec soi-même... ■

**JEAN-PIERRE DANIEL**  
RÉALISATEUR, DIRECTEUR DE L'ALHAMBRA.

>>> Mél: [jpdaniel@wanadoo.fr](mailto:jpdaniel@wanadoo.fr)

1. L'Institution de gestion sociale des armées.



# Seuls dans la Dombes

## Pêcheurs, ils ont signé un contrat Natura 2000. Et après ?

Sur les très grands sites Natura 2000 (Sologne, Dombes...), il est parfois difficile de trouver un opérateur légitime pour élaborer le document d'objectifs (Docob). Plusieurs coopérateurs, représentant les différents usages du site, assistés par des bureaux d'études, se lancent alors dans l'aventure. Mais que se passe-t-il après la signature du contrat, lorsque l'on entre

dans la phase opérationnelle d'animation du Docob ? En 2004, le groupement agricole foncier Letoublon, propriétaire de l'étang de Gropsire signait un contrat Natura 2000. Rencontre avec les propriétaires, très motivés, mais perplexes sur les actions à mener...

**-7°C** Ce matin sur l'étang de Gropsire. Le site Natura 2000 se donne des airs boréals. Dans la Dombes figée par le givre, les pêcheurs installent les filets dans un bras de l'étang, vidé au deux tiers quelques semaines auparavant.

Comme à chaque pêche annuelle, femmes et hommes se réchauffent autour d'un brasero avant de trier les tonnes de poissons attendues.

Épreuve supplémentaire, il faut casser la glace. D'abord, faire glisser les grosses plaques vers le fond de l'étang, puis briser les autres en menus morceaux. La vision est belle, quasi ethnographique : les

hommes pilent l'eau glacée avec des bouts de bois, les évacuent ensuite et constituent un land-art éphémère au milieu des jonchaies. Les pêcheurs déroulent les filets puis les resserrent progressivement vers la berge. Quelques poissons frétilent. Ça y est ! C'est la levée du filet ! Un pêcheur remplit une épuiette qu'il déverse sur la gruyère<sup>1</sup>. Vite, nous nous installons autour de cette table pour trier scrupuleusement. Le premier filet a sélectionné les gros, les carnivores que l'acidité de l'étang favoriserait. Par ici, les brochets, par là les carpes...

À la pose, j'en profite pour interroger M. Letoublon, un des propriétaires du site et signataire d'un contrat Natura 2000. Je veux savoir comment il en est arrivé à cet engagement. « Nous avons

assisté à des réunions d'information pendant l'élaboration du document d'objectifs. Nous avons alors décidé de candidater. Ce sont les services de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) qui ont hiérarchisé les demandes sur l'avis d'experts de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ils ont retenu l'étang de Gropsire pour son intérêt ornithologique et pour la qualité du milieu. Il y avait des critères de surface en eau supérieure à trois hectares, de pente inférieure à 20% sur au moins un tiers du périmètre de l'étang. Trente propriétaires ont ainsi été contactés. Mon frère et moi, nous avons réagi les premiers. Il n'y a pas eu de contrats pour tout le monde.

Au départ, le syndicat des propriétaires et des exploitants des étangs de la Dombes n'était pas favorable au projet Natura 2000. Mais il n'a pas donné de consignes aux propriétaires. D'ailleurs, sa position a évolué positivement. Le contrat nous engage à respecter le code de bonne conduite de l'étang dombiste. Il concerne la gestion des assècs, de l'évolage<sup>2</sup>, de la pisciculture et la lutte contre des espèces indésirables. En gros, nous sommes sensés agir comme par le passé. » Rien n'aurait-il vraiment changé ? Je cherche à savoir si mon interlocuteur est vraiment au fait des contraintes du contrat. Je l'interroge aussi sur d'éventuelles modifications des pratiques de chasse. Il m'assure qu'il n'y a pas de modifications majeures à l'exception du lâcher de canards qui doivent provenir d'un élevage spécialisé en colvert un peu plus adapté à la vie naturelle que ceux d'aujourd'hui. Il m'explique aussi que le plomb vient d'être remplacé par la grenaille, mais « ce n'est pas une conséquence de Natura 2000 ».

**PÊCHE ANNUELLE SUR L'ÉTANG DE DOMBES (ENTRE LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET LA BOURGOGNE) • 1. LE TRI SUR LA GRUYÈRE (TABLE). • 2. POSE DES FILETS AU PETIT MATIN GIVRÉ. • 3. RELEVÉS DES FILETS. • 4. RAMASSAGE DES POISSONS À L'ÉPUIETTE.**

suite page 24 ●●●

Je me rapproche du brasero, il fait froid. Les autres engloutissent rillettes et saucissons qui n'ont rien de superflus. Je fais de même tandis que M. Letoublon poursuit : « Le grand changement concerne les travaux d'entretien. Nous allons refaire le fossé de ceinture de l'étang et aménager les rives et berges de manière à ce qu'elles soient plus attractives pour la flore et la faune. Il devrait y avoir une expertise préliminaire. Il faudra aussi revoir le système de vannes et de grilles. Il devrait y avoir aussi d'autres améliorations, plus spécifiques à la faune, mais là, j'avoue, nous sommes dans le flou. En fait, nous manquons un peu de lisibilité. Par exemple, il est dit dans le contrat que 5 % des étangs engagés dans la procédure Natura 2000 seront contrôlés chaque année. Mais pour le moment, c'est tout ce que nous savons. Nous ignorons aussi s'il est prévu un suivi écologique de certaines espèces. En théorie, tout propriétaire qui souscrit au "Code des bonnes pratiques de l'étang dombiste" doit faire établir un diagnostic de l'état des lieux des habitats présents et du mode de gestion de l'étang. Il doit également suivre des recommandations visant à améliorer la qualité environnementale ou les résultats économiques de l'étang dans le respect des bonnes pratiques. Ce diagnostic obligatoire est gratuit pour les propriétaires. Il n'a pas été encore réalisé. Par exemple, nous avons constaté que la phragmite est en régression, nous ignorons pourquoi.

Mais vous savez... continue-t-il plus bas, il n'y a plus d'animateur de site. Notre seul interlocuteur est désormais la DDAF. Il nous faudrait des groupes techniques travaillant sur les mesures à prendre en faveur de la faune... »

Le triage reprend avec les fruits du deuxième filet : perches-soleils et gardons s'amoncellent. Attention à ne pas abîmer les écailles ! Pas de poissons-chats. Tant mieux, car le code de bonne pratique de l'étang dombiste prévoit la destruction à la chaux vive de cette espèce. Petite déception sur le visage de Mireille, la propriétaire : « L'année dernière nous avions deux tonnes ! » Benoît, le neveu, n'était pas venu depuis vingt ans. Il attendait une pêche quasi miraculeuse. Idéalisation d'enfant ou baisse de la ressource ? De l'avis du patron pêcheur, la quantité varie selon les années et les étangs, on ne peut pas tirer de conclusions hâtives. Sous ses ordres bon enfant, nos mains plongent dans une montagne grouillante qui se dérobe. Je cherche le poisson d'or qui fait exaucer des vœux. Par exemple : l'arrivée de nouveaux animateurs sur ces sites orphelins ! ■

**HÉLÈNE DUBAELE - GIP ATEN**

➤➤➤ Mél :

[helene.dubaele@espaces-naturels.fr](mailto:helene.dubaele@espaces-naturels.fr)

1. Table de triage du poisson  
2. Évolage. Période pendant laquelle les étangs sont pleins d'eau et donnent du poisson ; elle est suivie de l'assec. Ancien adjectif eveux ou evol qui signifie aqueux.



© Moune Poli

# Un homme, une

## Gérard Zapata, garde du littoral

**G**érard Zapata eut le sourire généreux, la poignée de main large, puis il dit : « Je vous emmène sur mon site. » Il avait les yeux tout flamme et déjà le verbe prodigue... Il s'excusa d'emblée de parler en termes de possession. « Non, ce n'est pas mon site, enfin... un peu. » Chemise rayure écolier, col ouvert, bronzé, il portait le cheveu libre et malgré quelques efforts pour rendre la coiffure conforme, elle refusait obstinément la discipline, et préférerait friser le vent. Homme-racine, il avait - d'emblée - l'évidence du terrain.

Parvenu sur l'étang du Méjean, il continua à s'offrir. Il parlait, le regard fervent de la commune de Lattes dont il était le salarié, des élus locaux avec lesquels il travaillait synchro depuis maintenant vingt ans, du plan de gestion du site qu'il appliquait et peaufinait, de ses cinq collègues qu'il poussait à partir en stage, de la cage à sanglier qu'il était en train de souder, des dossiers de financements qu'il montait pour l'expo à la maison de la nature, des sponsors qu'il fallait convaincre, des cigognes pour lesquelles il avait construit des nids, de l'animation pour enfants qu'il avait mise en place, des tortues de Floride qu'il ne savait pas comment éradiquer, des roubines<sup>1</sup>, des

martellières<sup>2</sup>... de sa formation personnelle à la gestion hydraulique du site...

Artiste multi-instrumentaliste ou garde gestionnaire du littoral ?

Pas le temps de poser la question, le téléphone sonna. Il s'excusa. « Tu viens demain, bon, fit-il, parfait. » « Le président de l'association des chasseurs, expliqua-t-il en raccrochant. Les relations, c'est important. Ma finalité première est de protéger le patrimoine naturel, mais l'espace doit également être partagé. Ici depuis toujours, il y a eu des chasseurs, des pêcheurs, des manadiers<sup>3</sup>, aujourd'hui il y a des promeneurs et nous avons une forte pression urbanistique car nous sommes très près de Montpellier et le site est perçu par certains comme un parc péri-urbain. Il faut gérer tout cela, concerter, discuter, expliquer... » « J'aime ça, glisse-t-il alors avec gourmandise. En 2005, nous avons organisé le festival de la nature. Les chasseurs, les pêcheurs, les manadiers, les sportifs, les écologistes... tout le monde a fait la démonstration de ses pratiques. On recommencera... »

Un court silence suit. C'est alors son regard qu'il faut prendre au mot. Il connaît les gens !

Car Gérard Zapata est un enfant de Lattes. Petit, il a fréquenté le Méjean, cela



On l'imagine passionné de nature, maîtrisant le nom des espèces et féru de suivis scientifiques.  
On découvre un ancien peintre tôlier. Un chef d'entreprise porté par une flamme intérieure.



# flamme

lui donne du répondant. D'ailleurs, son père était chasseur. Ça l'a bien aidé au départ quand les chasseurs sont entrés en conflit avec le plan de gestion du site pour chercher à maintenir, partout dans le marais, le niveau d'eau au-dessus d'un mètre; ou quand le Conservatoire du littoral voulait ouvrir la chasse à la passée après cinq heures le soir. Comme il savait, d'expérience, qu'à cette heure-là, il y a longtemps que les canards sont passés sur le Méjean, il a su convaincre. L'homme s'appuie de courts instants sur les panneaux d'accueil qu'il a conçus pour expliquer au public les enjeux de cette zone humide. Il s'appuie, mais il continue de parler... Son style, c'est la retenue. Il sait ce qu'il veut mais il n'envahit pas l'espace. Les gestes sont larges mais lents. Il veut convaincre avec empathie. Il n'exclut pas la sanction, mais il a l'autorité tranquille. Il lui est arrivé de troquer un procès-verbal contre quelques jours au service du site protégé. Éducation contre sanction, avec l'accord du jeune en infraction et de ses parents. Depuis, d'ailleurs, leur complicité est au plus haut. Il n'hésite pas, non plus, à encadrer des jeunes condamnés à des travaux d'intérêt général. Le risque a toujours payé. On est à peine surpris d'apprendre que

Gérard Zapata a bourlingué avant d'arriver là. Il a vécu dix ans au Canada. Il a été tôlier, peintre, puis électromécanicien. Compétences sacrément utiles pour un garde du littoral. Car ici, il faut savoir tout faire: la soudure, le béton, la menuiserie. Les moyens sont limités et les « manuels » sont bienvenus.

Face à la maison de la nature, un abri vient d'être érigé. Beau travail. « Construction maison », lance-t-il, en avançant à l'intérieur. Avec application, son jeune collègue est en train de peindre une cage à sanglier qui devrait rapidement être placée sur site. Dans un coin, une rangée de cages, pièges à ragondin. Elles seront installées plus tard. La vie, la mort... Nous sommes très loin tout à coup, des dossiers, des réflexions, des financements, de l'ingénierie, des ordinateurs... Il y a quelque chose de rare dans cette profession pile et face.

Au loin, quelques taureaux pâturent. Image muette... Les sons se perdent dans la brise et étouffent le site d'une ambiance de coton propice aux complicités de l'intelligence sensible. Dans l'après-midi, Gérard Zapata allait dévoiler ses convictions...

Sur le chemin qui mène à l'observatoire, au cœur de la zone, au cœur du silence, sa parole devenait plus profonde. Dans quelques années, il envisage la retraite. Est-ce pour cela qu'il parle du temps? Du temps qu'il faut pour construire. Ses jeunes collègues sont parfois trop pressés. Ils veulent mettre en œuvre immédiatement et à la lettre le plan de gestion. Mais si l'on veut que les choses durent, il faut jouer la souplesse, il faut prendre le temps de l'adhésion de l'autre. Il faut

>>> Mél: [nature@ville-lattes.fr](mailto:nature@ville-lattes.fr)



© Moune Poli

apprendre à le connaître. À contre-courant de la civilisation des loisirs, cette philosophie nécessite de travailler soixante-dix, quatre-vingts heures par semaine. On n'attrape pas les sangliers à trois heures de l'après-midi, pas plus que l'on ne rencontre les élus ou les responsables d'associations. Mais quelle satisfaction!

Franchement rieur, l'artiste de la relation humaine explique qu'il faut prioritairement être sur le terrain. « Voir, toucher, sentir. C'est ça qu'il faut dire aux jeunes qui préparent ce métier. Levez vos yeux des ordinateurs et apprenez à connaître ce qu'il y a autour de vous. » Lorsque, dans les marais, l'eau manque d'oxygène, la malaïgue<sup>4</sup> s'installe. Les ordinateurs le révèlent mais l'homme d'expérience sent, touche, voit et décèle le phénomène bien avant l'appareil.

Il y a de la joie dans cet homme-là.

En philosophe de la relation humaine, Gérard Zapata pose la question du rapport au travail. À quoi sert de travailler si ce n'est pour se réaliser, pour mener des projets à bien, pour prendre des responsabilités?

Est-ce que je serais là s'il n'y avait rien à construire et à apprendre?

Petit coup d'œil sur le référentiel métier. Il n'est nulle part écrit que le garde du littoral gestionnaire doit acquérir reconnaissance, autonomie, crédibilité. Gérard Zapata a inventé son profil de poste de toutes pièces. Il s'est saisi des problématiques qui lui semblaient importantes et est allé, seul, acquérir la compétence nécessaire. Aujourd'hui, il s'interroge sur l'indépendance du site à toute pression extérieure, sur son avenir, et cherche à mettre en œuvre des solutions. Hier, il a acquis la compétence hydraulique nécessaire pour gérer le site. Il est même devenu une référence en la matière pour l'ensemble du bassin versant. De même, la direction des ressources humaines de la ville lui a délégué la gestion de « son » personnel. Puisque cela marche bien... Demain... Oh, demain, il aimerait bien devenir chef d'entreprise. Mais finalement, n'est-ce pas ce qu'il fait déjà? ■

**MOUNE POLI**

**TOUS LES JOURS, IL FAUT FAIRE LE TOUR DES CINQUANTE MARTELLIÈRES DU SITE POUR LES LEVER OU LES ABAISSER EN FONCTION DES CHOIX DE GESTION (ASSEC OU INONDATION DES ZONES).**

1. Roubines. Nom donné aux canaux.

2. Martellières. Trappes qu'on peut lever ou baisser pour réguler l'eau des canaux dans le but d'assécher ou d'inonder une zone (voir photo ci-contre).

3. Manadiers. Gardiens de taureaux.

4. Malaïgue ou « mauvaise eau ». Ce manque d'oxygène est provoqué par un apport excessif de nutriments ou de matière organique biodégradable.



EXPORTATION DE FOIN SUR LE SITE NATUREL DES PRAIRIES DE L'ESCAUT.

# Consolidation des emplois les associations aidées

Diagnosics et expertises gratuits, c'est possible avec le dispositif local d'accompagnement (DLA). Le DLA a pour mission d'appuyer les associations, entreprises d'insertion développant des activités d'utilité sociale créatrices d'emplois. Dans chaque département, ce dispositif soutient et finance leur démarche de consolidation économique et de développement. Mode d'emploi...

Nouveaux métiers, emplois jeunes ou emplois aidés, de nombreux gestionnaires associatifs d'espaces naturels se sont engagés, parfois très en avant, dans l'utilisation des dispositifs de développement de l'emploi et d'insertion par l'économique. Or, passée la phase, plus ou moins longue, du financement aidé, se pose nécessairement la question de la pérennisation des emplois. Une question bien entendu sociale, mais également un enjeu vital pour la cohérence

du projet associatif. S'ouvre alors une période de réflexion et de repositionnement stratégique qui convoque de nombreuses interrogations. Elle nécessite souvent de recourir à des compétences externes et engendre, de ce fait, des coûts importants. C'est dans cette optique qu'a été mis en place un réseau national d'accompagnement des organismes d'utilité sociale confrontés à des situations de consolidation ou de développement de leurs activités. Financé par l'État et confié en gestion à des opérateurs de l'économie sociale, ce réseau est connu, au niveau local, sous l'intitulé de dispositif local d'accompagnement, DLA pour les initiés.

Dans la pratique, il existe, au niveau national, cent quatorze structures portant le dispositif local d'accompagnement, chacune confiée à une association de proximité dans l'esprit d'un guichet unique semblable à ce qui existe pour le soutien à la création d'entreprise. Ces structures peuvent être des organismes d'accompagnement de l'emploi, tels les programmes locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie), ou encore des structures de développement local, tels les comités d'expansion économique.

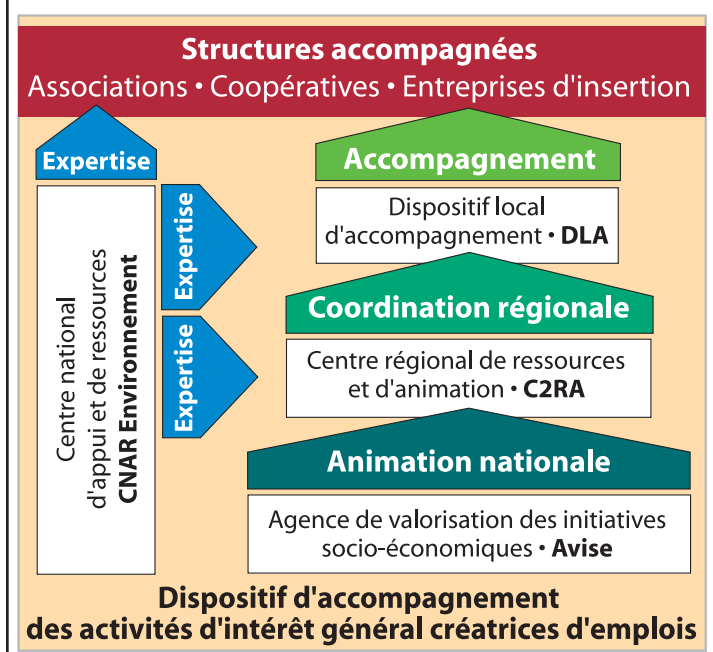
Le plus généralement, le DLA intervient en appui d'une demande des organismes d'utilité sociale ou associations qui le solli-

citent. Il a aussi pour vocation d'aller au-devant du monde associatif et de l'inviter à recourir à ses services. Ni structure d'audit, ni organisme de contrôle, le DLA n'a en aucun cas pour fonction de se substituer aux associations dans la conduite des actions elles-mêmes. Il intervient en soutien et expertise pour aider les structures volontaires dans leurs projets : consolider des activités existantes, en développer de nouvelles, optimiser leur fonctionnement interne, mettre en place une stratégie de communication ou encore rechercher de nouveaux partenaires et financements... Toutes les démarches sont recevables dès lors qu'il s'agit de consolidation ou de développement visant à créer ou préserver des emplois.

La méthode d'accompagnement se traduit d'abord par un diagnostic conduit en partenariat entre la structure DLA et l'organisme volontaire. Cette première étape permet de qualifier les projets et de dégager les forces et faiblesses de la démarche. Ensuite, après validation par le demandeur, le diagnostic sert de point d'appui à la rédaction d'un cahier des charges d'une mission d'accompagnement. Celle-ci, qu'il s'agisse d'une étude de faisabilité comme de la conduite d'un projet, est financée par le DLA et confiée à un expert choisi conjointement avec le demandeur. Enfin, dernière étape, à l'issue de la mission d'expertise, la structure DLA reprend la main pour une évaluation et un suivi qui, eux-mêmes, peuvent déboucher sur de nouveaux projets d'action.

Pour réaliser leur travail d'accompagnement local, les structures DLA ne sont pas seules. Elles s'appuient sur des centres régionaux de ressources et d'animation (C2RA) qui capitalisent les expé-

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ENTEND AGIR SUR LA QUALITÉ DES PROJETS ET LA PERFORMANCE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.



## associations pour soutenir des activités d'utilité sociale

Rencontre  
avec

Vincent Santune

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD PAS-DE-CALAIS

## « Nous avons mis en place un plan d'action sur dix ans »

Quinze salariés permanents... Le Conservatoire des sites naturels du Nord Pas-de-Calais est une association qui vise la préservation du patrimoine naturel remarquable de la région. Le dispositif local d'accompagnement lui a donné l'occasion de financer un audit sur son fonctionnement.

### Comment avez-vous appris l'existence du dispositif local d'accompagnement ?

La fédération des Conservatoires d'espaces naturels nous a alertés, il y a deux ans. À cette époque, nous étions particulièrement préoccupés par la pérennisation des six emplois jeunes, nous étions donc réceptifs. En parallèle, nous avons été contactés par le Comité de bassin de l'emploi chargé de la mise en œuvre du dispositif. Nous avons donc pris rendez-vous... sans savoir très bien ce que nous pouvions attendre.

### Que vous proposait-on ?

De financer une étude. Le budget n'était pas énorme puisque nous disposions de 13 000 euros, cependant la participation des Conseils général et régional permettait de financer l'intégralité de l'étude. Avec ces « petits moyens », il nous fallait cibler, très précisément, les contours de la mission. Nous avons donc élaboré le cahier des charges avec le chargé de mission du Comité de bassin de l'emploi.

### Quels ont été vos objectifs ?

Prioritairement tournés « direction des ressources humaines », ils voulaient savoir quelles étaient nos compétences, la nature des liens salariés-administrateurs, le coût réel des services rendus. Nous avons également cherché à recueillir la vision de nos partenaires financiers et techniques sur notre association. L'objet était directement opérationnel, nous visions l'élaboration d'un plan d'action sur dix ans.

### Le coût réel des services... Est-ce à dire qu'avant vous ne connaissiez pas votre prix de journée ?

Nous avions une méthode de calcul de notre coût horaire. Cependant, nous n'étions pas sûrs qu'elle correspondait à la réalité. Par ailleurs, il nous semblait important de connaître notre positionnement par rapport au prix du marché. Aujourd'hui, nous savons que notre prix de journée se situe autour de 360 euros. Quand nous facturons des prestations, nous ne sommes vraiment pas chers.

Votre association comprend des salariés mais aussi des bénévoles et des élus... l'audit a-t-il investi le terrain du projet d'entreprise ?

Le plan d'action qui a découlé de l'étude nous a permis de travailler sur les liens entre administrateurs et salariés. Nous avons, notamment, mis en place des séminaires afin de partager une vision commune de la stratégie de notre structure. Financièrement, nous avons dégagé des pistes pour trouver des sponsors.

### Comment avez-vous travaillé avec le Comité de bassin de l'emploi ?

Nous avons choisi notre cabinet d'expertise en concertation. Outre le critère pécuniaire, nous avons opté pour la compétence au vu des expériences antérieures. Après ce choix, nous avons passé une convention financière avec le Comité de bassin de l'emploi.

### Quel regard portez-vous sur cette structure ? S'agit-il d'un guichet financier ou bien vous a-t-elle véritablement accompagnés ?

Le Comité de bassin de l'emploi a été véritablement performant sur la rédaction du cahier des charges. Il était compétent et possédait une expérience que nous n'avions pas. En revanche, et c'est peut-être une limite, le Comité de bassin de l'emploi accompagne des structures très différentes et très spécialisées. L'entretien d'une ou deux heures ne suffit donc pas à identifier les besoins. Si l'on souhaite que ce dispositif soit efficace, chaque association doit être capable d'identifier elle-même ses besoins, et de cibler une ou deux problématiques maximum. En effet, ce dispositif n'est pas fait pour résoudre les problèmes. Il s'agit juste d'identifier des pistes. On peut regretter également la lenteur de la mise en œuvre de l'audit. Il a fallu un an avant de débiter la phase opérationnelle. Nous avons mis ce temps à profit et nous avons travaillé nous-mêmes sur les différents sujets. Du coup, l'audit nous a été doublement profitable. Il a confirmé notre travail et nous a rassurés sur nos qualités. Par ailleurs, ce regard externe nous a permis d'aller un peu plus vite. Nous aurions certainement fait tout cela... mais il nous aurait fallu deux ou trois ans de plus. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél : vsantune\_csn5962@yahoo.fr

riences et favorisent une cohérence régionale des méthodes. Elles peuvent également faire appel à une expertise professionnelle organisée par filière. Ces experts sont réunis au sein de Centres nationaux d'appui et de ressources (Cnar) constitués pour chacun des grands secteurs d'activités (environnement<sup>1</sup>, culture, sport, médico-social). Le Cnar environnement est animé par l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE) et réunit des réseaux nationaux à savoir l'Aten, Rivages de France, France nature environnement, réseau École et nature, réseau Territoire, environnement, emploi et Comité de liaison énergies renouvelables. Enfin, l'État a confié la coordination nationale de l'ensemble du dispositif à l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (Avisé). ■

**XAVIER ROBERT**  
ANIMATEUR DU CNAR ENVIRONNEMENT

1. En 2003, on dénombrait 365 000 emplois dans le secteur de l'environnement et du développement durable, dont 126 000 dans les services publics ou non marchands.

ensavoirplus

>>> Liste et coordonnées des structures DLA : [www.avise.org](http://www.avise.org)  
>>> Animateur du Cnar environnement : Xavier Robert - mél : [cnart-environnement@uncpie.org](mailto:cnart-environnement@uncpie.org)  
>>> Membre du Cnar Aten André Lechiguero - mél : [andre.lechiguero@espaces-naturels.fr](mailto:andre.lechiguero@espaces-naturels.fr)  
>>> Membre du Cnar Rivages de France : François Pitron - mél : [f.pitron@rivagesdefrance.org](mailto:f.pitron@rivagesdefrance.org)



« LIBRE CONSOMMATION »  
 JOUÉ LE 27 JUILLET 2003  
 AU DOMAINE DE LA PALISSADE.  
 PERDUS, CACHÉS OU SURGISSANTS,  
 LES CORPS S'ABSORBENT DANS LA  
 CONSOMMATION DU PAYSAGE.

© Jean-Pierre Estournet - Cie Ilotopie



© Françoise Léger - Cie La Zouze

# Les Envies Rhônements

La pratique artistique pour éveiller la conscience environnementale

Dans le delta du Rhône, les Envies Rhônements offrent au public un théâtre de paysage. L'ambition est de contribuer à construire l'identité du territoire et d'éveiller les consciences... Une démarche pluriartistique et scientifique qui réunit, le temps d'un festival, les amoureux des espaces naturels, le public fréquentant les salles de spectacles, les habitants des territoires environnants, les festivaliers...

« RÉSIDENCE  
 SECONDAIRE. »  
 SPECTACLE  
 DE DANSE  
 JOUÉ LE  
 VENDREDI  
 22 JUILLET  
 2005 AU  
 DOMAINE DE LA  
 PALISSADE.  
 UN TRAVAIL SUR  
 L'IMAGINAIRE  
 COLLECTIF.

En Camargue, au détour d'un sentier du domaine de la Palissade ou sur les tranquilles marais du Vigueirat, on ne s'étonne plus de trouver des danseurs, acteurs, plasticiens, musiciens... qui laissent leur imaginaire s'inspirer du paysage. Ils prennent le public à témoin quand ils ne le convient pas au débat. Chaque été, fin juillet, il en est ainsi: les artistes d'Ilotopie nous invitent aux Envies Rhônements.

Il est vrai que les créateurs ont toujours entretenu une relation privilégiée avec la nature. Ils la voient comme un lien entre l'éternité et soi-même, entre transcendance et immanence, hors temps, hors espace social. Ne doit-on pas aux peintres l'invention du paysage? Cependant, le monde de l'art et le nôtre, d'Homme ordinaire, n'est pas sans osmose. Notre quotidien est certes plus terre à terre, il n'en est pas moins construit par la conception artistique.

Qu'on pense aux paysages de Van Gogh, à la *nacioun gardiano* de Baroncelli revisitant les traditions, à Crin Blanc qui a fait rêver des générations d'enfants...

Succédant à la peinture religieuse, la représentation picturale de la nature a radicalement changé notre regard sur le monde et placé l'Homme hors champ, en position d'observateur. Depuis, la relation entre l'Homme et la nature oscille entre symbolisme et rationalité. L'Homme se considère tantôt inclus dans l'écosystème d'une nature protectrice, tantôt exclu d'une nature alors instrumentalisée, exploitée; avec les dégâts que l'on connaît. La troupe d'Ilotopie nous convie donc, chaque été, à aiguïser notre sensibilité et à éveiller nos consciences.

Leur démarche créatrice, les artistes l'ont initiée il y a trente ans, quand ils se sont installés au bord du Rhône, presque à la grande bouche. Artistes de la pluridisciplinarité, ils ont voulu inventer un nouveau mode de vie avec des habitats novateurs, entre espaces sauvages, industrie lourde et mer Méditerranée. Au quotidien, ils travaillent dans ce paysage paradoxal marqué par la force des éléments naturels et par les aménagements humains. Ils inventent alors le « théâtre de paysage ».

Pour eux, la dévastation de nos paysages marque une perte de sens; de même que la crise écologique de notre planète. Toutes deux viennent de ce que la modernité a déconnecté les trois mondes de la science, de la morale et de l'art, dont l'intercommunication est indispensable afin que nos pratiques aient un sens...

En 1999, le premier festival Envies Rhônements voit donc le jour. La troupe veut user de son art pour contribuer à la construction de l'identité du territoire camarguais et mêler étroitement culture et nature.

La question est alors de savoir comment prendre en compte les problématiques socioenvironnementales dans la création d'œuvres artistiques. Comment un artiste peut s'imprégner d'un environnement particulier et le restituer par un acte artistique? Comment il peut être un médiateur privilégié, sur un territoire où les conflits d'usages sont récurrents?

Comment il peut offrir des perspectives dynamiques et proposer de nouveaux usages, en entremêlant regard artistique, pratiques traditionnelles, projet de déve-



« LA CONFIDENCE DES OISEAUX »  
 JOUÉ LE 26 JUILLET 2005 AUX MARAIS DU  
 VIGUEIRAT. UN SPECTACLE DE DANSE  
 ENTRE TERRE ET EAU.

« SUPERMARCHÉ » JOUÉ LE 29 JUILLET 2004  
 AUX MARAIS DU VIGUEIRAT. SÉDUCTION DU  
 PRODUIT, INCITATION À L'ACQUISITION, FAIM DU  
 CORPS... LE SPECTACLE TENTE DE DÉJOUER LA  
 LOGIQUE DE LA CULTURE DE CONSOMMATION ET  
 DE LA CONSOMMATION DE LA CULTURE.



© Sandrine Brunet - Cie Le Guetteur



© Abdoou Aziz Soumaila - Cie Ilotopie



## Questionnement sur le territoire

loppement, questions environnementales? Certes, en fédérant un très grand nombre de partenaires! En effet, l'originalité du projet est d'associer dans une dynamique de confrontations et d'actions, différents acteurs de milieux jusque-là segmentés: ceux de la culture, de l'environnement, de la recherche, de l'éducation...

D'ailleurs, afin de créer plus de complicité, d'échange et de proximité, des « couples artiste-scientifique » sont constitués. Au cours de leur travail de recherche, les duos imaginent une mise en scène, et façonnent, pour l'occasion, l'écran idéal qui permettra d'exposer un message scientifique de manière agréable, décalée et sensible. Un suivi vidéo est le témoin de ce processus original de création.

Mais il convient aussi de s'impliquer sur les sites. Des équipes artistiques pluridisciplinaires demeurent donc en résidence. La création ne vient qu'après une période d'imprégnation et de rencontre avec le milieu, avec les équipes des lieux et les habitants proches. Cette recherche artistique prend en compte l'histoire du territoire autant que celle des liens sociaux passés ou présents.

Dans une double approche artistique et scientifique, les Envies Rhônements proposent alors des œuvres mettant en scène la relation Homme/nature, des spectacles révélant l'esprit des lieux. Du cinéma surgissent des écrans d'eau... des concertos pour coucher de soleil... des lits de plains

champs pour s'allonger et regarder les étoiles...

Dans un monde où tout s'artificialise, où les ours des Pyrénées sont comptés tout comme les loups dans le Mercantour, les artistes proposent alors de réintroduire l'Homme dans le paysage, de le repositionner dans l'écosystème de manière ludique et décalée. Le corps humain est considéré comme architecture de base, architecture en mouvement. Par le mouvement, le corps habite l'espace et lui donne du sens.

Et puis, afin d'allier convivialité, réflexion, échange et interpellation, les guinguettes de paroles ouvrent et ferment le festival. Elles sont le lieu où les regards et les propos de spécialistes, de néophytes, de scientifiques de toutes disciplines, artistes et habitants se croisent et s'entrechoquent. Elles sont le lieu de mariage, de divorce, d'enfantement entre culture, nature et société, facilitées par un apéritif familial aux saveurs de terroirs.

Cet été du 18 au 28 juillet s'est déroulée la 8<sup>e</sup> édition de ce festival nomade et atypique sur le thème de la séduction... ■

D'APRÈS LES PROPOS DE **FRANÇOISE LÉGER**  
 COMPAGNIE ILOTOPIE

>>> Mél: [francoise.leger@ilotopie.com](mailto:francoise.leger@ilotopie.com)  
[www.ilotopie.com](http://www.ilotopie.com)

1. L'association des Amis des marais du Vigueirat ; le Syndicat mixte du domaine de la Palissade ; le Domaine départemental du château d'Avignon ; le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Rhône - Pays d'Arles ; le CNRS (Département d'écologie sociale en milieu deltaïque) ; le Parc naturel régional de Camargue ; l'association La cuisine.

Les espaces naturels protégés sont longtemps demeurés l'apanage des gestionnaires et des scientifiques. Il est vrai que face à l'érosion de la biodiversité, la tâche est immense et la responsabilité majeure. Pour recréer le lien entre l'Homme et la nature et mettre en mouvement les publics, il est devenu indispensable de dépasser la stricte approche scientifique et technique. Nos territoires sont en effet porteurs des multiples dimensions des patrimoines, des lieux où l'émotion, l'éveil à la conscience peuvent déclencher la participation publique et de nouvelles mobilisations. Le patrimoine naturel devient alors un théâtre populaire générateur de questionnements et de lien social. Le travail artistique génère un nouveau regard sur le territoire et sur les valeurs naturelles, culturelles et sociales qu'il cultive. Pour les gestionnaires de territoire que nous sommes, cette exploration débridée, par des artistes professionnels, de nouveaux champs d'investigation ébranle nos dernières certitudes. Mais la venue de nouveaux publics toujours plus nombreux illustre, s'il en était besoin, la diversité des aspirations sociales à la nature. ■

Muriel Cervilla - Parc naturel régional de Camargue

# Labellisés!



Une labellisation pour animer le territoire du Parc

Dans un tissu éminemment rural comme celui du Parc naturel régional des caps et marais d'Opale, le café – quand il existe encore – est souvent le dernier commerce du village. Le maintenir, c'est participer à la conservation d'une activité économique et sociale.

Plus de 1500 km de sentiers de randonnée sont accessibles aux promeneurs, cavaliers, VTTistes... ce long maillage a été mis en place au fil des années par le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale. Mais est-ce suffisant pour répondre à la mission d'animation du territoire? En 1998, le Parc imagine alors de labelliser des estaminets de randonnée. Tous implantés dans une commune de moins de 2000 habitants, ils seront situés à proximité d'un sentier.

Pour passer à la phase active, le Parc s'associe aux trois Chambres de commerce et d'industrie du territoire, au comité du tourisme du Pas-de-Calais, aux comités départementaux d'usagers de la randonnée. La commission chargée de la mise en œuvre du projet détermine alors avec précision ses objectifs mais également ses modes de fonctionnement. Elle travaille sur le cahier des charges de la labellisation.

L'esprit tout d'abord. Relais multiservices, les établissements labellisés doivent être une vitrine du Pays et de ses traditions. La relation humaine, l'accueil, l'architecture et l'aménagement intérieur sont privilégiés.

L'estaminet randonnée constitue également un point d'information qui met à la disposition de sa clientèle de la documentation (fournie par le Parc) sur la randonnée, les richesses patrimoniales et les ressources locales...

En pratique, l'estaminet randonnée doit être accessible aux personnes handicapées et, outre les services habituels liés à son activité première, il doit proposer une bonne bière ou... une autre boisson, un service de restauration – fût-elle légère – à base de produits de terroir, et offrir un lieu de convivialité après l'effort.

En échange de ces obligations faites aux prestataires, le Parc se charge de la promotion et de l'animation du réseau.

Promotion qui est d'ailleurs un point névralgique du dispositif et demande une mobilisation constante. Il y eut, bien sûr, la mise en place d'une enseigne commune mais, au quotidien, les techniciens du Parc et leurs partenaires sont également présents sur les foires, salons... la presse est accueillie. Toute occasion est bonne pour se faire connaître. L'édition de guides, régulièrement mis à jour, s'avère donc une tâche importante.

Quant à l'animation du réseau, elle vise à garantir l'état d'esprit qui a présidé à la création du label. Deux exemples particulièrement appréciés du public peuvent illustrer ce travail: il s'agit de la mise à disposition gratuite de jeux traditionnels aux prestataires, à charge pour eux d'en assurer la gestion. Des billards Nicolas, toupie, grenouille... peuvent ainsi être utilisés par les randonneurs. Dans une optique plus événementielle, un festival de spectacles patoisants a lieu en novembre, période de basse activité pour les *estaminets randonnée*. Les *Patoisades* jouent à guichets fermés à chacune de ses éditions.

Une autre facette du projet concerne le contrôle du respect des normes qui, si elles ne sont pas appliquées, pourraient remettre en cause la crédibilité du réseau. Depuis 2001 donc, et chaque été, des représentants des Chambres de commerce et d'industrie, du comité du tourisme, des comités départementaux d'usagers et du Parc effectuent une visite dans chacun des établissements dont certains se sont vu retirer le label.

Aujourd'hui, vingt-trois *estaminets randonnée* maillent le territoire... ■

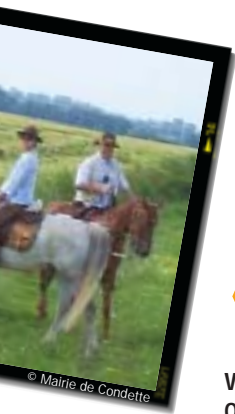
GUY LEVIFVE - PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE

>>> Mél: glevifve@parc-opale.fr



## L'avis de Danielle Nacry Aubergiste

A l'auberge du Lion d'or, cela fait vingt-trois ans que «l'esprit maison» s'inspire de l'authenticité du terroir. Dans cet établissement rural, implanté dans un village de mille habitants, le cadre fait partie de l'accueil au même titre que l'écoute des visiteurs. Danielle Nacry n'a d'ailleurs jamais eu de grande difficulté pour fidéliser sa clientèle. Une labellisation, cependant, cela ne se refuse pas. «Quand les agents du Parc sont venus me voir, explique l'aubergiste, j'ai tout de suite adhéré. Il n'aurait pas été concevable d'avoir des contraintes financières ou de rendre des comptes sur



Kaddour-Jean Derrar  
MAIRE DE CONDETTE (62) - 3 000 HABITANTS  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
ANIMATION DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL



Rencontre  
avec

## « Il reste encore beaucoup à faire »

**Vous défendez la politique des *estaminets randonnée*. Qu'espérez-vous en termes de retombées économiques pour la commune ?**

La protection des espaces naturels est susceptible d'apporter du développement économique à la commune. Pas n'importe quel développement. Les *estaminets randonnée* ne sont pas des commerces comme les autres, ils n'ont pas été créés pour la circonstance, ils existaient avant la labellisation et cela fait toute la différence. Développer en préservant les ambiances, les paysages et le caractère rural, c'est important pour les générations futures et c'est ce que nous faisons au travers des documents d'urbanisme. Mais nous n'en sommes qu'au début. Ce que nous faisons, c'est de créer les conditions pour développer le potentiel. Aujourd'hui, le réseau des *estaminets* fonctionne une bonne partie de l'année mais il y a des moments creux. L'objectif serait de faire en sorte qu'il accueille des randonneurs toute l'année. Il y a encore beaucoup à faire pour faire connaître ce réseau. Vous savez, certaines gens apprécient de se promener, même sous la pluie, puis de revenir, le visage rougi par le froid, pour profiter d'un bon feu de bois et d'une bière de pays.

**Comment s'est passée la création des *estaminets* dans votre commune ?**

J'ai largement diffusé l'information. Il y avait un seul établissement qui répondait d'emblée aux conditions requises. Il y a d'autres hôtels sur la commune, mais ils se sont orientés vers

d'autres formes de clientèle. Un seul a donc choisi de s'affilier. C'est sans doute pour cette raison que la promotion faite par le Parc aux *estaminets randonnée* n'est pas vécue comme une concurrence par les autres établissements. Ils n'ont pas la même clientèle.

**Quel est le retour pour la population ?**

Pour animer ce réseau, le Parc a développé des spectacles en patois, avec des artistes locaux. Une population très locale y assiste et c'est souvent pris d'assaut. Cette démarche qui consiste à animer ces *estaminets* toute l'année par des spectacles, des animations, des jeux... cela correspond à une volonté de défendre le patrimoine, qu'il soit linguistique, historique ou architectural.

**Il reste beaucoup à faire ?**

Oui. Il faut notamment donner l'impression au touriste d'être constamment en pleine nature et lui permettre de découvrir une auberge, un *estaminet* au détour d'un chemin. Il faut maintenant relier tous les hébergements qui existent par des chemins de nature. Mais cela commence à se faire. La randonnée, c'est l'âme du Parc. Les commissions sur ce thème réunissent toujours beaucoup de monde. Des conventions sont signées, des circuits sont créés et balisés et certains vont être repris par les établissements publics de coopération intercommunale. Preuve que le relais est en route. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

DANS LE  
BOCAGE  
BOULLONNAIS,  
TERRITOIRE  
DU PARC  
NATUREL  
RÉGIONAL  
DES CAPS  
ET MARAIS  
D'OPALE.

## « J'ai augmenté et diversifié ma clientèle »

le fonctionnement de mon établissement mais ce n'était pas le cas. Le Parc cherchait à constituer un réseau de cafés, au départ des sentiers de randonnée. Pour ma part, j'avais remarqué que les randonneurs se plaignaient souvent de l'absence de documentation sur la région, le concept d'une charte de l'accueil m'a plu. Donner à manger aux gens, être à l'écoute, les renseigner... En fait, on allait m'aider à faire ce que je faisais déjà. Et effectivement, le Parc nous a permis de bénéficier d'une réputation de qualité et d'authenticité. Il nous a également proposé de mettre des jeux traditionnels à la disposition de nos clients. Ce qu'ils apprécient beaucoup. J'ai choisi une toupie et un billard Nicolas. » Danielle Nacry décrit la toupie comme une sorte de

flipper sans électricité. Quant au billard, « c'est un plateau rond et creux, à l'intérieur duquel il y a quatre trous. Avec des poires, il faut souffler sur une petite bille en liège et la placer dans le trou des autres. » Preuve que l'accord est qualitatif et non formel, madame Nacry ne se souvient plus si elle a signé un quelconque engagement écrit : « Cela fait cinq ans, lance-t-elle évasivement. Il y a bien une commission qui vient tous les ans pour vérifier les conditions d'accueil mais ce n'est pas très contraignant. D'ailleurs, les gens du Parc nous préviennent généralement de leur visite. Mais vous savez, continue-t-elle réaliste, le Parc n'a pas vraiment besoin de se déplacer pour être au courant. Les randonneurs... quand ils ne sont pas contents, ils le font savoir. »

L'estampille « Estaminet de randonnée » a donné un vrai coup de pouce à l'auberge. Si elle se fait discrète sur la progression de son chiffre d'affaires, Danielle Nacry ne cache pas que sa clientèle s'est diversifiée et élargie. Informés par les guides, les revues et la communication éditée par le Parc, les gens viennent de plus loin. « C'est un super débouché, déclare la commerçante. Nous recevons régulièrement des clubs de randonnées. Récemment, un organisateur de rallye de vieilles voitures nous a demandé à faire halte chez nous. » Outre le référencement, Danielle Nacry apprécie la mise en réseau. « Une ou deux fois par an, le Parc réunit les gens d'*estaminet*. On se présente, on se parle, on se raconte comment cela se passe avec les clients. C'est assez sympathique. »

Naturellement on voudrait savoir ce qu'il faudrait améliorer. « Rien, répond-elle, les clients sont contents, nous aussi. » ■

© PNR caps et marais d'Opale

AU LION D'OR,  
À HARDINGHEN (62).



Outrage : paroles, gestes ou menaces, écrits ou images de toute nature non rendus publics ou envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie (article 433-5 du code pénal).



© ONF de l'Hérault

# L'outrage à agent

Comment il est géré à l'Office national des forêts...

**En cas d'outrage : faut-il porter plainte ? Demander des dommages et intérêts ? Avertir sa hiérarchie... Se porter partie civile ? Seul ou avec son établissement ? Voici comment réagit l'ONF.**

**E**spaces forestiers, dernier refuge de liberté... Urbains ou néoruraux cherchent à fuir les contraintes administratives et réglementaires inhérentes aux modes de vie contemporains. L'espace naturel apparaît alors comme une terre vierge où tout serait permis puisque « la nature est à tout le monde ». À leur grande surprise, ces populations découvrent que loin d'être inappropriés, ces espaces font l'objet d'une propriété privée, jalouse de ses droits, et d'une réglementation protectrice d'autant plus « inacceptable » qu'elle est dirigée à l'encontre de ses aspirations d'aventure<sup>1</sup>. Alors se lève le vent de la révolte contre celui-là qui – par ses pouvoirs de police – incarne les entraves inacceptables aux aspirations de liberté. Les personnels assermentés de l'Office national des forêts, dépositaires es-qualité de l'autorité publique (art. 22 du code de procédure pénale) sont ainsi victimes d'agressions, allant de l'outrage à la menace, voire la violence<sup>2</sup>.

1. Réglementation dont l'une des plus symboliques est, précisément, celle qui limite la « liberté de circuler » sur des engins à moteur.

2. Avec 19% de l'ensemble du territoire (métropole et département d'outre-mer), la région méditerranéenne arrive en tête en matière d'agents ONF agressés • 65% des agressions sont des outrages à agent • 24% sont des violences • les 11% restants étant constitués de dénonciations calomnieuses, dommages aux biens, diffamation, menaces, divers • 27% des agressions ont un auteur inconnu.

3. L'ONF est organisé en directions territoriales, elles-mêmes subdivisées en agences.

4. PV communiqués par Louis-Gérard d'Esctienne.

Dans le cadre de l'article 11 du statut de la fonction publique, l'ONF doit assurer la protection pénale de ses personnels fonctionnaires. Cette protection s'organise de manière progressive et complémentaire. En amont, une note de service diffusée à tous les personnels de terrain de l'établissement leur rappelle les principes de la protection pénale qui leur est assurée et leur donne des conseils quant à la conduite à tenir en cas d'incidents. La formation n'est pas omise. Ainsi, la Direction territoriale Méditerranée<sup>3</sup> organise un stage à la psychologie de l'interpellation (cf. *Espaces naturels* n° 8 - octobre 2004) destiné aux correspondants du réseau territorial Armement ; à charge ensuite pour ses membres de répercuter cette formation dans leurs agences.

En cas d'outrage, de menace ou de violence (ci-après regroupés sous le terme générique « agression »), l'agent avertit sa hiérarchie. Concomitamment, il peut (et c'est souvent le cas) déposer plainte contre l'auteur de l'agression ou contre X. La décision de porter plainte appartient à l'agent, seul, quand bien même l'ONF peut le lui suggérer. Si l'agent agressé choisit de déposer plainte, l'établissement est à ses côtés pendant toute la procédure judiciaire. L'Office national des forêts met un avocat à sa disposition et prend en charge les honoraires ainsi que les frais annexes de procédure.

Par ailleurs, si les faits constitutifs de l'agression sont connexes à une autre infraction, l'agent devra dresser des procès-verbaux distincts.

Un dépôt de plainte débouche-t-il automatiquement sur une action en justice ? Pour cela, il faut bien sûr que l'agent décide de porter plainte mais aussi que l'auteur de l'infraction soit connu ou, du moins, identifiable. Il faut, enfin, que le procureur de la République décide de renvoyer l'affaire devant la juridiction de jugement. Sur ce dernier point, 52% des affaires d'agressions répertoriées à l'ONF entre 1991 et 2004 ont donné lieu à des poursuites devant le tribunal. Seules 10% d'entre elles ont fait l'objet d'un classement sans suite.

Quand l'action se traduit en justice, le juriste-conseil territorial propose à l'agent un avocat qui assure sa défense et effectue l'interface. Par souci d'efficacité, et dans le cas précis de la Direction territoriale Méditerranée, un avocat référent

## sanctions encourues

### Article 433-5 du code pénal

► **Six mois de prison et 7 500 euros d'amende.** Lorsque l'outrage est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique.

► **Six mois de prison et 7 500 euros d'amende.** Lorsque l'outrage est commis en réunion.

► **Un an de prison et 15 000 euros d'amende.** Lorsque l'outrage est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique et commis en réunion.



a été choisi pour chaque région administrative : un à Montpellier, un à Aix-en-Provence. L'enjeu étant, pour l'ONF, d'avoir l'assurance d'un conseil bien au fait de son mode de fonctionnement, de ses métiers et du contexte dans lequel il s'exerce.

Ensuite, et afin de réclamer la réparation de leurs préjudices respectifs, l'avocat constitue l'agent et l'ONF partie civile. En effet, l'ONF est aussi une victime de l'agression. Tout d'abord parce qu'à travers son agent, c'est aussi l'Office que l'on a entendu injurier mais, aussi, parce que l'établissement prend en charge les salaires pendant l'arrêt de travail éventuel consécutif à l'agression.

La question se pose alors de savoir comment se décompose le préjudice de l'agent et de l'ONF ? Pour l'agent, il s'agit de réparer le préjudice physique et moral, et c'est là tout l'intérêt d'un avocat qui saura lui éviter de faire une demande trop faible ou trop élevée.

Pour l'ONF, il s'agit de réparer un éventuel préjudice financier (remboursement des salaires versés pendant l'arrêt de travail, frais médicaux, para-médicaux, pharmaceutiques...), et un préjudice moral. De façon systématique, l'ONF réclame la condamnation de l'agresseur à l'euro symbolique et à l'insertion de l'extrait du jugement dans la presse locale. ■

**JULIE GASTON,**  
JURISTE CONSEIL, DÉPARTEMENT JURIDIQUE À PARIS

**JEAN-CLAUDE MAS,**  
RESPONSABLE DE LA MISSION JURIDIQUE, FONCIER  
ET CONCESSIONS POUR LA DIRECTION TERRITORIALE  
MÉDITERRANÉE

>>> Mél : [jean-claude.mas@onf.fr](mailto:jean-claude.mas@onf.fr)

## Justice...

► Le 2 mars 2006, un technicien forestier est agressé lors d'une patrouille Défense des forêts contre les incendies (DFCI). L'auteur de l'agression est condamné par le tribunal correctionnel de Mende à une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et à 7 333 euros de dommages et intérêts à verser à sa victime, 3 111 euros à verser à l'ONF. ■

► Le 30 juin 2005, l'auteur d'un outrage contre un chef de district forestier lors d'une tournée de surveillance de places à feu est condamné par le tribunal de police de Gap à 1 000 euros d'amende dont 600 euros avec sursis et 900 euros de dommages et intérêts à verser à sa victime. Il est également condamné à verser 1 euro de dommages et intérêts à l'ONF. ■

Les propriétaires aussi... extraits de procès-verbaux<sup>4</sup> dressés par l'ONCFS

## «Dégagez de là, vous n'avez rien à foutre ici!»

### Chasse interdite

Après avoir reçu moult doléances concernant l'organisateur d'une chasse privée qui aurait la «fâcheuse tendance à placer ses invités sur des terrains qui ne lui sont pas loués», un garde de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage se rend sur les lieux. Alors qu'il arrive sur place, monsieur X, organisateur de la chasse, arrive en voiture à vive allure. «Il fond sur nous en gesticulant et vociférant. Il crie si fort que ses amis qui longent la route se retournent et demandent ce qui se passe. Tout en "gueulant", il pose ses deux mains sur notre poitrine et nous pousse vers le centre de la chaussée. "Dégagez de là, vous n'avez rien à foutre ici!". Nous l'invitons à se calmer. Rien n'y fait. "Je suis chez moi... ces bois sont à moi. Alors, vous dégagez et vite". Nous tentons de lui expliquer que nos compétences s'exercent sans ambiguïté sur les lieux. [...] Il s'énerve encore plus. [...] Il nous met le poing fermé à dix centimètres du visage. [...] Il continue à nous traiter de "bon à rien, connard". "Ne venez plus ou la prochaine fois c'est la cartouche".» Le garde n'a d'autre issue que de quitter les lieux. ■

## «Je vais chercher mon fusil et je te flingue»

### Pollution des eaux

«Je vais te prendre par les couilles et te foutre dehors, branleur.» Telles sont les paroles prononcées à l'encontre d'un agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage alors qu'il contrôle un agriculteur. «Nous nous trouvons en période d'interdiction d'épandage pour ce type de culture. Nous nous dirigeons vers l'agriculteur et nous nous arrêtons à sa hauteur. Nous lui demandons s'il dispose d'une dérogation administrative». Pour toute réponse, l'agriculteur ferme la porte de son tracteur, remet sa tonne en route et reprend son épandage. «Nous sommes obligés de sauter rapidement la clôture pour ne pas être aspergés de lisier. Nous nous dirigeons alors vers la ferme pour connaître l'identité de l'exploitant. L'agriculteur nous suit, il descend de son engin et se rue vers nous en hurlant et en levant les poings. Nous le dissuadons fortement de nous frapper, il répond d'un ton menaçant : "Tu as bien compris, fous le camp d'ici ou je vais chercher mon fusil et je te flingue".» Devant ce comportement menaçant et dangereux, l'agent quitte les lieux et porte plainte. Double condamnation : un mois d'emprisonnement avec sursis et 300 euros d'amende pour l'infraction ; 750 euros de dommages et intérêts pour l'agression. ■

## «Chez moi, la loi ne s'applique pas»

### Respect de la loi sur l'eau

Lors d'une tournée de surveillance, deux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de Maine-et-Loire aperçoivent un 4 x 4 garé près de plusieurs étangs. Ils décident de se cacher pour surveiller le véhicule : le propriétaire est en train de piéger les ragondins. Il les remarque et leur demande violemment ce qu'ils font sur ses propriétés. Les deux agents lui expliquent calmement la réglementation : «Celle-ci nous permet d'accéder aux propriétés privées non closes, et qui ne sont pas des domiciles. Nous pouvons accéder aux endroits où le gibier à poils peut passer. Mais il ne nous écoute pas et réitère que nous n'avons pas le droit d'être là. Que c'est chez lui.» Puis il s'énerve de plus en plus... Les agents lui demandent alors de décliner son identité. Pour toute réponse : «Je suis chez moi, tu n'as rien à dire [...]. Nous sommes insultés à plusieurs reprises, l'individu dit : "ta gueule, tu me fais chier". Soudain il empoigne violemment le col d'un agent et le bouscule en direction de l'eau : "Toi, tais-toi. Chez moi, la loi ne s'applique pas".» Nous lui rappelons que nous sommes assermentés et ces faits constituent un outrage à agent. Il répond "rien à foutre".» Les agents dressent procès-verbal. «En partant, il nous menace de nouveau en faisant un geste significatif : montrant qu'il veut nous égorger (le pouce qui tranche la gorge).» ■

ON ACCÈDE AU LOGICIEL SUR L'EXTRANET APRÈS S'ÊTRE IDENTIFIÉ. SEULS LES OPÉRATEURS DU SITE (ET LE MINISTÈRE) ONT ACCÈS AUX DONNÉES. LA PAGE D'ACCUEIL PERMET :

1. D'ACCÉDER À LA GRILLE DE TRAVAIL (SAISIE INITIALE),
2. D'ACCÉDER AUX DONNÉES (SAISIE ANNUELLE),
3. DE VISUALISER LES ÉTATS.

ÉTANG DU POUY. EN VIDANGE.

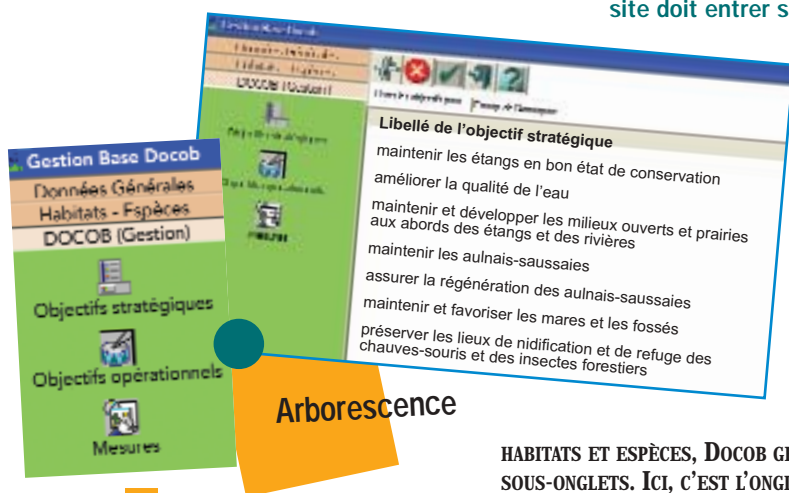


## Banc d'essai dans le Gers

# J'ai testé le logiciel d'évaluation des Docobs

La France doit évaluer sa politique de mise en œuvre de Natura 2000. Le ministère de l'Écologie et du Développement durable s'est donc attelé à construire un logiciel permettant d'évaluer si les mesures prévues ont été suivies de réalisation effective<sup>1</sup>. Le cahier des charges prévoit que chaque gestionnaire de site doit entrer ses données en ligne via une interface extranet. Pour

chaque site Natura 2000, les animateurs doivent construire leur grille de travail (saisie initiale des objectifs) puis, annuellement, saisir les actions réalisées et les montants mobilisés. Aujourd'hui, le logiciel est achevé, il est entré dans sa phase de test. L'Adasea<sup>2</sup> du Gers, animateur local de sites Natura 2000 (milieux humides et pelouses sèches), a participé à cette expertise en testant le logiciel une année durant. Retour d'expérience et impressions commentées...



Arborescence

L'ARBORESCENCE DE LA SAISIE INITIALE SE DÉCLINE EN TROIS ONGLETS : DONNÉES GÉNÉRALES, HABITATS ET ESPÈCES, DOCOB GESTION. CHAQUE ONGLET PERMET D'ACCÉDER À DES SOUS-ONGLETS. ICI, C'EST L'ONGLET DOCOB GESTION QUI EST DÉVELOPPÉ.

Même pas mal ! Bien sûr, il a d'abord, été nécessaire de « se faire la main » et de se familiariser à la fois avec le fonctionnement du logiciel et avec les termes employés. Cependant, pour les personnes habituées aux « bases de données », l'ergonomie de l'outil est assez intuitive et la première approche se révèle plutôt simple.

La difficulté vient ensuite, au fur et à mesure que l'on progresse dans la saisie initiale et notamment celle des onglets relatifs à la gestion du document d'objectif (Docob). Ce passage se révèle le plus « épineux », rébarbatif disent certains. On le comprend, il faut faire des choix d'architecture qui figeront les saisies à venir. Lourde responsabilité ! La difficulté principale réside dans le fait de s'approprier l'arborescence du logiciel et de s'accorder sur le sens des mots : objectif stratégique, objectif opérationnel, mesure... Il est rare en effet, que la rédaction du Docob

1. La maîtrise d'œuvre a été réalisée par l'Atelier technique des espaces naturels. [johanne.lievin@espaces-naturels.fr](mailto:johanne.lievin@espaces-naturels.fr)

2. Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles.

reprenne les termes exacts du logiciel ! Nous avons dû nous replonger (sans s'y noyer) dans la lecture de notre Docob afin de retrouver, dans l'architecture de celui-ci, ce qui pouvait « coller » avec l'arborescence-type du logiciel. À coup sûr, même celles et ceux qui connaissent leur Docob sur le bout des doigts devront faire de même. Sans doute les documents d'objectifs à venir tiendront-ils compte de la terminologie du logiciel. Cela facilitera grandement le travail des gestionnaires. D'autres difficultés ont surgi quand nous nous sommes aperçus qu'il était nécessaire de ne pas multiplier les lignes : il fallait alléger la saisie. Aussi, après réflexion, nous avons opté pour le regroupement des objectifs ayant la même finalité, même s'ils concernaient des espèces ou des milieux différents. Ce fut parfois un vrai casse-tête mais notre Docob le permettait. Par exemple, l'objectif stratégique « Maintenir et développer les

milieux ouverts et prairies » était commun à différentes espèces : la cistude (code C1 dans le tableau), les chauves-souris (code CV1) et la lamproie de Planer (code LPP3).

Mais plus loin encore, une autre difficulté : comment faire en sorte qu'une mesure soit affectée à un seul objectif ? En effet, de même qu'un objectif peut être commun à plusieurs espèces ou habitats naturels, une mesure peut répondre à différents objectifs. Il nous a fallu déterminer l'objectif pour lequel la mesure semblait « la plus stratégique ». Il faut l'avouer, quelquefois, ce choix fut purement arbitraire !

Voilà, nous avons passé le plus dur. Le reste n'est que saisie annuelle. Presque la routine... ■

AURÉLIE BELVÈZE  
POLE ENVIRONNEMENT ADASEA DU GERS

>>> Mél : [claire.lemouzy@cnasea.fr](mailto:claire.lemouzy@cnasea.fr)

>>> Nîmes Métropole

# Photographier les paysages pour souder le territoire

Créées pour être des outils d'aménagement équilibré du territoire<sup>1</sup>, les communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes doivent élaborer un référentiel commun, notamment en matière de paysage. Sur cette base, elles mettront en place leur projet de territoire. La photographie est un outil à leur service.



Jeune communauté d'agglomération, Nîmes Métropole regroupe vingt-trois communes... et une palette de paysages très contrastés : massif aride des garrigues, zones humides de la Camargue gardoise, plateau cultivé de la Costière... Aussi, pour conférer une identité à son territoire, le faire connaître et permettre un regard partagé sur ses caractéristiques paysagères et ses enjeux, la collectivité a-t-elle choisi de s'appuyer sur la photographie. La mission photographique a duré un an. Une année durant, les paysages ont été appréhendés dans leur dimension humaine, culturelle autant que géographique, physique et matérielle. Un travail qui a permis l'édition d'un atlas photographique des paysages.

Sciemment, le comité de pilotage a fait appel à un photographe

d'art, sans connaissance préalable du territoire. Dès le début de la mission, il fut demandé à Gilles Martin-Raget, photographe marseillais, de porter un regard esthétique sur le paysage. Il fallait en effet, provoquer de la curiosité et renouveler la vision qu'ont les élus et la population de leur territoire. Il s'agissait aussi d'éveiller chez eux une sensibilité à la qualité de ce territoire et prendre à contre-pied la vision souvent négative qu'offrent les paysages pour les populations qui évoluent au quotidien : paysages banalisés, si ce n'est défigurés par les infrastructures, l'urbanisme commercial, des zones pavillonnaires ou encore de la déprise agricole. Véritable outil de travail, quatre mille images sont aujourd'hui répertoriées dans une banque de données. Chaque image est identifiée avec une double entrée : communes et unités de paysage. Les services y ont accès, ainsi que les communes et les partenaires de la communauté d'agglomération. Mais l'objectif n'aurait pas été atteint si le public n'avait pas été touché, lui aussi. Un beau livre a donc été édité. Paru en novembre 2005 sous le titre *De garrigues en Costières, paysages de Nîmes Métropole* (voir encart), l'ouvrage présente une sélection des deux cent cinquante plus belles photographies de chaque unité paysagère. L'idée éditoriale est d'ébaucher, à travers le texte qui les accompagne, l'analyse de l'évolution du territoire et l'identification des enjeux. Ainsi, Jacques Maigne dresse une carte d'identité de ce pays... Au fil des pages, Nîmes Métropole prend corps et

revendique l'appellation de « nouveau territoire ». Il apporte aussi un témoignage local aux débats actuels sur le paysage en France.

Ouvrage itinérant, une exposition composée de cinquante-sept photos circule également dans les vingt-trois communes. Comme l'ouvrage, elle a pour vocation de sensibiliser la population à la richesse des paysages et de lui permettre de s'approprier ce nouveau territoire. D'ailleurs, elle s'en donne les moyens puisqu'une conférence-débat sur l'avenir des garrigues accompagne l'exposition dans les communes qui l'accueillent.

C'est encore la photographie qui est utilisée pour suivre l'évolution des paysages. Un observatoire photographique a été mis en place, il vise à mettre en évidence les mutations en cours et à identifier les causes. Quarante-vingts prises de vues le composent, elles ont été choisies à partir de propositions des maires. Tous les quatre ans, les mêmes prises de vue seront refaites et comparées. Évolution des territoires agricoles et des espaces naturels, croissance urbaine, insertion des infrastructures et mutation des abords, mutation des centres urbains, entrées de ville... cette mission doit permettre de témoigner des enjeux communaux et intercommunaux. L'observatoire est, en effet, destiné à devenir une référence et une source d'enseignement pour les actions des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire. ■

**VÉRONIQUE MURE** - RESPONSABLE DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE NÎMES MÉTROPOLE

>>> Mél : [veronique.mure@nimes-metropole.fr](mailto:veronique.mure@nimes-metropole.fr)

*De garrigues en Costières*, J.Maigne, G.Martin-Raget, Éditions Actes Sud, 39 euros, 150 pages.



1. CONFÉRENCE À ST-CÔME ET MARUEJOLS.
2. PAYSAGE DES COSTIÈRES GÉNÉRAC.
3. VIGNOBLE DES COSTIÈRES ST-GILLES.

© Mairie de St-Côme et Maruejols



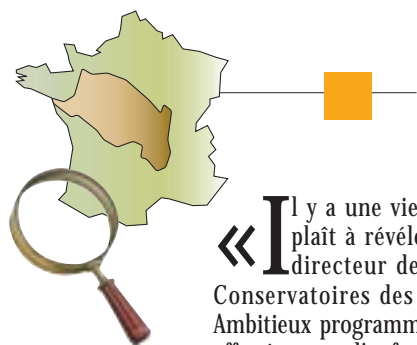
© Nîmes Métropole

© Gilles Martin-Raget - Atlas photo des paysages de

# La Loire fraye avec la biodiversité

## Le programme Loire nature entre dans sa troisième phase

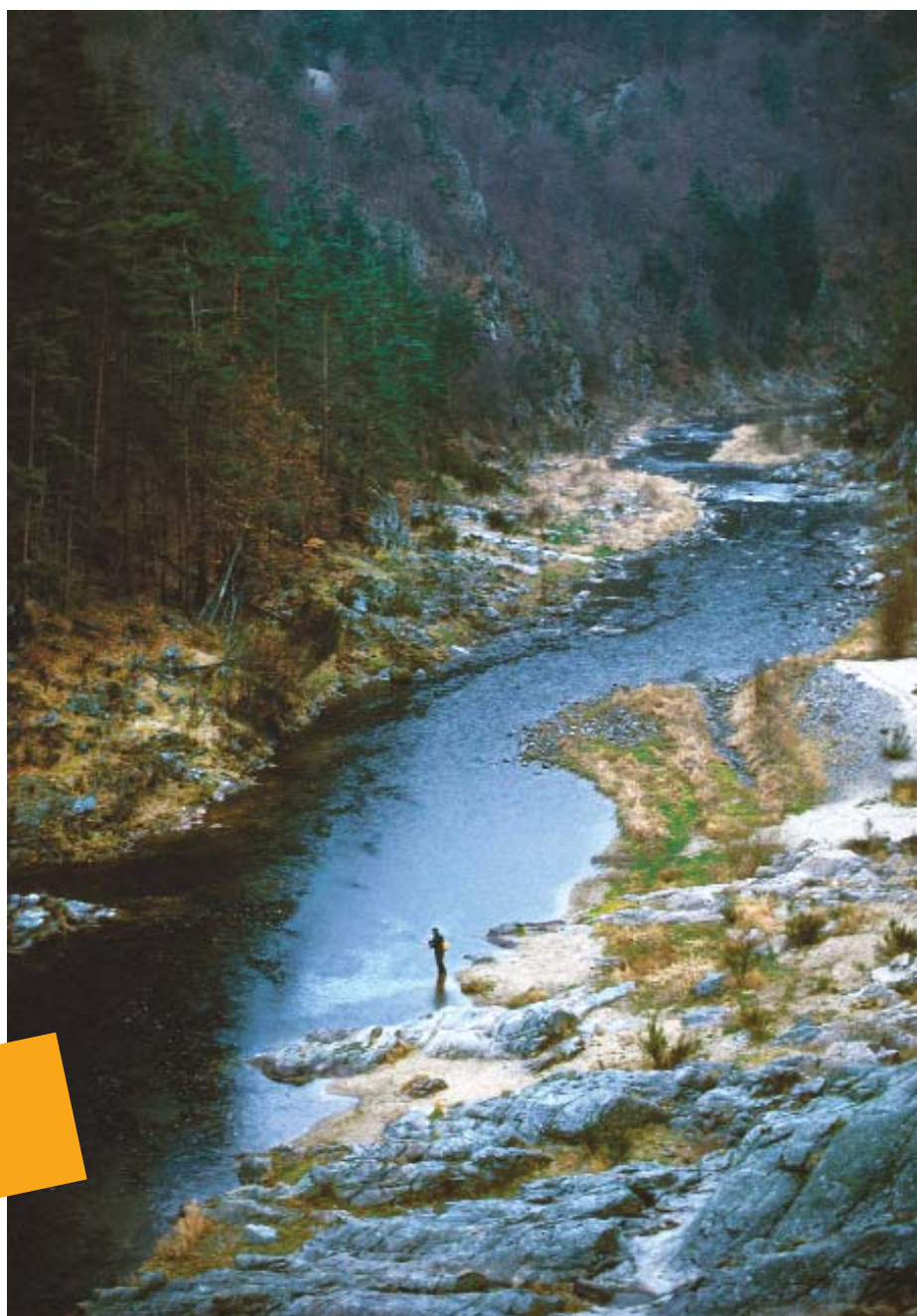
Le programme Loire nature vise la gestion durable d'un fleuve et de ses affluents. Après quinze ans de travail, 2007 sonne le passage vers une troisième phase. L'occasion d'un coup d'œil dans le rétroviseur avec Bruno Mounier, directeur de la fédération des Conservatoires d'espaces naturels qui assure la coordination générale du programme.



« Il y a une vie après les Life » se plaît à révéler Bruno Mounier, directeur de la fédération des Conservatoires des espaces naturels. Ambitieux programme, Loire nature est effectivement l'enfant d'un programme Life. « Il n'était pas envisageable de s'arrêter là ». Loire nature voit donc le jour en 1993 (voir encart). Il constitue l'un des plus gros programmes de restauration d'un fleuve en France. Son objectif principal est d'assurer, sur des sites pilotes, la préservation et la gestion durable des écosystèmes de tourbières, de gorges, de forêts alluviales, prairies humides inondables... afin de maintenir leurs différentes fonctions écologiques. D'emblée, Loire nature relie les enjeux de la sauvegarde de la biodiversité et celle de la ressource en eau et des zones d'expansion des crues. Tout cela sur fond de développement économique dans une période de tension opposant les partisans d'un fleuve totalement sauvage à ceux d'un fleuve dompté et maîtrisé. Facile à dire... Car ce qui impressionne tout d'abord, c'est la taille du territoire. Le bassin de la Loire couvre 1/5<sup>e</sup> du territoire national, neuf régions, trente départements et 5 600 communes. Il accueille quelque dix millions d'habitants : de très nombreux acteurs aux origines diverses et aux intérêts parfois contradictoires. La fédération des Conservatoires des espaces naturels, organisation coordinatrice du projet, positionne donc son rôle sur le développement d'ingénierie de projet et la cohérence des actions. « La gageure, explique Bruno Mounier, c'est de parvenir à inscrire des

actions dans une dimension multiple. Il ne s'agit pas – seulement – d'échanger des expériences mais de faire en sorte que les acteurs acceptent de considérer les multifacettes d'un problème. Un exemple ? Celui de la gestion d'une tourbière en tête de bassin Rhône-Alpes.

L'action a été mise en relation avec la gestion de la rive de Loire moyenne. Cette relation est rendue effective par des moyens partagés de suivi scientifique, de communication. Les mêmes partenaires de bassin interviennent et soutiennent. Le syndicat des eaux, par exemple, car la



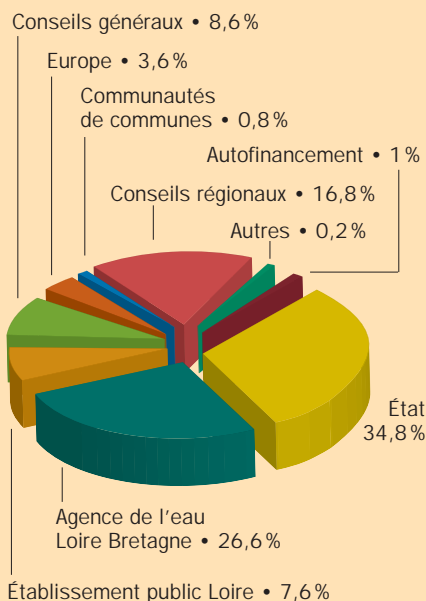
© C. et B. Desjeux

**MAJESTUEUSE ! À QUELQUES BARRAGES PRÈS, LA LOIRE RESTE LE DERNIER « FLEUVE SAUVAGE » D'EUROPE, DONT LES HUMEURS FORGENT UN PAYSAGE ET FONT CRAINDRE DES DÉBORDEMENTS. UN FLEUVE DONT LES RESSOURCES SONT FORTEMENT UTILES ET SOLLICITÉES.**

## Financement de la phase II (2001-2006)

DU PROGRAMME LOIRE NATURE.

BUDGET TOTAL : 10 MILLIONS D'EUROS



### ZONES D'INTERVENTION LOIRE NATURE PAR SECTEURS NATURELS.



question de la qualité des eaux est sous-jacente; mais également les agriculteurs, car il est impensable de ne pas redéfinir le pâturage en bord de Loire.

Notre rôle est alors d'aider à construire une ingénierie de programme et une approche stratégique avec les partenaires publics et privés impliqués. Certes, dans une telle opération, les gens sont éloignés géographiquement mais ils finissent par parler le même langage, celui de la cohérence de bassin. »

Car il ne faut pas se leurrer, c'est là une difficulté importante. Chacun a tendance à se sentir d'un territoire et à plaider en sa faveur. À contre-courant, pourrait-on dire, le programme Loire nature a contribué à modifier cette perception et à créer une identité partagée: celle du bassin de la Loire. L'opération «Crépuscule de Loire», par exemple, s'inscrit complètement dans cet objectif. Un soir en juin, tous les ans depuis trois ans, les riverains de Loire et de certains de ses affluents sont invités à venir aux bords de leur rivière, pour découvrir, sentir, observer et participer aux diverses animations organisées par des dizaines de structures... Le même soir au même moment! L'idée peut paraître simple! À Clermont-Ferrand, Limoges, Tours... les mêmes mots partagés... une image commune à tous. Mais ce n'est qu'un exemple, bien d'autres opérations visent à créer une identité commune, une

appropriation de l'ensemble du bassin, un autre schéma mental où le territoire modifie ses frontières pour suivre le cours de l'eau.

Il en est ainsi également quand nous procédons à des points de comptage de mammifères avec l'Office national de la chasse de la faune sauvage. Nous rassemblons les informations de l'ensemble du bassin de Loire. Mais, surtout, nous utilisons le même protocole scientifique, les mêmes financements.

Une cohérence de bassin qui a pris corps. L'émergence de nouveaux porteurs de projets est un indicateur important de cette dynamique. Ce sont eux qui «frappent à la porte» avec la volonté d'entrer dans le dispositif. En Poitou-Charentes, par exemple, les syndicats de rivières se sont récemment manifestés. Ils nous ont affirmé, par exemple, un intérêt pour les protocoles scientifiques ou les expériences de gestion.

Que font alors, concrètement, les organismes qui coordonnent le programme et lui donnent sa cohérence? Ils ont testé un mode de gouvernance, répond Bruno Mounier. «Certes, le projet est né sous une bonne étoile puisqu'il était à l'interface des problématiques de ressource en eau, de biodiversité, de gestion durable des zones humides. Il a bénéficié d'une

## Le programme Loire nature est l'un des plus importants programmes de préservation des milieux fluviaux à l'échelle nationale.

Il est mis en œuvre sous l'égide de la fédération des Conservatoires des espaces naturels, avec la Ligue pour la protection des oiseaux et le Wild life world found (WWF), en partenariat avec les institutions de bassin (l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Diren de bassin, l'Établissement public Loire). Loire nature constitue le volet de restauration des milieux naturels du plan «Loire grandeur nature». Un plan national sur dix ans, lancé en 1994 par Michel Barnier alors ministre de l'Environnement. Il marque une nouvelle approche en matière de gestion de fleuve puisqu'il prend en compte l'ensemble du bassin et intègre des problématiques croisées: sécurité des populations face aux risques d'inondation, amélioration de la gestion de la ressource en eau, restauration des espaces naturels et ruraux, mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel.

ensavoirplus

Mél:

bruno.mounier@enf-conservatoires.org

>>> site: www.loirenature.org

suite page 38 ●●●



« APRÈS LE PLAN LOIRE, AUJOURD'HUI D'AUTRES PLANS FLEUVE SONT EN PRÉPARATION. L'EXPÉRIENCE MENÉE SUR LE BASSIN DE LA LOIRE DEPUIS 1992 A CERTAINEMENT CONTRIBUÉ À CETTE PERCEPTION DU TERRITOIRE AUTOUR D'UN BASSIN FLUVIAL ». BRUNO MOUNIER  
CI-CONTRE, VUE AÉRIENNE DU LARGE MÉANDRE À CHÂTEL DE NEUVRE.

● ● ● suite de la page 37

## entre autres... Loire nature en pratique des expérimentations

► **En région Centre.** Création d'une structure consacrée au pastoralisme et réunissant le Conservatoire des espaces naturels Centre et la Chambre d'agriculture. L'objet visé est le maintien ou le retour au pâturage en bord de Loire. Les effets sont lisibles, par exemple, dans la boucle de Guilly où cent soixante-dix hectares sont pâturés depuis près de huit ans. Un inventaire de l'ensemble des éleveurs est également en cours de réalisation. Il permettra de développer la démarche sur tout le linéaire Loire en région Centre.

► **Dans le Puy-de-Dôme.** Développement des produits pédagogiques par l'Établissement public Loire en association avec la Ligue pour la protection des oiseaux et l'Académie de région. Les publics scolaires visés s'inscrivent sur l'ensemble des communes riveraines.

► **En Bourgogne.** Partenariat avec un syndicat des eaux pour la gestion adaptée des zones sensibles en périmètre de protection.

► **En Auvergne.** Partenariat avec des sociétés de pêche et le Conseil supérieur de la pêche pour rétablir le fonctionnement de frayères.

► **En Ardèche.** Partenariat avec des communes sur des tourbières de tête de bassin alliant les enjeux hydrauliques et la biodiversité.

► **Dans le Limousin.** Gestion expérimentale concernant les plantes envahissantes.

► **Dans la Loire moyenne.** Collaboration avec les sports de nature pour inciter des comportements adaptés (fédération de kayak...).

► **Dans le département de l'Allier.** Expérimentation de gestion en faveur du maintien de la dynamique fluviale (bilan de dix ans de maîtrise foncière et d'usage pour préserver la dynamique fluviale sur l'Allier, modélisation des flux solides, rôle des carrières alluvionnaires, restauration des annexes hydrauliques...).

réelle dynamique institutionnelle et opérationnelle.

Mais il a fallu se mettre en ordre de marche. Dans ce but, et dès 2000, plus de cinquante zones sont définies. Réparties des têtes de bassins à l'amont immédiat de l'estuaire, elles sont le lieu d'actions concertées, initiées par des partenariats locaux publics, privés, associatifs très divers. Ainsi, mais ce n'est qu'un exemple, l'Établissement public Loire s'est associé avec la Ligue pour la protection des oiseaux afin de développer des produits pédagogiques en partenariat avec une académie. Chaque action s'inscrit dans une approche de bassin et bénéficie d'approches transversales dont les thématiques peuvent être du domaine scientifique, de la communication, de la pédagogie, du tourisme (voir encart). Cependant, pour que ces actions soient lisibles, le suivi et l'évaluation doivent, eux aussi, être partagés par tous les acteurs du bassin.

Nous avons travaillé sur l'évaluation et mis en place un monitoring. Nous publions un rapport chiffré qui montre à l'ensemble des acteurs, publics et privés, l'évolution du programme. Il démontre que les objectifs visés ne sont pas des vœux pieux mais qu'ils se traduisent en termes d'actions, de budget... et qu'ils sont évalués.

Nous avons également travaillé sur des outils partagés, j'ai évoqué tout à l'heure les outils de communication pour l'action « Crépuscule Loire », mais nous avons aussi développé un certain nombre de protocoles scientifiques de suivi sur les amphibiens, les oiseaux... La plupart des informations sont partageables et téléchargeables depuis notre site Internet (voir *En savoir plus*).

Nous avons également travaillé à la mise en réseau et constitué un centre de ressources rassemblant – concrètement – des gens et des données. Où trouver de l'information? Qui contacter? Supposons que vous connaissiez une problématique de gestion d'une zone humide sur le bassin de la Loire, ou sur une tourbière en tête de bassin, ou sur une rivière en milieu de bassin, ou sur l'Allier... Nous avons identifié des expériences valorisables et des personnes ressources; des laboratoires de recherches, des organismes publics, des porteurs de projet.

Ce centre de ressources vise également à créer des relations entre la recherche et la gestion. Nous mettons les gens en réseau afin qu'ils bénéficient de leurs expériences réciproques. Un moteur de recherche, permet l'accès facile et le téléchargement libre de plus de mille références.

Je ne sais pas si c'est beaucoup mais cela a le mérite d'exister. L'enjeu réside maintenant dans le fait de poursuivre l'action. À partir de ces douze années d'expérience, il va nous falloir démultiplier les actions, continuer à travailler afin que tout cela soit connu. Le colloque prévu en novembre devrait nous y aider et faire transition avec la troisième phase du programme qui sera lancée en 2007. » ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

### Pour une gestion durable d'un fleuve et de ses affluents 7 au 9 novembre 2006 à Clermont-Ferrand

Depuis dix ans, le programme Loire nature permet d'expérimenter des actions de gestion des zones humides sur l'ensemble du bassin versant de Loire et ses affluents. Aujourd'hui, plus de cinquante sites sont concernés. Ce colloque (organisé par les Conservatoires d'espaces naturels, la LPO, la Frapna Loire et le WWF) sera l'occasion d'un bilan, au regard d'autres expériences en France et à l'étranger. Il mettra en valeur les expériences les plus emblématiques et originales autour des enjeux que sont: la ressources en eau, la biodiversité, la dynamique fluviale. Il insistera sur les partenariats et la gouvernance comme facteurs de réussite d'un développement durable et équilibré du territoire. Des visites de sites sont également au programme. Ces journées concernent les gestionnaires des cours d'eau et zones humides associées: élus, techniciens des collectivités et syndicats, associations, usagers...





1 an  
4 numéros  
33,50 €  
seulement

Espaces NATURELS

oui, je m'abonne

Je souscris ..... abonnements à 33,50 €, soit un total de ..... €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :

Espaces naturels • service abonnements • Méditerranée • Route Royale • 20600 Bastia

Renseignements : 04 95 31 12 21 • [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)



Éric Binet\*

## Gouvernance

Certains mots se glissent dans notre vocabulaire et s'y répandent sans définition stable... Ainsi de la *gouvernance*.

En ancien français, gouverne et gouvernement se référaient à l'action de piloter au moyen du gouvernail d'un navire. En 1475, Sir John Fortescue publie *The governance of England*. L'auteur y vantait la monarchie anglaise, où le roi obtient le consentement du peuple sur les lois, ce qui l'oppose à la monarchie française, proche, à ses yeux, de la tyrannie. Ainsi, décrivant le pouvoir, il ne s'agissait pas seulement de désigner le titulaire du gouvernement, mais le processus de consentement à la loi. La gouvernance s'intéresse donc à la manière dont les décisions sont prises, à la trame des acteurs, à la façon dont les pouvoirs sont exercés.

La gouvernance fait partie de ces mots nouveaux (en -ance ou en -ing) qui mettent en exergue, non seulement des objectifs et des résultats, mais les processus mis en œuvre pour les atteindre. Par exemple, l'État, dans ses modes d'intervention, devrait devenir *moins* régalien (décision - annonce - justification), voire minimaliste, coordonner acteurs et marchés, et ainsi s'appuyer sur la coopération entre réseaux et arbitrer *après* concertation. Elle oriente donc vers une forme de gouvernement par objectifs supposant la participation, le compte rendu et l'évaluation. L'évaluation repose sur des normes techniques (ex. comptables, iso...), et utilise des indicateurs de performance : efficacité (résultats comparés aux objectifs) et efficience (résultats comparés aux ressources dispensées).

Le postulat de la *participation* - des citoyens à la république, des administrés aux administrations, des salariés et actionnaires à l'entreprise... - suppose qu'un choix rationnel émergera si le mode de gouvernance associe libre circulation de l'information et collaboration. Cependant, en préconisant une forte participation, la gouvernance affronte la démocratie électorale qui, elle, procède par délégation et affirme que la *volonté* générale est une construction délibérée, et non pas seulement *le reflet d'une opinion collective*. S'agit-il d'un principe de légitimité différent, d'un contre-pouvoir vis-à-vis du pouvoir issu des urnes, ou de l'élargissement de la démocratie? Le débat est ouvert...

Ainsi, nous définirons la gouvernance comme « la manière dont les décisions sont prises et dont s'exerce l'autorité quant aux modes de participation qu'elle requiert », qualifiant ainsi un art de gouverner, qui implique information claire et complète, formation du public et concertation effective avec lui jusque dans l'évaluation des résultats. ■

>>> Mél : [eric.binet@tiscali.fr](mailto:eric.binet@tiscali.fr)

\* Éric Binet est haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie au ministère de l'Écologie et du Développement durable.

# Zut!

## On a oublié les infrastructures du vivant



© Médiateira

Tout en soulignant l'intérêt et la qualité du dossier « Corridors écologiques » (*Espaces naturels* n° 14, avril 2006), je voudrais développer les deux aspects suivants. Tout d'abord quelques données sur le contexte international et national doivent utilement être rappelées car elles permettent de consolider les fondements des réseaux écologiques aux différentes échelles. Il convient aussi de souligner l'importance de la « continuité écologique » dans la politique française et dans l'opinion publique. Pour ce faire, il est indispensable d'afficher une finalité compréhensible et irréfutable ainsi qu'une terminologie claire et stable.

En ce qui concerne le premier point, trois démarches mondiales, confortant notamment les réseaux écologiques, sont à signaler :

- le classement en « Réserve de la biosphère » au titre du programme MAB de l'Unesco initié en 1976 ;
- la convention sur la diversité biologique et le développement durable de 1992 sous l'égide de l'Onu ;
- le suivi en continu par l'UICN des six gradients de préservation des aires protégées.

Bien entendu, la « stratégie paneuropéenne » portée par le Conseil de l'Europe depuis 1995 s'inscrit dans ce dispositif. Il en est de même du réseau Natura 2000 promu par l'Union européenne. Par ailleurs, la France s'est dotée, par décret du 18 avril 2002, d'un « schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux » dans le cadre de la loi de 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire. En particulier, le principe et la mise en place du réseau écologique national s'y trouvent officialisés. Malgré l'absence de base juridique prescriptive pour un tel réseau, l'intérêt de ce schéma, annexé au décret<sup>1</sup>, est de préciser, entre autres, les services liés à la diversité biologique et la constitution du réseau écologique national en tant qu'« enjeu stratégique national concernant l'ensemble du territoire ».

Or, quatre années après la publication de ce texte, il est curieux, pour ne pas dire préoccupant, de constater l'abandon de ce schéma qui a mobilisé pendant trois ans les services de l'État suite à l'impulsion parlementaire de 1999 !

Ce constat amène à faire ressortir, au titre du second point de ce propos, l'importance de la continuité de l'action publique dans le domaine de la diversité biologique, domaine qui n'est pas encore entré dans le champ des préoccupations de la majorité des élus français.

Si les équipements structurants du territoire, comme les infrastructures de transport et d'énergie, ont toujours eu le vent en poupe, les « infrastructures du vivant » n'ont toujours pas cours : elles ne correspondent pas à des enjeux politiquement payants à court terme et, de surcroît, elles font état d'un vocabulaire nouveau, peu compréhensible et peu mobilisateur. D'où la nécessité d'un langage précis, accessible et stable, car rien n'est pire qu'une terminologie variable pour désigner les données, les objectifs et les actions de la politique de conservation de la diversité biologique à tous les niveaux territoriaux. Ainsi, il faut se garder d'une pléthore de synonymes et ancrer dans l'opinion les mots clés « continuité, réseau et corridor écologiques ». Et ce, d'autant plus que les promoteurs des politiques conventionnelles d'équipement ne s'embarassent pas de difficultés sémantiques pour fragmenter les espaces naturels, supports de la diversité biologique ! ■

**BERNARD GLASS** - INSPECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Annexe publiée au JO n°96 du 24.04.02 (documents administratifs n° 6 - éditions JO).

## Le prix de la vie

Au supermarché de la biodiversité planétaire, les codes barres se généralisent. Dis-moi, la tortue, combien tu coûtes ? Et toi l'éléphant, c'est quoi ton juste prix ?

Accorder une valeur à quelque chose, lui donner un prix, c'est lui donner sa place dans une échelle qui établit sa valeur matérielle mais aussi immatérielle, une échelle qui marque l'intérêt qu'on lui manifeste, qui signifie l'importance que chacun lui accorde. Or, s'agissant de l'environnement, les étiquettes auraient plutôt tendance à flamber ces dernières années.

Cela devrait nous rassurer... Le pragmatisme trouve là une manière de quantifier les enjeux de la protection. Et l'idée que la gestion de la nature suppose d'investir et qu'elle est susceptible de rapporter est ainsi confortée. Finalement, ce n'est pas si choquant. Certes, on peut n'y voir que les prix et des profits financiers. Mais on peut considérer les coûts et les bénéfices moraux, les plus-values en agrément de vie ou encore les mises de fond éthiques et les retours sur investissements en grandeur d'âme...

Le prix n'a qu'un sens relatif, il ne se dessine que par comparaison. La valeur des choses est un savant mélange de ce que nous sommes et de ce que nous aspirons à être. Accorder une valeur à la nature, donner du crédit à la vie qui nous entoure, c'est déjà manifester la conscience préalable à l'engagement qui décidera de son devenir. Malheureusement, la valeur des choses n'est pas universelle, elle est fluctuante et versatile comme le sont les hommes eux-mêmes, qui en décident.

Il y a flambée sur les cours de la vie, le papillon et l'orchidée guyanaise ont dépassé tous les cours connus : deux agents chargés de la gestion et de la surveillance du Parc ont été tués et ce prix-là est exorbitant, insupportable. ■

**LUCRÈCE**



# En pratique ?

Le n° 14 d'*Espaces naturels* a mis l'accent sur une problématique qui s'avère essentielle en raison de la continuelle et progressive fragmentation des territoires : celle des corridors écologiques. Toutefois, la lecture attentive de ce numéro laisse un peu le gestionnaire sur sa faim... Raison d'être des corridors, conception, philosophie, exemples autoroutiers et actions régionales, le panorama est assez complet : mais d'autres aspects, beaucoup plus pratiques, n'y figurent pas. Si tant est d'ailleurs que l'on retrouve dans quelque revue, étude, site Internet... les données manquantes. Dans de nombreux ouvrages, les principes sont, en effet, annoncés et expliqués, mais de chiffres précis, documentés, point. Quelles dimensions, quelles largeurs minimales/maximales doivent avoir ces corridors ? Dans tel milieu et pour telles espèces ? Lors d'une grande coupe rase forestière, quel est le corridor type, biologiquement parlant efficace, qu'il faut laisser en place ou recréer, selon les taxons présents ? Parmi les engagements du propriétaire forestier, adhérent à la démarche de certification PEFC en Poitou-Charentes, figure celui-ci : « Considérant que cet espace peut constituer un obstacle insurmontable pour des espèces animales et végétales, il conviendra, en cas de coupe rase égale ou supérieure à 10 ha d'un seul tenant et indépendamment des obligations de replantation, de conserver ou reconstituer des bosquets ou corridors boisés totalisant 10% de la superficie. »

C'est, en matière de gestion forestière, une disposition innovante. Hélas, elle n'a su être plus précise en raison de ce manque de données. Il serait donc relativement urgent que la recherche, les scientifiques, en lien avec les gestionnaires, se penchent sur cet aspect des choses, pour que le concept même de corridor puisse déboucher, notamment en foresterie, sur des solutions à la fois faciles à comprendre pour le propriétaire, applicables sur le terrain, et chiffrables. ■

**ALAIN PERSUY**  
TECHNICIEN FORESTIER GESTION ET PROTECTION  
DE LA NATURE

>>> Mél : alain.persuy@crpf.fr

# Réalités !

Je me présente, je m'appelle Henri. Je suis étudiant en Gestion intégrée du littoral et des écosystèmes à la fac de Corti ; enfin, plus pour longtemps, j'espère : c'est ma dernière année et je cherche du travail. Ah oui, du boulot ! C'est de cela dont je voudrais vous parler. Je ne regrette pas la voie que j'ai choisie mais il faut quand même avouer qu'une fois sur le terrain, quand on veut entrer sur ce « sacré » marché du travail, ça ne court pas les rues, le boulot. Et puis, à dire vrai, il y a un sacré hiatus entre l'image que je me faisais de ce métier quand je suis rentré dans la filière et l'à présent (j'ai quand même réussi à trouver un stage sérieux et intéressant). Il faut le dire ça, non ? Dire à vos lecteurs de ne pas trop rêver sur les métiers de l'environnement. ■

**HENRI COLONNA**

Les 18 et 19 octobre 2006  
à Cerny - Château de Villiers

4<sup>es</sup>  
**Assises Nationales des  
Espaces Naturels Sensibles**  
"Biodiversité  
& transparence"

Co-organisées par

Réseau  
**IDEAL**

**Espace  
au Conseil Général  
Solidaires!**

Informations : Caroline Guesnon  
Tél. : 01.45.15.13.26

## Espaces naturels sensibles

La loi du 18 juillet 1985 permet aux Conseils généraux de se saisir d'une compétence en faveur des espaces naturels sensibles. Ils peuvent alors élaborer et mettre en œuvre une politique en faveur de la préservation et la valorisation des espaces à fort intérêt biologique ou paysager, fragiles et menacés.

La loi prévoit l'ouverture au public de ces sites à condition qu'elle soit compatible avec les objectifs de protection.

La politique Espaces naturels sensibles (ENS) s'appuie sur une maîtrise foncière. Elle s'effectue généralement à l'amiable, mais peut résulter d'une mise en place de zones de préemption. Dans les années 80, les premières actions ont porté sur l'acquisition de zones littorales ; d'autres, depuis, concernent des zones humides, des habitats forestiers...

Pour mettre en œuvre cette politique, les Conseils généraux disposent d'une recette propre. Ainsi la TDENS, ou taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, est prélevée sur chaque permis de construire. Aujourd'hui, 82 Conseils généraux ont voté la TDENS à un taux moyen de 1%. 71% des départements s'impliquent ainsi dans la protection du patrimoine naturel en relation étroite avec l'ensemble des acteurs locaux, en particulier lors de l'élaboration des plans de préservation et d'orientation ainsi que des comités de suivi.

Ces sites, ainsi protégés et mis en valeur, constituent un réseau national d'espaces remarquables. Il complète les actions menées par les autres réseaux de gestionnaires, assurant un équilibre écologique.

Cherchant à valoriser leurs actions, au travers d'inventaires, d'évaluations, de bilans... Les Conseils généraux organisent également des assises annuelles nationales des ENS. Ces rencontres sont accessibles aux collectivités ainsi qu'à leurs partenaires, gestionnaires, chercheurs et journalistes. La quatrième édition, qui se déroulera les 18 et 19 octobre prochains, sera dédiée au rôle des espaces naturels sensibles dans la protection de la biodiversité, la complémentarité et les partenariats entre les différentes politiques de protection et les enjeux de l'ouverture au public. ■

**MARINE DOIN**  
ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

**CAROLINE GUESNON**  
RÉSEAU IDEAL - ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS

>>> [www.reseau-ideal.asso.fr](http://www.reseau-ideal.asso.fr)

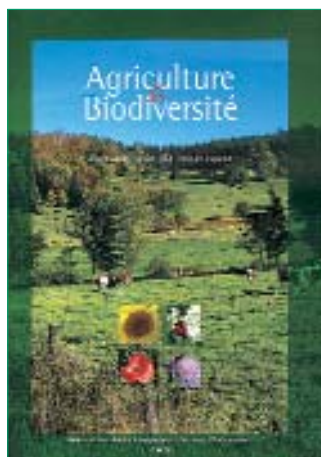
une politique pour les espaces naturels sensibles

## ● Bonnes pratiques

### Agriculture & biodiversité

Réalisé et édité par la Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement, cet ouvrage propose une vision des enjeux et intérêts réciproques qui régissent les relations entre agriculture et biodiversité. Il s'ouvre par un rapide historique de l'agriculture, puis se développe en un guide des méthodes qui concilient production agricole et biodiversité. Accessible à tous, il renvoie à une bibliographie d'approfondissement.

FRANCE • 04 73 61 47 49 • 56 PAGES • 6 EUROS



## ● Savoir-faire

### Biologie et gestion des habitats du butor étoilé

Le programme Life Restauration et gestion des habitats du butor étoilé vient de s'achever. La synthèse des connaissances acquises ainsi que des opérations de gestion et de concertation locales les plus marquantes est consignée dans ce recueil. On y trouve des informations inédites sur l'écologie et la biologie de l'espèce et plus particulièrement sur sa reproduction, son habitat et alimentation. Les principaux documents issus de ce projet sont consultables : [www.lpo.fr/etudes/life\\_nature/life\\_butor/index.shtml](http://www.lpo.fr/etudes/life_nature/life_butor/index.shtml)

RECUEIL D'EXPÉRIENCES ET CD • 98 PAGES • LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX • 05 46 82 12 34



## ● Conservation

### Contribution à la conduite des peuplements de pin laricio et habitats associés

Inventaire, essences, gestion forestière, sylviculture de production, incendies, biodiversité... Ce recueil technique et très documenté est le fruit d'un programme Life à l'initiative de l'Office national des forêts de Corse. Il s'adresse tant aux propriétaires forestiers qu'aux divers acteurs de la gestion forestière.

ONF CORSE - SERVICE COMMUNICATION • 04 95 46 01 30 • 2 TOMES • 540 PAGES

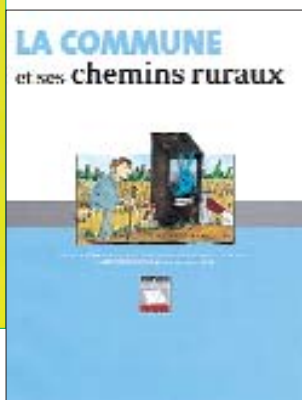


## ● Monographies

### Atlas des plantes rares ou protégées des Hautes-Alpes

Cet atlas présente les monographies de 228 espèces avec, pour chacune d'elles, une photographie, un dessin, une carte de répartition et un texte comportant une brève description et des indications sur l'écologie de l'espèce, ses habitats, sa répartition, son statut, les menaces sur ses populations et les mesures de sauvegarde existantes ou proposées. Les textes sont le fruit d'un travail collectif et font le point de la connaissance de la richesse patrimoniale floristique des Hautes-Alpes.

SOCIÉTÉ ALPINE DE PROTECTION DE LA NATURE • 312 PAGES • NATURALIA • 48 EUROS

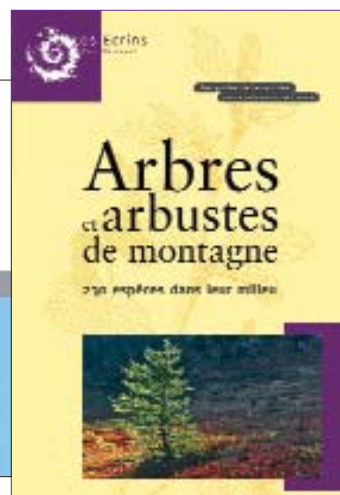


## ● Gestion

### 3 guides pratiques pour les habitants et les usagers

Les zones humides des caps et marais d'Opale sont des territoires exceptionnels mais fragiles. Leur préservation suppose le respect, par tous, des règles d'usage, de préservation, d'urbanisme et autres travaux. Encore faut-il les expliquer aux habitants. Ces trois guides, un pour chacun des marais, sont édités en collaboration avec trois communautés de communes. Un bel exemple de politique de sensibilisation.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE • [WWW.PARC-OPALE.FR](http://WWW.PARC-OPALE.FR)



## ● Tourisme durable

### Le chemin vers l'écotourisme

Est-il possible de pratiquer un tourisme intelligent, qui ne nuise pas à la nature et, au contraire, encourage à la défendre ?

Directeur du pôle Médiation et ingénierie touristique et culturelle à l'université Sorbonne-Nouvelle, l'auteur prend acte de la croissance dévastatrice d'un tourisme multiplié par trente en un demi-siècle. Il dénonce le tourisme « Attila », son cortège de réseaux routiers, de

programmes immobiliers lourds et de dépenses inconsidérées en eau ou en carburant. Il explore les voies d'un tourisme durable à l'échelle planétaire et les confronte aux évolutions les plus récentes des flux et pratiques. Son propos est étayé de données globales et d'expériences puisées en tout point de la planète. Un ouvrage qui ouvre quelques pistes et donne matière à réflexion.

JEAN-PIERRE LOZATO-GIOTART • 192 PAGES • DELACHAUX & NIESTLÉ • 19 EUROS

## ● Gestion durable

### Guide de la gestion raisonnable des espaces communaux

Par leur action au quotidien, les communes sont au front de la gestion durable. Encore leur faut-il avoir conscience de ce rôle et adopter de bonnes pratiques. Les vingt-trois fiches de cette pochette pédagogique sont très concrètes et au plus près des préoccupations communales. Elles sont accompagnées d'une présentation interactive pour la sensibilisation et l'animation des réunions.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE • 23 FICHES & UN CD-ROM • [WWW.GESTIONRAISONNABLE.FR](http://WWW.GESTIONRAISONNABLE.FR)

## ● Juridique

### La commune et ses chemins ruraux

De l'identification au contentieux en passant par la gestion et la police, ce dossier fait le point sur une matière complexe et à laquelle sont confrontées toutes les communes. Il comprend les éléments de droit, la jurisprudence ainsi que des modèles de documents à l'usage des acteurs.

SOPHIE PICARDO, JEAN-MICHEL AMAYENC • 86 PAGES • TERRITORIAL ÉDITIONS • RÉF. DE 466 • 49 EUROS

## ● Naturalisme

### Arbres et arbustes de montagne

Après *Fleurs de montagne*, voici la version arbres, arbustes et arbrisseaux d'une collection de guides de découverte créée par le Parc national des Écrins. L'ouvrage est découpé par grands paysages, eux-mêmes subdivisés en milieux. 230 espèces sont présentées dans ce guide de terrain qui a mis à contribution plus de 35 rédacteurs.

PARC NATIONAL DES ÉCRINS • 336 PAGES • LIBRIS • 23 EUROS



## ● Éducation

### Animature • tome 2

Ce document reprend les Mallets natures réalisées voilà vingt ans sous l'égide du ministère de la Jeunesse et des Sports. Entièrement reconstruit, il propose une écologie au quotidien, au cours de nos balades, dont l'ambition est « d'organiser le regard ». Les fiches pédagogiques sont organisées en trois parties : les conditions de vie ; l'écologie en quelques mots ; l'Homme et la nature.

ÉCOLOGISTES DE L'EUZIÈRE

• WWW.EUZIÈRE.ORG •  
96 PAGES • 15 EUROS



### COUP DE CŒUR

#### Agenda nature 2007

La présence familière sur nos tables et dans nos plats de nombreux fruits et légumes nous fait souvent oublier leurs multiples origines et comment ils sont arrivés jusqu'à nous. Au moment où tant de variétés sont menacées, l'Agenda nature 2007 évoque cette longue histoire...

Les aquarelles, sensibles, donnent envie de découvrir et de goûter certains fruits et légumes encore cultivés par des jardiniers passionnés.

>>> DOMINIQUE MANSION  
ÉDITIONS OUEST-FRANCE  
144 PAGES • 12 EUROS



## PRATIQUE DE MANAGEMENT

### L'entretien d'évaluation Méthode et DVD

L'entretien d'évaluation est un temps fort de la relation entre un cadre et son collaborateur. Parfois instant de vérité, toujours moment de parole, il constitue un enjeu et n'autorise en aucun cas l'improvisation. Pour s'en convaincre, le lecteur commencera par visionner le DVD qui accompagne l'ouvrage. Si cette mise en scène d'un entretien catastrophe prête d'abord à sourire, elle fait réagir et permet de s'imaginer en situation. Elle constitue un point d'appui pédagogique efficace pour aborder la lecture. Quant au livre, complet et facile d'accès, il n'omet aucun des aspects pratiques et conceptuels qui font un entretien réussi : préparation, définition des objectifs, traitement des conflits...

>>> Jacques Teboul  
152 pages • Dunod • 24 euros.

### Journées des Parcs

4 au 7 octobre - Camargue

Les Journées nationales des Parcs naturels régionaux se dérouleront en Camargue. Le thème cette année ? L'eau.

► [www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/evenements.asp?op=\\_evenements\\_details&id=456](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/evenements.asp?op=_evenements_details&id=456)

### Insectes et biodiversité

6 au 8 octobre -  
St-Léons-en-Lévézou (12)

Insectes et changement global, quelles espèces pour demain ? Paysages, espaces protégés et agriculture, quels espaces ? Insectes et hommes : un destin partagé. Trois thèmes pour ce colloque organisé par le Conseil général et la Cité des insectes.

► [pedagogie@micropolis.biz](mailto:pedagogie@micropolis.biz)

### Le développement durable sous le regard des sciences et de l'histoire

12 et 13 octobre - Arras

Pourquoi et comment éduquer au développement durable ? Ce colloque propose de croiser les regards de ceux qui ont quelque chose à faire du développement durable dans leurs pratiques de chercheurs, de formateurs, d'éducateurs, d'entrepreneurs.

► [dominique.tissoires@lille.iufm.fr](mailto:dominique.tissoires@lille.iufm.fr)

### Énergie, agriculture, biodiversité

18 octobre - Paris

La Ligue pour la protection des oiseaux organise un colloque sur le thème « biomasse, biocarburants sont-ils compatibles avec la biodiversité ? ». Au ministère de l'Écologie.

► [michel.metais@lpo.fr](mailto:michel.metais@lpo.fr)

### Espaces naturels sensibles

18 et 19 octobre - Cerny (91)

Ces assises veulent préciser les enjeux des politiques des espaces naturels sensibles (ENS) et mobiliser les élus autour de la charte des ENS. Co-organisées par le Conseil général de l'Essonne et le réseau Idéal.

► [c.guesnon@reseau-ideal.asso.fr](mailto:c.guesnon@reseau-ideal.asso.fr)

## ET AUSSI...

Pour une gestion durable d'un fleuve et de ses affluents

7 au 9 novembre 2006 à Clermont-Ferrand - voir page 38

### Biodiversité et politiques territoriales

19 au 22 octobre -  
Salins-les-Bains (39)

Le 14<sup>e</sup> congrès des Conservatoires d'espaces naturels réunira, sur ce thème, les conservatoires, leurs partenaires scientifiques et techniques, les acteurs territoriaux.

► [cren-fc@wanadoo.fr](mailto:cren-fc@wanadoo.fr) ou  
[enf@enf-conservatoires.org](mailto:enf@enf-conservatoires.org)

### Réchauffement climatique

25 et 26 octobre - Orléans

L'assemblée générale d'Eurosite (réseau de gestionnaires d'espaces naturels en Europe) traitera du changement climatique et de ses conséquences sur le financement et la gestion des milieux naturels terrestres. Ateliers et visites seront aussi l'occasion de mutualiser les expériences européennes.

► [marc.mauray@enf-conservatoires.org](mailto:marc.mauray@enf-conservatoires.org)

### Forum national des rivages

23 et 24 octobre -  
Baie de Somme (80)

Les questions de la gouvernance constitueront le thème central de cet événement organisé par Rivages de France.

► [www.rivagesdefrance.org/Pdfforumfrançaisnew.pdf](http://www.rivagesdefrance.org/Pdfforumfrançaisnew.pdf)

### Institut français de la biodiversité - jeunes scientifiques

26 et 27 octobre - Paris

Ces journées s'intéressent au « présent et futur des scientifiques concernés par la biodiversité ». Elles sont dédiées aux jeunes récemment recrutés... Elles leur permettront de saisir les évolutions et les enjeux de leur domaine de recherche.

► <http://www.gis-ifb.org>

### « Garrigues, regards croisés »

27 octobre - Pont du Gard (30)

Ce colloque traitera de « l'histoire des paysages de garrigues ». Organisé par l'association les Écologistes de l'Euzière (en partenariat avec l'établissement public du Pont du Gard, sur inscription.

► Mél : [mc@euziere.org](mailto:mc@euziere.org)

# CERTAINES TRACES

# NE S'EFFACENT PAS !\*

\* LEAVE TRACKS, NOT TRASH !

Credits photo : Mardis&DCI - L. Mignaux Conception : Richard Fremier Consultants - Impression : Imprimerie Caractere sur papier recycle, certifié label écologique communautaire avec des ancrages végétales.

\* ECOLOGY NEEDS ALL OF US !



L'écologie a besoin de nous tous ! \*

